

**SÉANCE ORDINAIRE
15 JANVIER 2018**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 15 janvier 2018.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc St-Denis	Maire
Patrick Brassard	Conseiller au poste no 1
Danièle Tremblay	Conseillère au poste no 3
Jacques Allard	Conseiller au poste no 4
Linda Robert	Conseillère au poste no 5
Serge Sirard	Conseiller au poste no 6

Est absent :

Pierre Séguin	Conseiller au poste no 2
----------------------	---------------------------------

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Hélène Beauchamp est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le maire Luc St-Denis, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-01-001

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.2 Approbation de la liste des comptes, autorisation de paiement et dépôt du rapport des dépenses du mois de décembre ;
- 1.3 Correspondance ;
- 1.4 Appui à la démarche du député Sylvain Pagé pour la reprise par le gouvernement de certains chemins remis aux municipalités suite à la réforme Ryan et juste compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ;
- 1.5 Tableau des autorisations de dépenses et paiement des factures afférentes ;
- 1.6 Dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec dans l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale concernant Monsieur Daniel Legault ;
- 1.7 Recouvrement des sommes dues dans la sanction imposée à Monsieur Daniel Legault par la Commission municipale du Québec ;
- 1.8 Demande de subvention à Emploi d'Été Canada 2018 ;
- 1.9 Collection des taxes impayées 2015 et 2016 ;
- 1.10 Approbation des prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation de L'Ascension (OMH) ;
- 1.11 Nomination du maire à titre d'administrateur à l'Office municipal d'habitation regroupée ;
- 1.12 Rencontres et formations ;

- 1.13 Demande de participation financière ;
- 1.14 Versement de l'allocation de transition au maire sortant ;
- 1.15 Opposition à la diminution des heures d'ouverture du bureau de poste ;
- 1.16 Appui à la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;
- 1.17 Financement des responsabilités quant à l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques ;
- 1.18 Dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019 de la Commission scolaire Pierre-Neveu ;
- 1.19 Approbation d'une carte de crédit pour le maire et le paiement de ses frais de téléphone cellulaire mensuel au tarif municipal ;

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service des incendies et des premiers répondants :

- 2.1 Autorisation de paiement de la rémunération concernant le service des premiers répondants et le service des incendies ;
- 2.2 Interventions des premiers répondants en décembre 2017 (**point d'information**) ;
- 2.3 Embauche de trois premiers répondants ;
- 2.4 Démission de deux premiers répondants ;
- 2.5 Formation de trois premiers répondants ;
- 2.6 Embauche de deux pompiers ;
- 2.7 Paiement de la facture de la Sûreté du Québec pour l'année 2018 ;
- 2.8 Mandat à la MRC quant à la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal ;

3. TRANSPORT ROUTIER

- 3.1 Achat d'abat-poussière ;

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 Réseau d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable :

- 4.1.1 Analyses d'eau ;

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1 Rapport des statistiques d'émission des permis ;
- 5.2 Dépôt de la diagnose du lac Petit-Brochet ;

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Bibliothèque :

- 6.1.1 Statistiques de fréquentation de décembre ;

6.2 Autres :

- 6.2.1 Publicité dans le Guide touristique des Hautes-Laurentides ;
- 6.2.2 Demande d'aide financière pour l'aménagement des sentiers quad vers le lac Currières ;
- 6.2.3 Entente avec la Commission scolaire Pierre-Neveu pour la location des salles dans l'école L'Aventure ;

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-002

1.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES, AUTORISATION DE PAIEMENT ET DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS DE DÉCEMBRE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt et autorisation de paiement, les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants :

Le registre des chèques :

Le registre général des chèques portant les numéros de C1700613 à C1700636, totalisant 49 216,21\$ ainsi que les chèques portant les numéros de C1800001 à C1800019, totalisant 22 096,21\$.

Le registre des paiements par Accès-D :

Le registre des paiements portant les numéros de L1700222 à L1700237, totalisant 31 185,29\$.

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de décembre tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-003

1.3 CORRESPONDANCE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu unanimement d'accepter pour dépôt la liste de la correspondance suivante :

<i>No</i>	<i>Provenance</i>	<i>Sujet</i>
1.	Recyc-Québec	Compensation 2017 pour la collecte sélective des matières recyclables
2.	UMQ	Partage des revenus du cannabis
3.	Comité des paniers de dépannage	Remerciements
4.	FADOQ	Cotisation annuelle 2018
5.	MAMOT	Gestion contractuelle municipale - sommaire à l'intention des élus sur les modes de passation des contrats municipaux dont la dépense est de moins de 100 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-004

1.4 APPUI À LA DÉMARCHE DU DÉPUTÉ SYLVAIN PAGÉ POUR LA REPRISE PAR LE GOUVERNEMENT DE CERTAINS CHEMINS REMIS AUX MUNICIPALITÉS SUITE À LA RÉFORME RYAN ET JUSTE COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

ATTENDU la lettre adressée dernièrement au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports par le député Sylvain Pagé concernant la difficulté que rencontrent plusieurs municipalités quant aux ressources financières disponibles pour l'entretien de leurs chemins et la faible compensation versée par le ministère pour les chemins à double vocation ;

ATTENDU QUE le territoire municipal de L'Ascension est composé de 75% de terres publiques et est bornée en majeure partie par la forêt publique ;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu unanimement d'appuyer Monsieur Sylvain Pagé dans sa démarche auprès du Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports afin que le gouvernement reprenne la responsabilité de certains chemins municipaux qui assurent un lien avec une autre agglomération de moins de 5000 habitants et de revoir à la baisse le nombre de voyages permettant l'admissibilité au programme de subvention pour les chemins à double vocation qui peuvent représenter pour la municipalité de L'Ascension plusieurs kilomètres de chemins à entretenir par lesquels transitent du transport lourd. Il est de plus résolu de demander au Ministre d'augmenter le montant versé par kilomètre de chemin admissible qui est de 832\$, ce qui est nettement insuffisant pour pallier à la détérioration des chemins soumis à du transport lourd.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-005

1.5 TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses énumérées dans le tableau suivant ainsi que le paiement des factures afférentes:

Description de la dépense	Montant avant taxes	Compte de grand-livre
<u>ADMINISTRATION</u>		
1 Papeterie et équipement de bureau Librairie Jacto	1 371,11 \$	130/702-30-670
2 Antivirus ordinateurs Groupe DL	353,00 \$	130/220/230/610/702-30-414
3 Soutien technique annuel logiciel municipal CIB 2018	4 610,00 \$	130-414
4 Soutien technique annuel permis CIB 2018	340,00 \$	610-414
5 Abonnement annuel Québec municipal 2018	165,00 \$	130-494
6 Cotisation ADMQ 2018	450,00 \$	130-494
7 Cotisation COMBEQ 2018	600,00 \$	610-494
8 Cotisation FQM 2018	1 088,00 \$	110-494
9 Renouvellement contrat entretien 2018 photocopieur Bureautech	785,00 \$	130-527

**SÉANCE ORDINAIRE
15 JANVIER 2018**



<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>			
10	amorceur de la pompe P-509	1 802,60 \$	220-726
11	Cotisation Association des chefs en incendie du Québec 2018	255,00 \$	220-494
<u>TRANSPORT ROUTIER</u>			
12	4 pneus Michelin F550	1 744,00 \$	330-525-05
<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>			
13	Patrouille verte 2017 RIDR	3 267,26 \$	452-35-340
14	Paiement contrat entretien annuel 2018 génératrice station eau potable	820,00 \$	412/413-526
15	Groupe Environex analyses eau potable et eaux usées	1 601,00 \$	412/414-453
<u>LOISIRS ET CULTURE</u>			
16	Paiement bail 2018 lac Lynch, lot 30 M.R.N.	300,00 \$	701-40-512
17	Paiement bail 2018 lac Lynch, lot 39 M.R.N.	110,00 \$	701-40-512
18	Paiement bail 2018 Refuge Lac-en-Cœur M.R.N.	140,00 \$	701-50-512
19	Paiement bail 2018 lac Turpin, lot 48-P M.R.N.	110,00 \$	701-90-512
20	Paiement bail 2018 descente bateaux lac Lynch	66,00 \$	701-40-512
21	Adhésion annuelle 2018 Plein Air Haute-Rouge	1 500,00 \$	701-90-970-02
22	Cotisation Réseau Biblio des Laurentides 2018	5 680,75 \$	702-30-414/494

total **27 158,72 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-006

**1.6 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC
DANS L'ENQUÊTE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE
MUNICIPALE CONCERNANT MONSIEUR DANIEL LEGAULT**

ATTENDU QUE le 4 janvier 2018, la Municipalité recevait une décision de la Commission municipale du Québec rendue le 21 décembre 2017 à l'égard de manquements de l'ex-conseiller Daniel Legault à son code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

ATTENDU QUE tel que demandé par la Commission municipale du Québec et en vertu de l'article 28 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la décision doit être déposée au conseil à la première séance ordinaire suivant sa réception ;

À CES CAUSES, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la décision rendue le 21 décembre 2017 par la Commission municipale du Québec dans la cause de manquements à l'éthique et en déontologie municipale de l'ex-conseiller Daniel Legault. Le maire Luc St-Denis en fait lecture complète.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-007

**1.7 RECOUVREMENT DES SOMMES DUES DANS LA SANCTION IMPOSÉE
À MONSIEUR DANIEL LEGAULT PAR LA COMMISSION MUNICIPALE
DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE dans sa décision rendue le 21 décembre 2017, la Commission municipale du Québec imposait à Monsieur Daniel Legault le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue de la Municipalité entre le 8 février et le 23 août 2016 en lien avec des manquements au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de mandater Me Maxime Arcand de la firme Prévost, Fortin, D'Aoust afin de faire le suivi pour recouvrer toute somme due par Monsieur Legault dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-008

1.8 DEMANDE DE SUBVENTION À EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2018

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Marie-Laurence Vinet, à adresser une demande pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2018 du gouvernement du Canada et ce, pour l'embauche de personnel au camp de jour estival, soit un animateur et un accompagnateur. Celle-ci est également autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-009

1.9 COLLECTION DES TAXES IMPAYÉES 2015 ET 2016

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de mandater la firme Dunton Rainville pour procéder au recouvrement des taxes impayées 2015 et 2016 pour les dossiers suivants :

Matricules #	9259-68-3075,	0257-55-4070,	0158-43-2080,	0357-02-8384,
	0357-15-1847,	0360-49-4090,	9959-02-7515,	0357-12-9903,
	0357-12-4449,	0360-12-2536,	0360-39-8070,	0361-51-4090,
	9953-79-0245,	0156-38-3050,	0258-30-9896,	9259-41-2545,
	0357-12-1656,	9953-90-0090,	0254-23-5085,	0954-11-1015,
	0257-97-2025,	0463-63-3575,	0463-63-6535,	9159-89-2545,
	0160-46-9070,	0263-11-0128,	0258-80-5577,	0258-81-8804,
	0257-97-0366,	0259-79-7074,	0257-45-7839,	0159-43-4588,
	0257-74-4537,	0257-64-7416,		0257-74-4537,
				0463-55-1525,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE ORDINAIRE
15 JANVIER 2018**



2018-01-010

1.10 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ASCENSION (OMH)

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu unanimement d'approuver les prévisions budgétaires 2018 de l'Office Municipal d'Habitation (O.M.H.) de L'Ascension en ce qui concerne le budget des opérations et d'autoriser le paiement du montant représentant 10% du déficit annuel soit 510\$.

Un autre paiement concernant le remplacement, l'amélioration et la modernisation de l'immeuble nous sera soumis ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-011

1.11 NOMINATION DU MAIRE À TITRE D'ADMINISTRATEUR À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION REGROUPEE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu unanimement de nommer Monsieur Luc St-Denis, maire à titre d'administrateur au sein de la nouvelle entité créée par le regroupement des offices municipaux des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-012

1.12 RENCONTRES ET FORMATIONS

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'autoriser les formations suivantes :

Titre de la formation ou de la rencontre	Date et heure	Lieu	Frais d'inscription	Participant
MTQ : sur la voirie	16-01-2018	Mt-Laurier	aucun	Luc St-Denis Hélène Beauchamp
MRC Antoine-Labelle Service ingénierie	17-01-2018	Mt-Laurier	aucun	Hélène Beauchamp
COMBEQ : La gestion efficace des plaintes/ recours et préparation d'un dossier à la Cour	23-05-2018	Mt-Laurier	294.80\$ plus taxes	Marie-Laurence Vinet
COMBEQ : Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation	25-09-2018	Mt-Laurier	294.80\$ plus taxes	Marie-Laurence Vinet

**SÉANCE ORDINAIRE
15 JANVIER 2018**



Note : certaines formations ou rencontres nécessitent des frais de repas payés selon la Politique en vigueur ou frais d'hébergement.

Des frais de déplacement payables au kilomètre peuvent occasionnellement être versés, selon la disponibilité du véhicule de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-013

1.13 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de verser une somme de 300\$ à la Polyvalente St-Joseph de Mont-Laurier dans le cadre du programme de remise de bourses aux finissantes et finissants de secondaire V en juin prochain. Cette initiative vise à les encourager à poursuivre leurs études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-014

1.14 VERSEMENT DE L'ALLOCATION DE TRANSITION AU MAIRE SORTANT

ATTENDU l'article 8 du règlement 2011-457 qui stipule qu'une allocation de transition est versée au maire qui cesse d'occuper ses fonctions, alors qu'il les a occupées pendant au moins les vingt-quatre mois qui précèdent la fin de son mandat et ce selon les modalités prévues audit règlement ;

À CES CAUSES, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu unanimement d'autoriser le versement de l'allocation de transition à Monsieur Yves Meilleur, maire sortant, calculée selon les modalités du règlement 2011-457 de cette municipalité dont le montant est de 14 346.48\$. La dépense sera imputée dans un compte d'excédent de fonctionnement affecté, soit le 59-131-10, dans lequel les fonds à verser ont été réservés au fur et à mesure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-015

1.15 OPPOSITION À LA DIMINUTION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE

ATTENDU QUE le service postal est un service essentiel pour notre économie locale ;

ATTENDU QUE malgré le moratoire sur la fermeture des bureaux de postes qui est en vigueur, plusieurs bureaux de postes ont été fermés depuis et plus particulièrement lors d'un départ à la retraite, ce qui sera le cas en 2018 dans notre localité ;

ATTENDU QUE présentement le bureau de poste de L'Ascension est ouvert 28 heures par semaine et que les heures d'ouverture ne favorisent pas une fréquentation maximale puisque le bureau ferme tôt en fin de journée ;

ATTENDU QUE selon les informations reçues, il y aurait une baisse du nombre d'heures d'ouverture passant ainsi de 28 à 20 heures et ce, dès que la maître de poste quittera à la retraite vers la fin avril 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de demander à Postes Canada de maintenir le bureau poste en fonction dans notre municipalité avec 28 heures d'ouverture minimalement et de moduler les horaires afin de mieux desservir la population au retour du travail en fin de journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-016

1.16 APPUI À LA DÉCLARATION COMMUNE ADOPTÉE LORS DU FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES 2017

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise ;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives ;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu unanimement :

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec, (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-017

1.17 FINANCEMENT DES RESPONSABILITÉS QUANT À L'ADOPTION ET LA GESTION D'UN PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité ;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques ;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée ;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n^o 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu unanimement :

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités pour leur mise en œuvre selon les dispositions de la loi ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts liés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques ;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n^o 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques ;

DE TRANSMETTRE cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE ORDINAIRE
15 JANVIER 2018**



2018-01-018

1.18 DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2018-2019 DE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019 de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-019

1.19 APPROBATION D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LE MAIRE ET LE PAIEMENT DE SES FRAIS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE MENSUEL AU TARIF MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'approuver une carte de crédit pour le maire d'une limite de 2000\$ et de défrayer à la hauteur de 46.15\$/mois son forfait de téléphone cellulaire personnel, tarif payé à Bell pour les forfaits cellulaires municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
SERVICE DES INCENDIES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS**

2018-01-020

2.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION CONCERNANT LE SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS ET LE SERVICE DES INCENDIES

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la rémunération concernant les activités du service des premiers répondants et du service des incendies pour le mois de janvier 2018, soit :

- La rémunération des directeurs de services ;
- Les interventions ;
- Les pratiques ;
- Les formations ;
- La prévention en matière d'incendie ;
- La confection des plans d'intervention et la rédaction des programmes en matière d'incendie;
- Les réunions d'officiers ;
- La recertification (mises à jour des premiers répondants) ;
- La confection des horaires pour les premiers répondants ;
- Les rencontres au Centre de communication-santé du service des premiers répondants;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2.2 INTERVENTIONS DES PREMIERS RÉPONDANTS EN DÉCEMBRE 2017

Point d'information à l'effet qu'il y a eu 8 interventions du service des premiers répondants pendant le mois de décembre 2017.

**SÉANCE ORDINAIRE
15 JANVIER 2018**



2018-01-021

2.3 EMBAUCHE DE TROIS PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de trois personnes au sein du service des premiers répondants et ce, en date du 15 janvier 2018 :

- Mesdames Louise Bergeron, Mélanie Turpin et Monsieur Jacques Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-022

2.4 DÉMISSION DE DEUX PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'approuver les démissions de Messieurs Michael Champagne et Serge Séguin, chacun à titre de premier répondant. Une lettre de remerciement leur sera envoyée sous peu pour leur implication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-023

2.5 FORMATION DE TROIS PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'autoriser la formation de trois premiers répondants, soit mesdames Manon Lamoureux et Mélanie Turpin ainsi que monsieur Jacques Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-024

2.6 EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de deux nouveaux pompiers au sein du service incendie et ce, en date du 15 janvier 2018 :

- Messieurs Pierre Jean-Legros et Sébastien Labelle

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-025

2.7 PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la Sûreté du Québec pour l'année 2018, qui s'élève à 99 229\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-026

2.8 MANDAT À LA MRC QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENT, D'INFRASTRUCTURE, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

ATTENDU l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

ATTENDU QU'il existe une problématique de couverture ainsi que de compatibilité des systèmes de communications radio des services de sécurité incendie du territoire de la MRC ;

ATTENDU QUE la fiabilité des communications est primordiale autant sur le plan de la sécurité des pompiers que sur le plan opérationnel et que le recours à l'alternative du réseau cellulaire en cas d'urgence n'est pas une option viable sur une grande partie du territoire dû à la couverture limitée ;

ATTENDU QUE le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie adopté en 2005 avait comme objectif dans son plan de mise en œuvre de régler les problématiques déjà existantes en communication et que, jusqu'à aujourd'hui, aucune amélioration significative n'a été apportée ;

ATTENDU QUE le système de radiocommunication régional équiperait chacun des véhicules de sécurité incendie de la MRC, favoriserait l'interopérabilité entre tous les services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et améliorerait la couverture actuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par la conseillère Danièle Tremblay et résolu unanimement d'approuver le projet régional de radiocommunication pour les services de sécurité incendie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal au MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

3. TRANSPORT ROUTIER

2018-01-027

3.1 ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur municipal à confirmer au fournisseur Multi Routes inc, le renouvellement de la commande d'abat-poussière pour l'année 2018 pour une quantité approximative de 40 000 litres incluant le transport et l'épandage. Le produit est garanti au même taux que l'année dernière et la dépense sera imputée au poste budgétaire 02-320-00-620-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Montant de la rémunération à rembourser par Monsieur Daniel Legault pour des manquements à son code d'éthique ;
- Paiement des frais juridiques dans la cause ci-haut mentionnée ;
- Opposition à la diminution possible des heures d'ouverture du bureau de poste ;
- Consommation de cannabis dans les lieux publics ;
- Application du jugement de la Commission municipale du Québec ;
- Achat de pneus pour le camion F-550 ;
- Annotation aux manquements de l'ex-conseiller Daniel Legault ;
- Versement de l'allocation de transition au maire sortant et abrogation du règlement l'autorisant ;
- Prévisions budgétaires 2018.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

2018-01-028

4.1.1 ANALYSES D'EAU

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'analyse d'eau relatif au contrôle microbiologique pour la mi-décembre 2017. Le résultat obtenu lors de cette analyse est conforme au Règlement sur la qualité de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2018-01-029

5.1 RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DES PERMIS

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis du mois de décembre 2017, au nombre de 4, alors qu'il y a eu également 4 permis durant le mois de décembre de l'année précédente, pour un total de 274 permis émis au 31 décembre 2017, comparativement à 245 permis l'année dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-030

5.2 DÉPÔT DE LA DIAGNOSE DU LAC PETIT-BROCHET

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de la diagnose du lac Petit-Brochet, dont le mandat avait été donné à la firme A.J. Environnement. Le rapport est disponible sur le site web.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 BIBLIOTHÈQUE

2018-01-031

6.1.1 STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DE DÉCEMBRE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de statistiques de la bibliothèque pour le mois de décembre 2017, préparé par la responsable, Mme Lyne Beaulieu. Les pièces en circulation sont de 400 incluant les prêts numériques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

6.2 AUTRES

2018-01-032

6.2.1 PUBLICITÉ DANS LE GUIDE TOURISTIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'autoriser la parution d'une publicité dans le Guide touristique des Hautes-Laurentides et dont les coûts sont de 995\$, plus les taxes applicables pour l'année 2018. La dépense sera imputée au poste budgétaire 02-622-00-340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

6.2.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES SENTIERS QUAD VERS LE LAC CURRIÈRES

Point reporté à la prochaine séance.

2018-01-033

6.2.3 ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU POUR LA LOCATION DES SALLES DANS L'ÉCOLE L'AVENTURE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de conclure une entente de principe avec la Commission scolaire à l'effet qu'à l'échéance des baux en juillet prochain, la municipalité accepte de payer un montant de 350\$ par mois qui couvrira tous les loyers payés antérieurement par les organismes et la municipalité. Il y aura lieu de définir avec les organismes les différentes modalités qui s'applique à ce type de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

7. DIVERS

Aucun point

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Accessibilité du lac Akerson ;
- Présentation des diagnostics à la population ;
- Bail pour la descente de bateau au lac Lynch.

**SÉANCE ORDINAIRE
15 JANVIER 2018**



2018-01-034

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Hélène Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Hélène Beauchamp
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Hélène Beauchamp
directrice générale et secrétaire-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 JANVIER 2018**



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 29 janvier 2018, à 19h30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc St-Denis	Maire
Patrick Brassard	Cons. au poste no 1
Pierre Séguin	Cons. au poste no 2
Danièle Tremblay	Cons. au poste no 3
Jacques Allard	Cons. au poste no 4
Linda Robert	Cons. au poste no 5
Serge Sirard	Cons. au poste no 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière et, Mme Hélène Beauchamp est également présente.

Chaque membre du conseil a reçu un avis de convocation signifié conformément à l'article 156 C.M.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le maire Luc St-Denis.

2018-01-035

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations de la municipalité de L'Ascension pour l'exercice financier 2018 ;
3. Période de questions ;
4. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-036

2. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Après la présentation, par le maire Luc St-Denis des prévisions budgétaires 2018 ainsi que du programme triennal des immobilisations, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'en adopter le contenu se détaillant comme suit :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 JANVIER 2018**



REVENUS	<u>2018</u>
Taxes foncières	1 076 083 \$
Services municipaux	404 427 \$
Tenant lieu de taxes	139 354 \$
Autres revenus	67 300 \$
Transferts	<u>289 172 \$</u>
TOTAL REVENUS	1 976 336 \$
<hr/>	
DÉPENSES	<u>2018</u>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration	510 295 \$
Sécurité publique	268 602 \$
Transport	634 276 \$
Hygiène du milieu	322 473 \$
Santé & bien-être	10 509 \$
Urbanisme, env., aménagement du territoire	143 702 \$
Loisirs et culture	227 830 \$
Frais de financement	<u>11 686 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 129 373 \$
<hr/>	
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Amortissement pour fins fiscales	(311 530) \$
Remboursement en capital	78 040 \$
Activités d'investissement (immobilisations)	<u>164 750 \$</u>
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	(68 740) \$
<hr/>	
TOTAL DES DÉPENSES	2 060 633 \$
Affectation du surplus	(84 297) \$

Plan triennal d'immobilisations	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Infrastructures routières	125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$
Régularisations de titres			6 000 \$
Réforme cadastrale			15 000 \$
Véhicules et Outillage pour Travaux publics			
Dégeleuse de ponceaux	6 004 \$		
détecteur de monoxyde de carbone	2 500 \$		
Camionnette			39 000 \$
remorque			2 000 \$
Réfection de bâtiments			
porte et fenêtres édifice Maurice-Guindon	4 200 \$		
Système de détection des gaz (garage municipal)		4 725 \$	
Parc Raymond-Meilleur			
blocs de protection pour la clôture du parc	1 600 \$	1 600 \$	
Service incendie			
habits de combat (bunker)	1 806 \$	4 400 \$	
Polar 75 pour sauvetage sur glace			7 000 \$
Réseau d'aqueduc			
dégeleuse pour les entrées d'eau	3 692 \$		
Bibliothèque			
Kiosque multimédia pour livres		1 768 \$	
Maison des Jeunes			
lavabo double		1 700 \$	
total des activités d'investissement annuels	144 802 \$	139 193 \$	194 000 \$

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 JANVIER 2018**



Programme TECQ 2015-2018 (subvention)	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Réalisation du Plan d'intervention (eau, égouts et chaussées les recouvrant)	19 042 \$		
remplacement conduite rue Principale Ouest et autres travaux au réseau	164 788 \$		
Travaux de bouclage du réseau et ajout de regards sanitaires, de vannes, de borne-fontaine		121 828 \$	
réfection du parc Raymond-Meilleur incluant le terrain de tennis avec l'aide de subvention aux Loisirs			66 933 \$
travaux de reconstruction et de pavage partie rue des Îles et de la Ferme			247 120 \$
La Municipalité maintiendra son niveau d'investissement bien au-delà du seuil minimum à atteindre dans le cadre de ce programme.			
Total des investissements prévus au Plan triennal d'immobilisations	<u>183 830 \$</u>	<u>121 828 \$</u>	<u>314 053 \$</u>

TAUX DE TAXES ET TARIFICATIONS

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Taux de la taxe foncière générale	0,878 \$	0,878 \$
Compensation pour la Sûreté du Québec	75,12 \$	79,40 \$
Regl. 2000-355(eau potable)	210,00 \$	210,00 \$
Réseau de distribution de l'eau potable	135,00 \$	135,00 \$
Égouts sanitaires et pluviaux	280,00 \$	280,00 \$
Matières résiduelles et recyclables	129,99 \$	125,00 \$
Sécurité publique	35,00 \$	45,00 \$
Règl. 2007-416 (camion autopompe neuf 2008)	11,00 \$	11,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Équipement en incendie ;
- Variations budgétaires 2017-2018 ;
- Réfection du parc Raymond-Meilleur ;
- Statistiques sur l'utilisation du terrain de tennis.

2018-01-037

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 19h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 JANVIER 2018**



Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Luc St-Denis, maire

Luc St-Denis
Maire

Hélène Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 JANVIER 2018**



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 29 janvier 2018, à 20h, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc St-Denis	maire
Patrick Brassard	Cons. Au poste no 1
Pierre Séguin	Cons. Au poste no 2
Danièle Tremblay	Cons. Au poste no 3
Jacques Allard	Cons. Au poste no 4
Linda Robert	Cons. Au poste no 5
Serge Sirard	Cons. Au poste no 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Hélène Beauchamp est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h par le maire, M. Luc St-Denis.

Chaque membre du conseil déclare avoir reçu un avis de convocation signifié conformément à l'article 156 C.M.

2018-01-038

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en ajoutant les points 8 et 9 suivis de la période de questions au point 10 et de la levée de la séance au point 11:

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Approbation et autorisation de paiement des comptes ;
3. Refinancement des règlements d'emprunt 2000-355 et 2007-416 ;
4. Avis de motion d'un règlement déterminant les compensations 2018 pour les services aux propriétaires relatifs à : l'eau potable, aux égouts, à la sécurité publique, à la Sûreté du Québec ainsi qu'à la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques et présentation du projet de règlement ;
5. Avis de motion du règlement 2018-502 relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus révisé, abrogation du règlement 2014-475 et de son modifiant et présentation du projet de règlement ;
6. Adoption du taux de taxes foncières générales pour l'année 2018 ;
7. Renouvellement du système informatique des services administratifs ;
8. Achat de sable pour les chemins municipaux (**ajout**) ;
9. PAHR – nomination des représentants municipaux (**ajout**) ;
10. Période de questions ;
11. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 JANVIER 2018**



2018-01-039

2. APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt et autorisation de paiement, les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants :

Le registre des chèques :

Le registre général des chèques portant les numéros de C1800020 à C1800072, totalisant 294 535,17\$.

Le registre des paiements par Accès-D :

Le registre des paiements portant les numéros de L1800001 à L1800018, totalisant 80 250,15\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

3. REFINANCEMENT DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT 2000-355 ET 2007-416

2018-01-040

3.1 SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	29 janvier 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,8886 %
Montant :	165 800 \$	Date d'émission :	6 février 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 février 2018, au montant de 165 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

14 500 \$	2,00000 %	2019
14 900 \$	2,25000 %	2020
15 400 \$	2,50000 %	2021
15 800 \$	2,75000 %	2022
105 200 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,02600

Coût réel : 3,40861 %

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 JANVIER 2018**



2- BANQUE ROYALE DU CANADA

14 500 \$	3,68000 %	2019
14 900 \$	3,68000 %	2020
15 400 \$	3,68000 %	2021
15 800 \$	3,68000 %	2022
105 200 \$	3,68000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,68000 %

3- CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE

14 500 \$	3,93000 %	2019
14 900 \$	3,93000 %	2020
15 400 \$	3,93000 %	2021
15 800 \$	3,93000 %	2022
105 200 \$	3,93000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,93000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de L'Ascension accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 6 février 2018 au montant de 165 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2000-355 et 2007-416. Ces billets sont émis au prix de 98,02600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-041

3.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 165 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 FÉVRIER 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Ascension souhaite emprunter par billets pour un montant total de 165 800 \$ qui sera réalisé le 6 février 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2000-355	53 500 \$
2007-416	112 300 \$

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 JANVIER 2018**



ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2000-355 et 2007-416, la Municipalité de L'Ascension souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 février 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 février et le 6 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	14 500 \$	
2020.	14 900 \$	
2021.	15 400 \$	
2022.	15 800 \$	
2023.	16 300 \$	(à payer en 2023)
2023.	88 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2000-355 et 2007-416 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 février 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

AVIS DE MOTION

4. **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES COMPENSATIONS 2018 POUR LES SERVICES AUX PROPRIÉTAIRES RELATIFS À : L'EAU POTABLE, AUX ÉGOUTS, À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AINSI QU'À LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Pierre Séguin qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement déterminant les compensations 2018 pour les services aux propriétaires relatifs à : l'eau potable, aux égouts, à la sécurité publique, à la Sûreté du Québec, ainsi qu'à la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques, sera présenté pour étude et adoption.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Ce règlement a pour but de pourvoir au paiement des dépenses encourues pour les services ci-haut mentionnés par voie de compensations pour l'année 2018.

Les compensations sont établies pour chaque catégorie d'usagers ou de bénéficiaires en tenant compte de l'utilisation ou de la disponibilité du service ou du fait que le service profite ou est susceptible de profiter aux débiteurs ou aux immeubles leur appartenant ;

Le montant de la compensation peut varier en fonction de chaque catégorie d'usagers ou de bénéficiaires et est liée aux bénéfices reçus ou susceptibles de profiter éventuellement à chacune de ces catégories.

AVIS DE MOTION

5. **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2018-502 RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS RÉVISÉ, ABROGATION DU RÈGLEMENT 2014-475 ET DE SON MODIFIANT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Serge Sirard qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement portant le numéro 2018-502 relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus révisé, sera présenté pour étude et adoption. Ce règlement abrogera le règlement 2014-475 et son modifiant portant le numéro 2016-490.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Selon l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) «Toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification» ;

Le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de L'Ascension ;

Le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique qui doivent guider les membres de tout conseil municipal dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables, soit :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité ;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité ;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens ;
- 5° la loyauté envers la municipalité ;
- 6° la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider tout membre du conseil de la Municipalité à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables et ce, dans une perspective d'intérêt public.

2018-01-042

6. ADOPTION DU TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2010, le conseil adoptait le règlement 2010-439 prévoyant l'imposition de la taxe foncière générale annuelle par résolution ;

À CES CAUSES, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que ce conseil fixe, pour l'année 2018, le taux de la taxe foncière générale à 0.878\$ par cent dollars (100\$) de la valeur portée au rôle d'évaluation de la municipalité de L'Ascension et ce, pour toutes les propriétés. Cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y étant érigées, s'il y en a et, sur le bien-fonds ou immeubles incorporés auxdits fonds et définis par la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-043

7. RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME INFORMATIQUE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le renouvellement des équipements informatiques tel que décrit dans la proposition de Groupe DL Informatique de Mont-Laurier datée du 24 janvier 2018, sauf en ce qui a trait à Office 365 où les adresses courriels des conseillers seront retirés pour éviter des frais mensuels récurrents. Le contrat de location de l'équipement, d'une durée de quatre ans est payable mensuellement à 218.15\$ plus taxes, tandis que les frais d'installation et de programmation seront payés comptant au montant de 4 879.60\$ plus taxes. Les fonds nécessaires ont été prévus aux postes budgétaires 02-130-414 et 02-130-130-517.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-044

8. ACHAT DE SABLE POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'autoriser l'achat de sable supplémentaire pour l'entretien des chemins pour terminer l'hiver ce qui comprendra la location de machineries et véhicules nécessaires au transport. La dépense sera d'environ 2 800\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-01-045

9. PAHR – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et unanimement résolu de nommer Mme Danièle Tremblay à titre de représentante municipale auprès de Plein Air Haute Rouge. Mme Linda Robert est nommée en tant que substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 JANVIER 2018**



10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Refinancement des emprunts et frais d'escompte ;
- Système informatique.

2018-01-046

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Hélène Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Hélène Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Hélène Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE ORDINAIRE
12 FÉVRIER 2018**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 12 février 2018.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc St-Denis	Maire
Patrick Brassard	Conseiller au poste no 1
Pierre Séguin	Conseiller au poste no 2
Danièle Tremblay	Conseillère au poste no 3
Jacques Allard	Conseiller au poste no 4
Linda Robert	Conseillère au poste no 5
Serge Sirard	Conseiller au poste no 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Hélène Beauchamp est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le maire Luc St-Denis, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-02-047

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017, du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 29 janvier 2018 ;
- 1.3 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt du rapport des dépenses du mois de janvier 2018 ;
- 1.4 Tableau des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes ;
- 1.5 Correspondance ;
- 1.6 Adoption de la Politique des aînés et de la famille et de son plan d'action ;
- 1.7 Création et mise sur pied du comité de suivi du Plan d'action MADA et familles ;
- 1.8 Nomination d'un responsable administratif chargé du suivi du Plan d'Action MADA et familles ;
- 1.9 Adoption du règlement 2018-501 déterminant les compensations 2018 pour les services aux propriétaires relatifs à : l'eau potable, aux égouts, à la sécurité publique, à la Sûreté du Québec ainsi qu'à la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques ;
- 1.10 Adoption du règlement 2018-502 relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus révisé abrogeant le règlement 2014-475 et son modifiant ;
- 1.11 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement pour la création d'un fonds de roulement ;

- 1.12 Regroupement des Offices municipaux d'habitation de la MRC d'Antoine-Labelle ;
- 1.13 Formations et rencontres ;
- 1.14 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – conflit d'intérêt apparent ou potentiel ;
- 1.15 Dépôt des formulaires DGE-1038 - liste des donateurs et rapport des dépenses électorales des candidats à l'élection du 5 novembre 2017 ;
- 1.16 Mandant à la MRC d'Antoine-Labelle quant à la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – ressource professionnelle en génie civil ;
- 1.17 Souper annuel de la Fondation CHDL-CRHV ;

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Nombre d'interventions des premiers répondants ;
- 2.2 Autorisation de paiement de la rémunération concernant le service des premiers répondants et le service des incendies pour l'année 2018 ;
- 2.3 Renouvellement de l'entente avec le Centre canin Le refuge ;

3. TRANSPORT ROUTIER

- 3.1 Réfection de la route 321 nord ;

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIENE DU MILIEU

4.1 Réseau d'aqueduc :

- 4.1.1 Analyses d'eau ;

4.2 Matières résiduelles et recyclables :

- 4.2.1 Octroi du contrat de location et de transport des conteneurs de l'éco-centre ;

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 Bibliothèque :

- 5.1.1 Statistiques de la bibliothèque ;

5.2 Autres :

- 5.2.1 Demande de subvention à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides ;

6. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE ORDINAIRE
12 FÉVRIER 2018**



2018-02-048

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017, DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018 ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 29 JANVIER 2018

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires du 11 décembre 2017 et du 15 janvier 2018 ainsi que ceux des séances extraordinaires du 29 janvier 2018, tels que rédigés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-02-049

1.3 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS DE JANVIER 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt et autorisation de paiement, les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants :

Le registre des chèques :

Le registre général des chèques portant les numéros de C1800073 à C1800092, totalisant 61 496,53\$.

Le registre des paiements par Accès-D :

Le registre des paiements portant les numéros de L1800019 à L1800020, totalisant 706,01\$.

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de janvier tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-02-050

1.4 TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses énumérées dans le tableau suivant ainsi que le paiement des factures afférentes:

Description de la dépense	Montant avant taxes		Compte de grand-livre
<u>ADMINISTRATION</u>			
1 Papeterie Groupe CCL	2 125,00 \$		130/610-670
2 Contestation elections PFD avocats	385,25 \$		120-412
3 Adhésion 2018 à l'ARLPHL	100,00 \$		130-494
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>			
4 Service d'incendie équipements	6 884,00 \$		220
5 Rangements dans la van Venture	1 000,00 \$		230-525-01

**SÉANCE ORDINAIRE
12 FÉVRIER 2018**



TRANSPORT ROUTIER

6	Remplacer radio Dodge Ram (estimé Lebeau vitres auto)	351,50 \$		320/330/701-50-525-08
7	Caméra de surveillance garage	525,00 \$		220/320/330-725

URBANISME

8	Membership 2018 OBV RPNS	500,00 \$		470-629
9	Service urbaniste-conseil Barbe Robidoux (résolution 2017-02-058)	1 197,00 \$		610-414

LOISIRS ET CULTURE

10	activités de la bibliothèque	3 725,00 \$	dépense nette	702-30-493
11	achat de livres	8 500,00 \$	dépense nette	702-30-670-01
12	Remplacement batterie UPS local des Fermières (internet organismes)	255,59 \$		701-20-526
13	Club d'auto neige de L'Ascension	1 154,87 \$		701-90-970-01
14	Plein Air Haute-Rouge	1 304,63 \$		701-90-970-02
15	Club de l'Âge d'Or	300,00 \$		701-90-970-05
16	Cercle des Fermières	300,00 \$		701-90-970-06
17	O.P.P.	300,00 \$		701-90-970-08
18	Maison des Jeunes La Sensass Ion	1 500,00 \$		701-90-970-09
19	Aînées Actifs Allumés	300,00 \$		701-90-970-13
20	Art et Culture	800,00 \$		701-90-970-14
21	Ecole de l'Aventure	800,00 \$		701-90-970-15

total 32 307,84 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-02-051

1.5 CORRESPONDANCE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu unanimement d'accepter pour dépôt la liste de la correspondance suivante :

<i>No</i>	<i>Provenance</i>	<i>Sujet</i>
1.	ARLPHL	Versement subvention 2017-2018
2.	FCM	Communiqué – Avenir de Postes Canada
3.	MMQ	Ristourne
4.	MRC d'Antoine-Labelle	Invitation – Événement rassembleur pour la persévérance scolaire 2018
5.	MRC d'Antoine-Labelle	Communiqué – Rencontre avec le CISSS
6.	MRC d'Antoine-Labelle	Versement pour la murale patrimoniale de la vallée de la Rouge
7.	MTQ	Subv. pour amélioration du réseau routier 2017

**SÉANCE ORDINAIRE
12 FÉVRIER 2018**



Des informations de la Coopérative des télécommunications Antoine-Labelle sont données par la directrice générale concernant le déploiement d'internet haute vitesse qui débutera au printemps 2019. Elle mentionne également l'importance d'encourager la coopérative en devenant membre, au coût de 20\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-02-052

1.6 ADOPTION DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS ET DE LA FAMILLE ET DE SON PLAN D'ACTION

En vue de procéder à la reddition des comptes relative à la consultation citoyenne qui a mené à la réalisation de la Politique des Aînés et de la Famille et de son plan d'action et ce, grâce au soutien financier du ministère de la Famille, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'en adopter le contenu et d'en transmettre copie audit ministère, telle que requis par la convention signée entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-02-053

1.7 CRÉATION ET MISE SUR PIED DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MADA ET FAMILLES

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'autoriser la formation d'un comité de suivi du plan d'action MADA et familles afin de suivre et de soutenir la réalisation des actions dans la mise en œuvre du Plan. Ce comité sera composé de 2 élus, de deux employés et deux personnes en provenance du milieu des organismes locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-02-054

1.8 NOMINATION D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF CHARGÉ DU SUIVI DU PLAN D'ACTION MADA ET FAMILLES

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu unanimement de nommer la directrice générale Mme Hélène Beauchamp, responsable administrative chargée du suivi du plan d'action MADA et familles, tel que requis par le ministère afin d'en assurer le suivi administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-02-055

1.9 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-501 DÉTERMINANT LES COMPENSATIONS 2018 POUR LES SERVICES AUX PROPRIÉTAIRES RELATIFS À : L'EAU POTABLE, AUX ÉGOUTS, À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AINSI QU'À LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES

ATTENDU QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale stipule qu'une municipalité locale peut, par règlement prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification ;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour pourvoir au paiement des dépenses encourues pour les services de distribution d'eau potable, d'égout, de sécurité publique, de la Sûreté du Québec ainsi que de la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques par voie de compensation pour l'année 2018 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 29 janvier 2018 ainsi que sa présentation et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil dans les délais requis, tous les membres du conseil présents déclarant l'avoir lu et renoncent ainsi à sa lecture ;

ATTENDU QUE les compensations susmentionnées sont établies pour chaque catégorie d'usagers ou de bénéficiaires en tenant compte de l'utilisation ou de la disponibilité du service ou du fait que le service profite ou est susceptible de profiter aux débiteurs ou aux immeubles leur appartenant ;

ATTENDU QUE le montant de chacune des compensations est établi de manière à rencontrer les dépenses encourues par la municipalité et attribuables au service faisant l'objet de la compensation ;

ATTENDU QUE le montant de la compensation peut varier en fonction de chaque catégorie d'usagers ou de bénéficiaires, mais qu'elle doit être liée aux bénéfices reçus ou susceptibles de profiter éventuellement à chacune de ces catégories ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jacques Allard, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le règlement portant le numéro 2018-501 soit et est adopté comme suit:

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 **COMPENSATION POUR LE SERVICE D'EAU POTABLE**

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent du service d'approvisionnement, de traitement et de distribution d'eau potable, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent, que le service soit utilisé ou non :

- a) 135.00\$ par logement utilisé à des fins d'habitation, un logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destiné à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir ;
- b) 67.50\$ par unité résidentielle supplémentaire de 2 ½ pièces et moins ou par unité de motel s'ajoutant à ceux prévus au paragraphe a) ;
- c) 168.75\$ pour tous les autres lieux qui servent de résidence ou de domicile et qui ne correspondent pas aux caractéristiques énumérées précédemment et de manière non limitative, aux maisons de chambres, aux résidences pour personnes âgées, aux maisons de réhabilitation et aux gîtes ;

- d) 33.75\$ par usage commercial domestique s'ajoutant aux caractéristiques énumérées précédemment tel que défini dans la réglementation d'urbanisme en vigueur ;
- e) 202.50\$ pour les établissements ou unités utilisés à des fins commerciales, professionnelles ou à des fins industrielles où l'on fait de la fabrication ou de la transformation de matière ;
- f) 270.00\$ pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles ;
- g) 202.50\$ pour tous les autres immeubles qui servent à des fins qui n'ont pas été précédemment énumérées ;
- h) 135.00\$ par maison intergénérationnelle ;

ARTICLE 3

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent du service d'égout sanitaire et pluvial, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent, que le service soit utilisé ou non :

- a) 280.00\$ par logement utilisé à des fins d'habitation, un logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destiné à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir ;
- b) 140.00\$ par unité résidentielle supplémentaire de 2 ½ pièces et moins ou par unité de motel s'ajoutant à ceux prévus au paragraphe a) ;
- c) 350.00\$ pour tous les autres lieux qui servent de résidence ou de domicile et qui ne correspondent pas aux caractéristiques énumérées précédemment et de manière non limitative, aux maisons de chambres, aux résidences pour personnes âgées, aux maisons de réhabilitation et aux gîtes ;
- d) 70.00\$ par usage commercial domestique s'ajoutant aux caractéristiques énumérées précédemment tel que défini dans la réglementation d'urbanisme en vigueur ;
- e) 420.00\$ pour les établissements ou unités utilisés à des fins commerciales, professionnelles ou à des fins industrielles où l'on fait de la fabrication ou de la transformation de matière ;
- f) 560.00\$ pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles ;
- g) 420.00\$ pour tous les autres immeubles qui servent à des fins qui n'ont pas été précédemment énumérées ;
- h) 280.00\$ par maison intergénérationnelle ;

ARTICLE 4 COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Afin de pourvoir au financement des services ou activités liés à la protection des biens et des personnes et à la sécurité publique, à l'exclusion du service de la Sûreté du Québec, il est imposé et prélevé de tout propriétaire d'un immeuble, une compensation selon le mode de tarification déterminé ci-dessous, que le service soit utilisé ou non :

- a) 45.00\$ par unité d'évaluation ;
- b) 45.00\$ par unité de logement d'un bâtiment comprenant plus de 5 logements ;
- c) 20.00\$ pour chaque unité de camping (emplacement) compris dans un établissement de camping rustique, au sens du règlement 2000-348 ou ses modifiants ;
- d) 40.00\$ pour chaque unité de camping (emplacement) compris dans un établissement de camping collectif au sens du règlement 2000-348 ou de ses modifiants ;
- e) Pour chaque unité de camping compris dans un établissement de camping semi-aménagé ou aménagé au sens du règlement 2000-348 et ses modifiants et établi selon le taux d'occupation suivant :
 - 1^{ère} année d'opération : 66.25% des emplacements aménagés 26.50\$
 - 2^e année d'opération : 68.75% des emplacements aménagés 27.50\$
 - 3^e année d'opération : 71.25% des emplacements aménagés 28.50\$
 - 4^e année d'opération : 71.25% des emplacements aménagés 28.50\$

Les % d'occupation pour chacune des années seront appliqués sur la compensation établie à chaque année pour les campings collectifs dont le taux d'occupation est évalué à 100%.

Le calcul des moyennes des taux d'occupation pour les saisonniers et voyageurs figure à l'annexe «A» du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5 COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent du service de la Sûreté du Québec, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent, que le service soit utilisé ou non :

- a) 79.40\$ par logement utilisé à des fins d'habitation, un logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destiné à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir ;
- b) 39.70\$ par unité résidentielle supplémentaire de 2 ½ pièces et moins ou par unité de motel s'ajoutant à ceux prévus au paragraphe a) ;

- c) 99.25\$ pour tous les autres lieux qui servent de résidence ou de domicile et qui ne correspondent pas aux caractéristiques énumérées précédemment et de manière non limitative, aux maisons de chambres, aux résidences pour personnes âgées, aux maisons de réhabilitation et aux gîtes ;
 - d) 19.85\$ par usage commercial domestique s'ajoutant aux caractéristiques énumérées précédemment tel que défini dans la réglementation d'urbanisme en vigueur ;
 - e) 39.70\$ pour les cabanes à sucre ;
 - f) 119.10\$ pour les établissements ou unités utilisés à des fins commerciales, professionnelles ou à des fins industrielles où l'on fait de la fabrication ou de la transformation de matière ;
 - g) 158.80\$ pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles ;
 - h) 19.85\$ pour les terrains vacants ;
 - i) 39.70\$ pour les terrains vacants utilisés à des fins autres que résidentiel ;
 - j) 9.93\$ pour chaque unité de camping (emplacement) compris dans un établissement de camping rustique, au sens du règlement 2000-348 ou de ses modifiants ;
 - k) 19.85\$ pour chaque unité de camping (emplacement) compris dans un établissement de camping collectif au sens du règlement 2000-348 ou ses modifiants ;
 - l) 119.10\$ pour tous les autres immeubles qui servent à des fins qui n'ont pas été précédemment énumérées ;
 - m) 79.40\$ par maison intergénérationnelle ;
 - n) Pour chaque unité de camping compris dans un établissement de camping semi-aménagé ou aménagé au sens du règlement 2000-348 et ses modifiants et établi selon le taux d'occupation suivant :
 - 1^{ère} année d'opération : 66.25% des emplacements aménagés 13.15\$
 - 2^e année d'opération : 68.75% des emplacements aménagés 13.65\$
 - 3^e année d'opération : 71.25% des emplacements aménagés 14.14\$
 - 4^e année d'opération : 71.25% des emplacements aménagés 14.14\$
- Les % d'occupation pour chacune des années seront appliqués sur la compensation établie à chaque année pour les campings collectifs dont le taux d'occupation est évalué à 100%.
- Le calcul des moyennes des taux d'occupation pour les saisonniers et voyageurs figure à l'annexe «A» du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- o) 39.70\$ pour chaque chalet locatif situé sur même unité évaluation ;
 - p) 79.40\$ pour chaque abri forestier considéré comme un bâtiment principal.

ARTICLE 6 COMPENSATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent du service de collecte, de transport et de disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent, que le service soit utilisé ou non :

- a) 125.00\$ pour un logement utilisé à des fins d'habitation, un logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destiné à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir ;
- b) 62.50\$ par unité résidentielle supplémentaire de 2 ½ pièces et moins ou par unité de motel s'ajoutant à ceux prévus au paragraphe a) ;
- c) 156.25\$ pour tous les autres lieux qui servent de résidence ou de domicile et qui ne correspondent pas aux caractéristiques énumérées précédemment et de manière non limitative, aux maisons de chambres, aux résidences pour personnes âgées, aux maisons de réhabilitation et aux gîtes ;
- d) 31.25\$ par usage commercial domestique s'ajoutant aux caractéristiques énumérées précédemment tel que défini dans la réglementation d'urbanisme en vigueur ;
- e) 187.50\$ pour les établissements ou unités utilisés à des fins commerciales, professionnelles ou à des fins industrielles où l'on fait de la fabrication ou de la transformation de matière ;
- f) 250.00\$ pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles ;
- g) 15.63\$ pour chaque unité de camping (emplacement) compris dans un établissement de camping rustique, au sens du règlement 2000-348 ou ses modifiants ;
- h) 187.50\$ pour tous les autres immeubles qui servent à des fins qui n'ont pas été précédemment énumérées ;
- i) 125.00\$ par maison intergénérationnelle ;
- j) 62.50\$ pour chaque chalet locatif situé sur même unité évaluation ;
- k) 125.00\$ pour un abri forestier considéré comme un bâtiment principal ;
- l) 62.50\$ pour une cabane à sucre.

- ARTICLE 7** Les compensations pour les services de distribution d'eau potable, d'égout, de sécurité publique, de la Sûreté du Québec ainsi que pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques, sont imposés pour une (1) année, du 1^{er} janvier au 31 décembre : toute fraction d'année est considérée comme une année entière à l'exception d'une nouvelle construction et dans ce cas, la compensation pour tous ces services est imposée à compter de la date d'effet de l'évaluation de la nouvelle construction inscrite à l'avis de modification au rôle d'évaluation.
- ARTICLE 8** Les nouveaux tarifs prévus au présent règlement sont imposés pour l'année 2018.
- ARTICLE 9** Les compensations pour les services d'eau, d'égout, de sécurité publique, de la Sûreté du Québec ainsi que pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques sont assimilées, à tous égards, à la taxe foncière générale de la municipalité.
- ARTICLE 10** Les compensations pour les services d'eau, d'égout, de sécurité publique, de la Sûreté du Québec ainsi que de la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques sont assujetties au règlement portant le numéro 2003-373 et à son modifiant le règlement portant le numéro 2014-473 portant sur les modalités de paiement des taxes foncières et des compensations.
- ARTICLE 11** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-02-056

1.10 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-502 RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS RÉVISÉ ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2014-475 ET SON MODIFIANT

ATTENDU QUE le présent code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est adopté en vertu de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27)**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité devait adopter, avant le 2 décembre 2011, un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles ;

ATTENDU QUE selon l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) « Toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification » ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de L'Ascension ;

ATTENDU QUE le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique qui doivent guider les membres de tout conseil municipal dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables, soit :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité ;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité ;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens ;
- 5° la loyauté envers la municipalité ;
- 6° la recherche de l'équité.

ATTENDU QUE les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider tout membre du conseil de la Municipalité à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables et ce, dans une perspective d'intérêt public.

ATTENDU QUE tout membre du conseil de la Municipalité doit faire preuve d'intégrité, d'honnêteté, d'objectivité et d'impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions.

ATTENDU QUE les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2) ;
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire, tenue le 29 janvier 2018 et qu'un projet de règlement y a été présenté ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 5 février 2018 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais prescrits et renoncent ainsi à sa lecture ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que soit adopté le règlement suivant :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le présent règlement s'intitule «Règlement 2018-502 relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé et abrogeant les règlements 2014-475 et 2016-490.

ARTICLE 3 CHAMP D'APPLICATION

Le présent code s'applique à tout membre du conseil de la municipalité.

ARTICLE 4 LE PRINCIPE GÉNÉRAL

Tout membre du conseil de la Municipalité doit exercer ses fonctions de façon à préserver et à maintenir la confiance du public envers la Municipalité. À cet effet, tout membre assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec vigilance et discernement.

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Tous les mots utilisés dans le présent code conservent leur sens usuel, sauf pour les expressions et les mots définis comme suit :

« Avantage » :

Comprend tout cadeau, don, faveur, récompense, service, commission, gratification, marque d'hospitalité, rémunération, rétribution, gain, indemnité, privilège, préférence, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte, ou toute autre chose utile ou profitable de même nature ou toute promesse d'un tel avantage.

« Conflit d'intérêts » :

Toute situation où une personne doit choisir entre l'intérêt de la Municipalité et son intérêt personnel.

« Intérêt personnel » :

Intérêt de la personne concernée, qu'il soit direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée. Est exclu de cette notion le cas où l'intérêt personnel consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail rattachées aux fonctions de la personne concernée au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal.

« Intérêt des proches » :

Intérêt du conjoint de la personne concernée, de ses enfants, de ses ascendants ou intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec laquelle elle entretient une relation d'affaires. Il peut être direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

« Information confidentielle » :

Renseignement qui n'est pas public et que la personne concernée détient en raison de son rôle dans la Municipalité.

« Organisme municipal » :

- 1° un organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité ;
- 2° un organisme dont le conseil est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité ;
- 3° un organisme dont le budget est adopté par la municipalité ou dont le financement est assuré pour plus de la moitié par celle-ci ;
- 4° un conseil, une commission ou un comité formé par la Municipalité chargé d'examiner et d'étudier une question qui lui est soumise par le conseil ;
- 5° une entreprise, corporation, société ou association au sein de laquelle une personne est désignée ou recommandée par la municipalité pour y représenter son intérêt.

ARTICLE 6 CONFLITS D'INTÉRÊTS

Tout membre du conseil de la Municipalité doit éviter de se placer, sciemment, dans une situation où il est susceptible de devoir faire un choix entre, d'une part, son intérêt personnel ou celui de ses proches et, d'autre part, celui de la municipalité ou d'un organisme municipal.

Le cas échéant, il doit rendre publiques ces situations et s'abstenir de participer aux discussions et aux délibérations qui portent sur celles-ci.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à tout membre d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il est également interdit à tout membre de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Tout membre du conseil de la Municipalité doit :

- 1° assumer fidèlement ses fonctions en conformité avec les législations applicables, incluant la réglementation en vigueur à la Municipalité ou dans tout autre organisme municipal ;
- 2° s'abstenir d'avoir sciemment, directement ou indirectement, par lui-même ou par son associé, un contrat avec la Municipalité. Cette prohibition ne s'applique toutefois pas à un contrat autorisé par la loi ;

ARTICLE 7 AVANTAGES

Il est interdit à tout membre du conseil de la Municipalité:

- d'accepter, de recevoir, de susciter ou de solliciter tout avantage pour lui-même ou pour une autre personne en échange d'une prise de position, d'une décision, d'un acte, de l'omission de décider ou d'agir, ou de l'exercice d'une influence sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont il est membre peut être saisi;

- d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

Il n'est toutefois pas interdit d'accepter un avantage qui respecte les trois conditions suivantes :

- 1° il est reçu conformément à une règle de courtoisie, de protocole, d'hospitalité ou d'usage ;
- 2° il n'est pas constitué d'une somme d'argent ou d'un titre financier quelconque tel qu'une action, une obligation ou un effet de commerce ;
- 3° il n'est pas de nature à laisser planer un doute sur l'intégrité, l'indépendance ou l'impartialité de la personne concernée.

Tout membre qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 du premier alinéa doit, dans les 30 jours de sa réception, produire une déclaration écrite au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité contenant une description adéquate de cet avantage, le nom du donateur, la date et les circonstances de sa réception.

ARTICLE 8 DISCRÉTION ET CONFIDENTIALITÉ

Il est interdit à tout membre du conseil de la Municipalité, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

Tout membre du conseil de la Municipalité doit prendre toute mesure raisonnable pour assurer la protection d'une information confidentielle, notamment en ce qui a trait aux documents, qu'ils soient sur un support informatique ou papier.

En cas de doute, tout membre peut s'adresser au responsable de l'application de la Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, soit, le directeur général, pour s'assurer du caractère public ou confidentiel d'une information.

ARTICLE 9 UTILISATION DES RESSOURCES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est interdit à tout membre d'utiliser ou de permettre l'utilisation des ressources, des biens ou des services de la municipalité ou des organismes municipaux à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

Cette interdiction ne s'applique toutefois pas à l'utilisation de ressources à des conditions non préférentielles, mises à la disposition des citoyens.

ARTICLE 10 LE RESPECT DES PERSONNES

Tout membre du conseil de la Municipalité favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

Tout membre du conseil de la Municipalité doit :

- 1° agir de manière équitable dans l'exécution de ses fonctions et ne doit pas accorder un traitement préférentiel à une personne au détriment des autres ;
- 2° s'abstenir de tenir des propos injurieux ou de harceler une personne par des attitudes, des paroles, des gestes pouvant porter atteinte à sa dignité ou à son intégrité ;
- 3° utiliser un langage approprié à l'exercice de ses fonctions ;
- 4° afficher et pratiquer une attitude d'ouverture devant les différences ethniques, culturelles, religieuses, de genre et d'orientation sexuelle ou tout autre motif de discrimination et ne discriminer aucune personne.

ARTICLE 11 RESPECT DU PROCESSUS DÉCISIONNEL

Tout membre du conseil de la Municipalité doit respecter les lois, les politiques et les normes (règlements et résolutions) de la municipalité et des organismes municipaux relatives aux mécanismes de prise de décision.

ARTICLE 12 OBLIGATION DE LOYAUTÉ APRÈS MANDAT

Tout membre du conseil de la Municipalité doit agir avec loyauté envers la Municipalité après la fin de son mandat dans le respect des dispositions de la loi. Il lui est interdit d'utiliser ou de divulguer des renseignements confidentiels dont il a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à tout membre, dans les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

ARTICLE 13 LA SOBRIÉTÉ

Tout membre du conseil de la Municipalité ne doit pas être sous l'influence de l'alcool ou de drogues illégales lorsqu'il siège au conseil municipal ou qu'il doit prendre des décisions sur les orientations de la Municipalité.

ARTICLE 14 ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

ARTICLE 15 SANCTIONS

Conformément aux articles 7 et 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) :

« Un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie visé par un membre d'un conseil d'une municipalité peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

- 1° la réprimande;*
- 2° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :*
 - a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci ;*
 - b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code.*
- 3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au code, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;*
- 4° la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.*

Lorsqu'un membre d'un conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme. »

ARTICLE 16 APPLICATION ET CONTRÔLE

Conformément aux articles 20, 21 et 22 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) :

« Toute personne qui a des motifs raisonnables de croire qu'un membre d'un conseil d'une municipalité a commis un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable peut en saisir le ministre au plus tard dans les trois ans qui suivent la fin du mandat de ce membre.

La demande doit, pour être complète, être écrite, assermentée, motivée et accompagnée, s'il y a lieu, de tout document justificatif.

Lorsque la demande est complétée, le ministre dispose d'un délai de 15 jours ouvrables pour en faire l'examen préalable. Si l'examen n'est pas terminé dans ce délai, le ministre en informe le demandeur.

Le ministre peut rejeter toute demande s'il est d'avis que la demande est frivole, vexatoire ou manifestement mal fondée ou si le demandeur refuse ou néglige de lui fournir les renseignements ou les documents qu'il lui demande.

Il en informe par écrit le demandeur et le membre du conseil visé par la demande.

S'il ne rejette pas la demande, le ministre la transmet à la Commission municipale du Québec pour enquête.

Il en informe par écrit le demandeur et le membre du conseil visé par la demande. »

ARTICLE 17 ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace les règlements portant les numéros 2014-475 et 2016-490 et ainsi constitue le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de L'Ascension.

ARTICLE 18 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

AVIS DE MOTION

1.11 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Linda Robert qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement relatif à la création d'un fonds de roulement sera présenté pour étude et adoption.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Ce règlement a pour but de constituer un fonds connu sous le nom de « fonds de roulement » dans le but de mettre à la disposition de la municipalité les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence.

Le fonds de roulement sera créé à même le surplus accumulé qui était au 31 décembre 2016 de 410 053\$. Celui-ci sera de l'ordre de 50 000\$.

La municipalité pourra par la suite emprunter à ce fonds par voie de résolution par exemple pour une dépense en immobilisations avec un terme d'un maximum de 10 ans.

Elle pourrait aussi emprunter temporairement dans l'attente de la perception des revenus avec un terme maximal d'un an.

La municipalité devra par la suite prévoir et ce à chaque année le remboursement au fonds de roulement dont le montant sera établi selon le terme fixé.

2018-02-057

1.12 REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU QUE les Offices municipaux d'habitation de Ferme-Neuve, de Rivière-Rouge, de Lac-des-Écorces, de Nominique, de l'Ascension, de Mont-Laurier et de Notre-Dame-du-Laus ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper ;

**SÉANCE ORDINAIRE
12 FÉVRIER 2018**



ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Ferme-Neuve, de Lac-des-Écorces, de Nominique, de l'Ascension, de Notre-Dame-du-Laus et des villes de Mont-Laurier et de Rivière-Rouge un projet d'entente de regroupement des sept offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche ;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement ;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu unanimement que :

Le conseil recommande favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de Ferme-Neuve, de Rivière-Rouge, de Lac-des-Écorces, de Nominique, de L'Ascension, de Mont-Laurier et de Notre-Dame-du-Laus suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Le conseil nomme le maire M. Luc St-Denis au conseil d'administration provisoire du nouvel Office.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-02-058

1.13 FORMATIONS ET RENCONTRES

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'autoriser les formations suivantes :

Titre de la formation ou de la rencontre	Date et heure	Lieu	Frais d'inscription	Participant
Cour municipale	18 avril à 19h	À confirmer selon la provenance des participants	Environ 20\$/personne	Pierre Séguin Linda Robert
Introduction à la sécurité civile	dans la semaine du 12 mars ou dans la semaine du 16 avril	Rivière-Rouge	230\$/personne	Voir selon les disponibilités Luc St-Denis Hélène Beauchamp Pierre Séguin Jacques Allard Yann Bouchard
Projet de création d'une régie dans la Rouge	19 février	La Macaza		Hélène Beauchamp Linda Robert

Note : certaines formations ou rencontres nécessitent des frais de repas payés selon la Politique en vigueur ou frais d'hébergement.

Des frais de déplacement payables au kilomètre peuvent occasionnellement être versés, selon la disponibilité du véhicule de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-02-059

1.14 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – CONFLIT D'INTÉRÊT APPARENT OU POTENTIEL

Afin d'éviter toute situation qui irait à l'encontre du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et tout conflit d'intérêt apparent ou potentiel, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que la directrice générale Mme Hélène Beauchamp se retire lorsque les membres du conseil discuteront en caucus de décisions concernant l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Monsieur Christian Pilon, conjoint de Mme Beauchamp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-02-060

1.15 DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 - LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DES DÉPENSES ÉLECTORALES DES CANDIDATS À L'ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017

ATTENDU QU'une élection municipale s'est tenue à L'Ascension le 5 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE les personnes ayant déposé leur candidature lors de cette élection avaient l'obligation de produire et de transmettre à la directrice générale et secrétaire-trésorière le *Rapport portant sur la liste des personnes ayant versé un ou plusieurs dons en argent dont le total est de plus de 50\$ (formulaire DGE-1038)* et ce au plus tard le 3 février 2018 ;

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tous les candidates et candidats ont déposé les sections 2 et 3 de leur formulaire respectif dans les temps requis, tel que présenté ci-dessous par poste et par ordre alphabétique :

Nom	Date de réception du formulaire
Yves Meilleur	29 novembre 2017
Luc St-Denis	27 novembre 2017
Patrick Brassard	5 décembre 2017
Donald Ouellette	23 novembre 2017
Pierre Duval	28 novembre 2017
Pierre Séguin	28 novembre 2017
Nancy Tremblay	1 ^{er} décembre 2017
Gilles Éric Beaudoin	29 novembre 2017
Danièle Tremblay	27 novembre 2017
Jacques Allard	5 décembre 2017
Daniel Legault	24 janvier 2018

**SÉANCE ORDINAIRE
12 FÉVRIER 2018**



Robert Massicotte Jean	24 janvier 2018
Normand Richer	28 novembre 2017
Linda Robert	27 novembre 2017
Guy Gauthier	28 novembre 2017
Serge Sirard	5 décembre 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des donateurs et rapport des dépenses électorales des candidates et candidats à l'élection du 5 novembre 2017, telle que présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-02-061

1.16 MANDANT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL – RESSOURCE PROFESSIONNELLE EN GÉNIE CIVIL

ATTENDU l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) souhaite se doter d'une ressource professionnelle en génie civil ;

ATTENDU QUE cette ressource professionnelle pourrait accompagner la MRCAL dans la réalisation du plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) pour laquelle elle recevra une aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ;

ATTENDU QUE cette ressource professionnelle pourrait accompagner les municipalités dans la mise en œuvre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), les soutenir dans le dépôt des demandes d'aide financière au Ministère, les soutenir techniquement dans le cadre des processus d'appels d'offres pour des projets de génie civil et dans le suivi de ces projets ;

ATTENDU QUE la date de dépôt pour une demande d'aide financière est le 1^{er} février 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu unanimement d'approuver le projet de mise en commun des services d'ingénierie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal au MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-02-062

1.17 SOUPER ANNUEL DE LA FONDATION CHDL-CRNV

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 1 billet pour le souper de la Fondation CHDL/CRNV au coût de 75\$ ainsi que le prix d'une table à 125\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
SERVICE DES INCENDIES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS**

2.1 NOMBRE D'INTERVENTIONS DES PREMIERS RÉPONDANTS

Point d'information à l'effet qu'il y a eu 6 interventions du service des premiers répondants pendant le mois de janvier 2018.

2018-02-063

2.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION CONCERNANT LE SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS ET LE SERVICE DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la rémunération concernant les activités du service des premiers répondants et du service des incendies, tel que prévu au budget 2018 :

- La rémunération des directeurs de services ;
- Les interventions ;
- Les pratiques ;
- Les formations ;
- L'entretien des équipements du service des incendies ;
- La prévention en matière d'incendie ;
- La confection des plans d'intervention et la rédaction des programmes en matière d'incendie;
- Les réunions d'officiers ;
- Les mises à niveaux périodiques des premiers répondants ;
- La confection des horaires pour les premiers répondants ;
- Les rencontres au Centre de communication-santé du service des premiers répondants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-02-064

2.3 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE CENTRE CANIN LE REFUGE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer l'entente d'un an avec le centre canin Le refuge, sans forfait de patrouille et de payer le montant annuel de 1 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

3. TRANSPORT ROUTIER

2018-02-065

3.1 RÉFECTION DE LA ROUTE 321 NORD

ATTENDU les nombreuses demandes adressées au Ministère des Transports dans les dernières années afin que la route 321 nord secteur L'Ascension soit refaite ;

ATTENDU QUE le ministère a procédé à des interventions ciblées qui ont été bénéfiques mais que l'ensemble du tronçon doit faire l'objet d'une réfection majeure telle qu'en témoigne l'étude ayant été réalisée en 2013 par le ministère ;

ATTENDU QU'à ce jour aucun échéancier de réalisation du projet ne nous a été communiqué ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'acheminer une correspondance au Ministère des Transports afin qu'il nous confirme que lesdits travaux auront bel et bien lieu cette année.

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution soit également acheminée à la ministre responsable des Laurentides, Madame Christine St-Pierre et au député Monsieur Sylvain Pagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Facture de services professionnels pour la gestion des dossiers en urbanisme de M. Daniel Legault ;
- Enregistrements des séances du conseil ;
- Traîneau pour les secours d'urgence en forêt.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 RÉSEAU D'AQUEDUC

2018-02-066

4.1.1 ANALYSES D'EAU

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'analyse d'eau relatif au contrôle microbiologique pour le mois de janvier 2018. Les résultats obtenus lors de ces analyses sont conformes au Règlement sur la qualité de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

4.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

2018-02-067

4.2.1 OCTROI DU CONTRAT DE LOCATION ET DE TRANSPORT DES CONTENEURS DE L'ÉCO-CENTRE

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de location et de transport des conteneurs de l'écocentre à l'entreprise Recyclage Jorg inc. de Nominique, telle que définie dans son offre de service du 8 janvier 2018, sauf en ce qui a trait au conteneur de bois qui devra lui aussi être acheminé à la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 BIBLIOTHÈQUE

2018-02-068

5.1.1 STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de statistiques de la bibliothèque pour le mois de janvier 2018, préparé par la responsable, Mme Lyne Beaulieu. Les pièces en circulation sont de 454 incluant les prêts numériques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

5.2 AUTRES

2018-02-069

5.2.1 DEMANDE DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DES LAURENTIDES

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Marie-Laurence Vinet, à adresser une demande pour l'obtention d'une subvention à l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides afin de couvrir une partie des frais reliés à l'embauche d'un accompagnateur pour enfants ayant des besoins particuliers. Mme Vinet est également autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

6. DIVERS

Aucun point

**SÉANCE ORDINAIRE
12 FÉVRIER 2018**



DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Statistiques de la bibliothèque ;
- Contrôle des insectes piqueurs ;
- Remerciements aux premiers répondants.

2018-02-070

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Hélène Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Hélène Beauchamp
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Hélène Beauchamp
directrice générale et secrétaire-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance

**SÉANCE ORDINAIRE
12 FÉVRIER 2018**



ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 FÉVRIER 2018**



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 26 février 2018, à 20h15, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc St-Denis	maire
Patrick Brassard	Cons. Au poste no 1
Pierre Séguin	Cons. Au poste no 2
Danièle Tremblay	Cons. Au poste no 3
Jacques Allard	Cons. Au poste no 4
Linda Robert	Cons. Au poste no 5
Serge Sirard	Cons. Au poste no 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Hélène Beauchamp est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h20 par le maire, M. Luc St-Denis.

Chaque membre du conseil déclare avoir reçu un avis de convocation signifié conformément à l'article 156 C.M.

2018-02-071

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en ajoutant le point 3, suivi de la période de questions au point 4 et de la levée de la séance au point 5 :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Règlements hors-cour ;
3. Matériaux de sablage (**ajout**) ;
4. Période de questions ;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-02-072

2. RÈGLEMENTS HORS-COURS

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la conclusion d'une transaction pour régler les litiges suivants :

- Dans le dossier de Cour 560-17-001797-163, ce dossier opposant la municipalité à Mme Johanne Cardinal et Monsieur Daniel Legault (demande d'injonction permanente suite au branchement non-conforme au réseau d'aqueduc de l'immeuble sis au 117 chemin du Lac Lynch) ;

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 FÉVRIER 2018**



- Dans le dossier de Cour 560-17-001852-174, ce dossier opposant la municipalité à Monsieur Daniel Legault (demande d'injonction permanente suite au dépôt de griefs d'employés de la Municipalités qui alléguaient être victimes de harcèlement psychologique).

Le maire est autorisé à signer les documents afférents, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

2018-02-073

3. MATÉRIAUX DE SABLAGE

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat 300 tonnes de sable chez Recyclage Jorg de Nominuingue, qui est ouvert expressément pendant quelques jours pour satisfaire au manque d'abrasifs des municipalités environnantes considérant les conditions hivernales particulièrement difficiles à ce niveau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-02-074

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Hélène Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Hélène Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 FÉVRIER 2018**



Je, soussignée, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Hélène Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE ORDINAIRE
12 MARS 2018**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 12 mars 2018.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc St-Denis	Maire
Patrick Brassard	Conseiller au poste no 1
Pierre Séguin	Conseiller au poste no 2
Danièle Tremblay	Conseillère au poste no 3
Jacques Allard	Conseiller au poste no 4
Linda Robert	Conseillère au poste no 5
Serge Sirard	Conseiller au poste no 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Hélène Beauchamp est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le maire Luc St-Denis, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-03-075

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en reportant le point 5.2 :

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.2 Approbation, autorisation de paiement des comptes et dépôt du rapport des dépenses du mois de février 2018 ;
- 1.3 Correspondance ;
- 1.4 Tableau des autorisations de dépenses ;
- 1.5 Formations et rencontres ;
- 1.6 Embauche de la coordonnatrice du camp de jour 2018 ;
- 1.7 Affichage d'un poste en animation/accompagnement pour le camp de jour 2018 et création d'une liste de rappel ;
- 1.8 Embauche d'un préposé aux espaces verts et aux travaux publics ;
- 1.9 Liste des taxes à radier ;
- 1.10 Autorisation de placement ;
- 1.11 Renouvellement de la marge de crédit ;
- 1.12 Adoption du règlement sur la création d'un fonds de roulement ;
- 1.13 Appel d'offre pour l'achat d'une camionnette en remplacement du véhicule Silverado 2005 ;
- 1.14 Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier 2017 ;
- 1.15 Nomination de représentants municipaux et membres de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement ;
- 1.16 Nomination de représentants pour l'équipement supralocal « Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge-aréna » ;

- 1.17 Cession des droits de propriété sur le réseau global de fibres optiques à la MRC d'Antoine-Labelle ;
- 1.18 Attribution d'un nom à la bibliothèque municipale ;
- 1.19 Suspension de délai dans les griefs 2016-01 et 2016-02 ;
- 1.20 Projet d'ouverture du restaurant « Au Coin d'Ailleurs » ;
- 1.21 Appui à la modernisation et à l'agrandissement de l'hôpital régional de Saint-Jérôme ;
- 1.22 Lecture et dépôt du communiqué de presse faisant suite au règlement dans les dossiers de Cour 560-17-001797-163 et 560-17-001852-174 ;

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Nombre de rapports d'intervention des premiers répondants **(point d'information)** ;
- 2.2 Achat de bottes de sécurité pour les premiers répondants ;
- 2.3 Formation de pompiers pour les années 2014 et 2015 ;

3. TRANSPORT ROUTIER

- 3.1 Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2014-476 permettant la circulation des motoneiges ou véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux et présentation du projet de règlement ;
- 3.2 Achat de sable supplémentaire pour les chemins ;
- 3.3 Balayage des rues du village ;
- 3.4 Circulation des véhicules lourds sur le chemin de la Mullen ;
- 3.5 Réfection de la route 321 nord et surlargeur pour la circulation des vélos ;

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 Réseau de distribution de l'eau potable :

- 4.1.1 Analyses d'eau ;

4.2 Matières résiduelles :

- 4.2.1 Adoption du règlement #38-1 modifiant le règlement #38 décrétant un coût supplémentaire suite à l'ouverture des soumissions pour la construction d'une installation de compostage et aménagement d'une aire de maturation située dans une partie du bâtiment de l'ancien centre de tri de la RIDR ;
- 4.2.2 Feuillet d'informations sur l'implantation des bacs bruns **(point d'information)** ;

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1 Rapport des statistiques du mois de février 2018 ;
- 5.2 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – pour l'utilisation d'une parcelle du lot 11 et 12-p, rang 5, canton de Lynch à une fin autre que l'agriculture **(point reporté)** ;
- 5.3 Dépôt du rapport sur la qualité de l'eau de la rivière Rouge ;
- 5.4 Demande de modification à la fréquence de vidange des fosses septiques ;

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Bibliothèque :

- 6.1.1 Statistiques de la bibliothèque ;

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-076

1.2 APPROBATION, AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS DE FÉVRIER 2018

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt et autorisation de paiement, les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants :

Le registre des chèques :

Le registre général des chèques portant les numéros de C1800093 à C1800132, totalisant 71 705,88\$.

Le registre des paiements par Accès-D :

Le registre des paiements portant les numéros de L1800021 à L1800037, totalisant 28 875,21\$.

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de février tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-077

1.3 CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement d'accepter pour dépôt la liste de la correspondance suivante :

No	Provenance	Sujet
1.	Fondation canadienne Espoir Jeunesse	Demande autorisation – campagne porte à porte
2.	Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)	Remboursement des frais de la Commission municipale du Québec (dossier de l'ex-conseiller Daniel Legault)
3.	Coopérative de solidarité de télécommunications d'Antoine-Labelle	Journée Bâtisseurs d'avenir à Haute Vitesse, 25 mars à Mont-Laurier
4.	MRC d'Antoine-Labelle	Pellicule patrimoine, un projet culturel exposé dans votre municipalité
5.	Fédération des producteurs forestiers du Québec	Épidémie - tordeuse de bourgeon de l'épinette (à inscrire dans le prochain bulletin municipal)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE ORDINAIRE
12 MARS 2018**



2018-03-078

**1.3.1 FONDATION CANADIENNE ESPOIR JEUNESSE - DEMANDE
AUTORISATION POUR UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION ET DE
SENSIBILISATION DE PORTE À PORTE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement d'autoriser la Fondation canadienne Espoir Jeunesse, qui travaille au niveau de l'abus et des dépendances chez les jeunes, à faire du porte-à-porte lors de leur campagne de prévention et de sensibilisation sur territoire de la municipalité en 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-079

1.4 TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses énumérées dans le tableau suivant ainsi que le paiement des factures afférentes:

Description de la dépense	Montant avant taxes	Compte de grand-livre
<u>ADMINISTRATION</u>		
1 Achat de 3 drapeaux de la municipalité	300,00 \$	130-690
2 FQM recueil règlements municipaux 2018	210,00 \$	130-494
3 Achat de 500 timbres	425,00 \$	130-321
<u>TRANSPORT ROUTIER</u>		
4 Renouvellement licences radio	1 373,00 \$	220/230/320/330/610-331
5 cellulaire inspecteur des travaux publics (étui et programmation)	145,00 \$	
<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>		
6 ADT surveillance station pompage 1 an	516,48 \$	412-451
<u>LOISIRS ET CULTURE</u>		
7 OBV RPNS suivi de la qualité de l'eau de la rivière Rouge	1 000,00 \$	470-629

total 3 969,48 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-080

1.5 FORMATIONS ET RENCONTRES

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'autoriser les formations suivantes :

**SÉANCE ORDINAIRE
12 MARS 2018**



Titre de la formation ou de la rencontre	Date et heure	Lieu	Frais d'inscription	Participant
Formation ROMAEU	Échelonnée du 12 mars au 26 avril	Web + une journée à Shawinigan	1820\$/personne	Alban Meilleur Benoit Lacroix
Formation RDD	18 avril	MRC des Laurentides	Selon le nombre de participants	Florence C. Caron Pierre Raymond
Rencontre du député	6 avril	Mont-Laurier	aucun	Luc St-Denis
Contrôle des insectes piqueurs	5 avril	Nominigüe	aucun	Luc St-Denis et Hélène Beauchamp
AGA Tricentris	12 avril	Laval	aucun	Luc St-Denis
Réseau Biblio	23 mars 18 avril 11 juin 10 septembre 19 novembre		Gratuit sauf pour une formation de 25\$	Lyne Beaulieu
Formation DAFA (personnel du camp de jour)	Date à venir	Lieu à confirmer	Selon le nombre de participants	3 personnes
Lac-à-l'épaule de la MRC	19 et 20 avril	Parc de la Montagne du Diable	Repas et hébergement	Luc St-Denis
CAMF	Mercredi le 21 mars de 16h à 20h	Hôtel de ville de Mont-Tremblant	gratuit	Patrick Brassard Danièle Tremblay

Note : certaines formations ou rencontres nécessitent des frais de repas payés selon la Politique en vigueur ou frais d'hébergement.

Des frais de déplacement payables au kilomètre peuvent occasionnellement être versés, selon la disponibilité du véhicule de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-081

1.6 EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR 2018

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'approuver l'embauche de Mme Nicole Leclair à titre de coordonnatrice du camp de jour estival 2018 pour une durée de 10 semaines à raison de 40 h par semaine, tel que prévu au poste budgétaire 02-701-50-141. La rémunération de Mme Leclair lui sera versée en appliquant le taux d'indexation prévu à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-082

1.7 AFFICHAGE D'UN POSTE EN ANIMATION/ACCOMPAGNEMENT POUR LE CAMP DE JOUR 2018 ET CRÉATION D'UNE LISTE DE RAPPEL

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu unanimement de procéder à l'affichage d'un poste d'emploi d'été pour étudiants à temps plein en animation/accompagnement au camp de jour. L'affichage sera publié dans un prochain bulletin municipal.

Hormis la personne embauchée suite aux entrevues, les candidates et candidats pourraient se voir qualifiés afin d'être inscrits sur une liste de rappel pour assurer les ressources d'animation/accompagnement au camp de jour en cas de vacances à un poste et ce, telle que prévue dans la politique d'embauche du personnel du camp de jour adoptée par la résolution 2015-04-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-083

1.8 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS ET AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité que Mme Florence Côté Caron soit embauchée à titre de préposée aux espaces verts et aux travaux publics. Le poste saisonnier-temporaire est offert pour l'année 2018 seulement pour une durée variant de 15 à 24 semaines qui débutera au début du mois de mai 2018. Le salaire attribué à ce poste sera majoré du pourcentage prévu à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-084

1.9 LISTE DES TAXES À RADIER

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers (communément appelés les dossiers D.L.Y.) sur les lots 16 et 17, du rang III, canton de Lynch appartiennent à des propriétaires qui ne payent plus leurs taxes, car ces emplacements leur ont été vendus sur un plan qui ne correspond à aucune localisation sur le terrain et qui sont pour la plupart de très petite taille ;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à la vente pour taxes de ces terrains, les déboursés sont très importants et les démarches très longues, la municipalité devant faire préparer des descriptions techniques de tous les terrains afin de rencontrer les normes exigées ;

CONSIDÉRANT QUE quelques autres petits terrains ont fait l'objet d'une analyse du conseil et qu'il serait onéreux de procéder à une vente pour taxes sans avoir certitude qu'ils trouveraient preneur ;

CONSIDÉRANT QUE la réforme cadastrale est débutée dans la municipalité et que cela permettra d'attribuer un numéro de lot distinct à chacune de ses propriétés et ainsi possiblement réduire les coûts pour le traitement de ces dossiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement de permettre la radiation des taxes de l'année 2015 ainsi que les intérêts afférents, dans les dossiers suivants :

0154-99-0484, 0154-99-4852, 0154-99-6943, 0155-33-9463, 0155-34-7195,
0155-35-7187, 0155-44-9764, 0155-46-8746, 0155-52-7496, 0155-54-4919,
0155-54-7821, 0155-55-6036, 0155-60-8191, 0155-61-6211, 0155-61-6494,
0155-61-9362, 0155-62-0294, 0155-64-0961, 0155-64-5491, 0155-64-9085,
0155-65-3549, 0155-65-8974, 0155-70-5496, 0155-71-0745, 0155-73-0001,
0155-74-1040, 0155-74-7337, 0155-75-0348, 0155-75-8140, 0155-80-3660,
0155-80-6080, 0155-81-3993, 0155-81-6266, 0155-82-7935, 0155-84-1535,

0155-84-5664, 0155-90-3701, 0155-90-4362, 0155-91-1199, 0155-93-0021,
0155-94-6471, 0155-95-0418, 0156-56-2000, 0253-79-1070, 0254-07-4694,
0254-09-0282, 0254-09-8233, 0254-17-4026, 0254-17-5769, 0254-18-8291,
0254-27-3490, 0254-28-2820, 0254-28-3452, 0254-28-7542, 0254-29-4511,
0255-00-0443, 0255-00-3878, 0255-00-6464, 0255-01-7024, 0255-10-1631,
0255-12-5680, 0255-20-1019, 0255-20-1650, 0255-20-2569, 0255-20-9246,
0255-21-9741, 0256-88-6641, 0257-82-7080, 0257-99-6922, 0258-81-0291,
0352-36-8599, 0352-37-7259, 0352-38-0628, 0352-38-7529, 0356-77-2060,
0357-03-5413, 0360-11-2343, 0360-33-2505 et 9953-79-0505 pour un montant
total de taxes de 6 016,63\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-085

1.10 AUTORISATION DE PLACEMENT

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à effectuer le placement des fonds disponibles au compte courant de la Municipalité, qui transigera par l'institution financière de la Municipalité soit la caisse Desjardins de la Rouge et à signer tous les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-086

1.11 RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE dans le cadre de la programmation déposée au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) pour l'obtention de la subvention TECQ, les travaux de pavage de la rue de la Ferme et d'une partie de la rue des Îles ainsi que la réfection du parc Raymond-Meilleur-phase I, seront exécutés en 2018 pour la somme totale de 314 053\$;

ATTENDU QUE les conditions du programme obligent la municipalité à financer temporairement les travaux dans l'attente du remboursement de la somme par le gouvernement et ce, seulement dans l'année qui suit la réalisation des travaux, à condition par contre que ceux-ci soient réalisés avant le 30 septembre de l'année en cours ;

ATTENDU QUE par sa lettre du 1^{er} mars 2018, le MAMOT nous confirmait l'acceptation des travaux déposés à la programmation qui doivent être obligatoirement réalisés en 2018 qui est la dernière année du programme ;

EN CONSÉQUENCE et tel qu'autorisé par l'article 1093 du Code municipal du Québec, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'adresser une demande à la caisse Desjardins de la Rouge pour le renouvellement de la marge de crédit avec un montant additionnel de 125 000\$ pour porter la marge à 250 000\$ et ce afin de répondre aux besoins financiers temporaires pour la réalisation des travaux précités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-087

1.12 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'il est de l'intention de la Municipalité de L'Ascension de constituer un fonds connu sous le nom de « fonds de roulement » dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 12 février 2018, qu'il y a eu présentation du projet de règlement lors de cette même séance, qu'une copie du règlement a été remis aux membres du conseil dans les temps requis et a été rendue disponible aux citoyens lors de son adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement que soit adopté le règlement 2018-503 ayant comme objet la création d'un fonds de roulement comme suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Il est créé par le présent règlement un fonds appelé « fonds de roulement ».

ARTICLE 3 Le montant de ce fonds est établi à la somme de 50 000 \$.

ARTICLE 4 Le montant du fonds est constitué par l'affectation à cette fin d'une somme de 50 000 \$ provenant du surplus accumulé du fonds général.

ARTICLE 5 Le montant du fonds ne peut excéder 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité. Si le montant du fonds excède le pourcentage prévu parce que le budget d'un exercice postérieur comporte moins de crédit que celui utilisé pour fixer ce montant, le montant du fonds peut demeurer inchangé.

ARTICLE 6 Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-088

1.13 APPEL D'OFFRE POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE EN REMPLACEMENT DU VÉHICULE SILVERADO 2005

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à débiter le processus d'appel d'offre par voie d'invitation écrite pour l'achat d'une camionnette en remplacement du véhicule Silverado 2005 et ce, selon le cahier des charges soumis aux membres du conseil et la politique de gestion contractuelle de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-089

1.14 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc de Mont-Laurier, pour procéder à la vérification comptable de l'exercice financier 2017, tel que requis par les articles 966 et suivantes du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-090

1.15 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX ET MEMBRES DE LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement de nommer le maire et le conseiller Jacques Allard à titre de représentants municipaux et membres de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-091

1.16 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS POUR L'ÉQUIPEMENT SUPRALOCAL « CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE-ARÉNA »

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu unanimement de nommer le maire et la directrice générale à titre de représentants aux comités traitant de l'équipement supralocal « Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge - aréna ». Le conseiller Jacques Allard est nommé à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-092

1.17 CESSION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ SUR LE RÉSEAU GLOBAL DE FIBRES OPTIQUES À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU QU'en 2005 des partenaires privés et publics ont convenu de mettre en place un réseau global de fibre optiques d'une envergure de plus de 397 kilomètres sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ascension était partenaire dans la construction dudit réseau ;

ATTENDU QUE les copropriétaires du réseau global de fibres optiques ont publiés leurs droits de propriétés par acte de reconnaissance reçu devant Me Armand Bolduc, notaire, le 27 septembre 2011, sous le numéro 16 736 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle, le 12 octobre 2011, sous le numéro 18 543 103 ;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle et la municipalité sont partenaires dans la convention entre les propriétaires d'un réseau global de fibres optiques qui définit les obligations générales des copropriétaires du réseau ;

ATTENDU QUE l'article 10.1.2 de la convention précitée prévoit qu'entre eux, les partenaires peuvent se céder les fibres sans aucune restriction ;

ATTENDU QUE le projet Brancher Antoine-Labelle mené par la MRC d'Antoine-Labelle qui vise la construction d'un réseau de fibre optique à la maison ;

ATTENDU QUE dans l'élaboration du projet, il a été projeté d'utiliser le réseau global à titre de dorsale du réseau projeté afin de mettre à profit les investissements passés au service du projet ;

ATTENDU la résolution numéro MRC-CC-12787-01-18 par laquelle la MRC d'Antoine-Labelle déclare sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à la compétence en matière de systèmes communautaires de télécommunication ;

ATTENDU QUE la déclaration de compétence allégera le processus décisionnel dans le cadre de la réalisation du projet et qu'elle constitue une condition pour l'atteinte des objectifs de déploiement de ce dernier ;

ATTENDU QU'il y a lieu de céder les droits de propriétés que la municipalité détient sur le réseau global pour permettre à la MRC d'Antoine-Labelle d'exercer pleinement sa compétence en matière de systèmes communautaires de télécommunication ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement d'autoriser la cession des droits de propriété que la municipalité détient en regard du réseau global en la faveur de la MRC d'Antoine-Labelle pour la somme de 1,00\$;

Il est de plus résolu que la MRC prendra en charge les obligations, de la municipalité, contenues dans la Convention entre les propriétaires d'un réseau global de fibres optiques, et ce, en l'entière libération de la municipalité.

Il est de plus résolu que tout passif en lien avec l'emprunt au Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec pour la participation aux travaux de construction d'un réseau de télécommunication à large bande demeurera à la charge personnelle de la municipalité pour sa participation;

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à la cession des droits de propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-093

1.18 ATTRIBUTION D'UN NOM À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à la nomination de la bibliothèque municipale construite en 2010 ;

ATTENDU QUE Monsieur Yves Meilleur, maire sortant aux élections de novembre 2017, a joué un rôle prépondérant et significatif dans la réalisation du projet de construction et de mise en œuvre des services offerts dans la nouvelle bibliothèque ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité que la bibliothèque municipale soit nommée en son honneur «*Bibliothèque Yves Meilleur*» et que soit autorisée la confection d'une enseigne extérieure pour un montant qui variera entre 250\$ et 300\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-094

1.19 SUSPENSION DE DÉLAI DANS LES GRIEFS 2016-01 ET 2016-02

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de suspendre les délais dans les dossiers de griefs 2016-01 et 2016-02 afin de se donner le temps nécessaire à l'analyse des dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-095

1.20 PROJET D'OUVERTURE DU RESTAURANT « AU COIN D'AILLEURS »

CONSIDÉRANT les contraintes que rencontre le promoteur concernant l'aménagement du bâtiment devant abriter le restaurant « Au Coin d'Ailleurs » en ce qui a trait à la conservation d'éléments d'intérêt patrimonial ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a adressé une demande à la Régie du bâtiment du Québec pour obtenir des mesures équivalentes différentes en matière de conservation du patrimoine bâti ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal appuie fortement le promoteur dans sa démarche de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti ainsi que dans la réalisation complète de son projet qui revêt une importance capitale dans le développement socio-économique de L'Ascension ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que ce Conseil réitère son appui à la Fiducie «Les terres de Wakenda» dans la réalisation de ce projet d'envergure qui redonnera vie à un ancien magasin général reconnu dans l'inventaire patrimonial de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu de faire parvenir copie de cette résolution au député Sylvain Pagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-096

1.21 APPUI À LA MODERNISATION ET À L'AGRANDISSEMENT DE L'HÔPITAL RÉGIONAL DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE l'Association des médecins et des professionnels pour l'avancement de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme / Hôpital régional de Saint-Jérôme (AMPAHDSJ) a sollicité l'appui de la Ville de Saint-Jérôme ;

ATTENDU la résolution du 18 janvier 2018 de l'AMPAHDSJ jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE, depuis son ouverture en 1950, l'Hôpital régional de Saint-Jérôme poursuit sa mission de prestation de soins et de services de santé en réponse aux besoins de la population du Grand Saint-Jérôme et de l'ensemble de la région administrative des Laurentides et ce, à titre d'hôpital régional ;

ATTENDU QUE la population des Laurentides était de 319 000 personnes en 1986 et qu'en 2018, elle a atteint plus de 609 441 personnes. En 2025, la population sera de 670 000 personnes, selon l'Institut de la statistique du Québec ;

ATTENDU QUE l'Hôpital régional de Saint-Jérôme dessert l'ensemble des MRC des Laurentides au niveau d'un vaste éventail de spécialités médicales et chirurgicales permettant d'offrir à la population de nombreux services spécialisés dans la région ;

ATTENDU QU'il est établi que la région des Laurentides est sous-financée par le gouvernement du Québec en matière de santé depuis plusieurs années considérant la croissance de la population et son vieillissement ;

ATTENDU QUE le 22 décembre 2017, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides a déposé un projet de modernisation et d'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme totalisant 400 M\$ au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu unanimement d'appuyer la ville de Saint-Jérôme dans sa démarche afin d'obtenir un engagement formel de la part du gouvernement de procéder à la modernisation et à l'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme et à l'inscription des travaux au *Plan québécois des infrastructures* (PQI) 2015-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

1.22 LECTURE ET DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE FAISANT SUITE AU RÉGLEMENT DANS LES DOSSIERS DE COUR 560-17-001797-163 ET 560-17-001852-174

Le maire fait lecture du communiqué de presse émis suite à un règlement hors cour dans les dossiers de cour 560-17-001797-163 et 560-17-001852-174 impliquant la municipalité de L'Ascension et M. Daniel Legault.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1 NOMBRE DE RAPPORTS D'INTERVENTION DES PREMIERS RÉPONDANTS

Point d'information à l'effet qu'il y a eu 5 interventions du service des premiers répondants pendant le mois de février 2018.

2018-03-097

2.2 ACHAT DE BOTTES DE SÉCURITÉ POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS

Pour répondre aux normes de sécurité en milieu de travail, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de bottes de sécurité pour les employés du service des premiers répondants, soit une paire aux deux ans, pour un maximum de 175\$ la paire, qui sera remboursé par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-098

2.3 FORMATION DE POMPIERS POUR LES ANNÉES 2014 ET 2015

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ascension n'avait pas inscrit de pompiers à la formation « Pompier I » dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2014-2015, en référence au tableau des besoins ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'embauche de 3 nouveaux pompiers pour combler son équipe ;

ATTENDU QUE la Municipalité avait un besoin urgent en ressource de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le 11 janvier 2015 la Municipalité a dû autoriser l'inscription à la formation « Pompier I » de trois (3) nouveaux pompiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de confirmer l'ajout de formation Pompier I pour l'an 1 (2014-2015) du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

3. TRANSPORT ROUTIER

AVIS DE MOTION

3.1 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-476 PERMETTANT LA CIRCULATION DES MOTONEIGES OU VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Serge Sirard qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement modifiant le règlement 2014-476 permettant la circulation des motoneiges ou véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux et abrogeant les règlements # 2001-358, 2002-365, 2008-421 et 2010-449, sera présenté pour adoption.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement a pour but de permettre la circulation des V.T.T. sur une partie de la montée de la Mer-Bleue et ce à partir du 533, montée de la Mer-Bleue jusqu'au chemin du Lac-Cola sur une distance d'environ 1 kilomètre.

Cela permettra aux utilisateurs du camping Mer-Bleue d'accéder à la zone urbaine en passant par les terres publiques pour revenir par le chemin de la Maison-de-Pierre dont la circulation des véhicules hors route est déjà autorisée et ainsi contribuer à l'achat local et au maintien de l'achalandage dans les commerces.

2018-03-099

3.2 ACHAT DE SABLE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES CHEMINS

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 100 tonnes additionnelles de matériaux granulaires pour le sablage des chemins. L'achat sera fait chez Recyclage Jorg à Nominique qui a ouvert expressément son site pour répondre aux besoins des municipalités considérant les conditions hivernales qui ont demandé plus d'abrasif qu'à l'habitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-100

3.3 BALAYAGE DES RUES DU VILLAGE

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de retenir les services de Groupe Villeneuve pour le balayage des rues du village, pour un montant d'environ 2 000\$, tel que prévu au poste budgétaire 02-320-515-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-101

3.4 CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LE CHEMIN DE LA MULLEN

ATTENDU QUE les véhicules lourds qui transitent entre Rivière-Rouge et L'Ascension passent par le chemin de la Mullen (route 321 Nord), situé dans la ville de Rivière-Rouge ;

ATTENDU QUE la configuration de cette route, dont le pont est situé dans une courbe très prononcée, n'est pas conçue de façon sécuritaire pour ce type de transport, qui de surcroît croise la piste cyclable qu'utilisent vélos et motoneiges ;

ATTENDU QUE le tablier du pont est étroit et est fait de bois, ce qui le rend souvent glissant ;

ATTENDU QUE plusieurs incidents se produisent à la hauteur de ce pont ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de d'adresser une demande à la ville de Rivière-Rouge pour que des démarches soient entreprises auprès du Ministère des Transports afin de détourner les camions lourds via la route de L'Ascension et la route 117 pour améliorer la sécurité routière sur le chemin de la Mullen.

Il est de plus résolu de faire parvenir cette résolution au député Sylvain Pagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-102

3.5 RÉFECTION DE LA ROUTE 321 NORD ET SURLARGEUR POUR LA CIRCULATION DES VÉLOS

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous avait informé que la réfection de la Route 321 nord - secteur L'Ascension devait être réalisée en 2017 ;

ATTENDU QU'à ce jour, la municipalité n'a toujours pas reçu d'informations sur l'échéancier de réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité :

- De réitérer notre demande au Ministère des Transports afin de connaître leur intention dans la réalisation des travaux de réfection de la route 321 nord secteur L'Ascension.
- De leur faire part que celle-ci fait partie du circuit de vélo des Hautes-Laurentides et est nommément désignée à cette fin dans le schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle, c'est pourquoi, il y a lieu de prévoir une surlargeur pour les cyclistes.

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la ministre responsable des Laurentides, Madame Christine St-Pierre et au député Monsieur Sylvain Pagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Attribution d'un nom à la bibliothèque ;
- Code d'éthique des élus ;
- Négociation de la convention collective ;
- Frais de justice de la municipalité ;
- Camp de jour 2018 ;
- Facture de services professionnels pour la gestion des dossiers en urbanisme de M. Daniel Legault ;
- Sablage des chemins ;
- Niveleuse ;
- Bureau de poste – ajout d'heures pour favoriser l'accès aux travailleurs ;
- Roches dans les chemins ;
- Bac de recyclage au bureau de poste ;
- Système de micro pour les membres du conseil.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

2018-03-103

4.1.1 ANALYSES D'EAU

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les rapports d'analyses d'eau relatifs au contrôle microbiologique pour le mois de février 2018. Les résultats obtenus lors de ces analyses sont conformes au Règlement sur la qualité de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

4.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

2018-03-104

4.2.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT #38-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #38 DÉCRÉTANT UN COÛT SUPPLÉMENTAIRE SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE ET AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE MATURATION SITUÉE DANS UNE PARTIE DU BÂTIMENT DE L'ANCIEN CENTRE DE TRI DE LA RIDR

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté le règlement numéro 38-1 modifiant le règlement numéro 38 décrétant un coût supplémentaire suite à l'ouverture des soumissions pour la construction d'une installation de compostage et l'aménagement d'une aire de maturation ;

CONSIDÉRANT QU'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à emprunter une somme de 1 578 800,00\$ sur une période de 20 ans pour la construction d'une installation de compostage et aménagement d'une aire de maturation et de 418 200\$ pour l'achat d'un chargeur sur roues, d'un mélangeur et d'un convoyeur, sur période de 10 ans pour un montant total de 1 997 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 38-1 de la RIDR, tel qu'adopté par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

4.2.2 FEUILLET D'INFORMATIONS SUR L'IMPLANTATION DES BACS BRUNS

Des feuillets sont disponibles à la séance sur le sujet.

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2018-03-105

5.1 RAPPORT DES STATISTIQUES DU MOIS DE FÉVRIER 2018

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis du mois de février 2018, au nombre de 8, alors qu'il y a eu 5 permis durant le mois de février de l'année précédente, pour un total de 8 permis émis au 28 février 2018, comparativement à 9 permis l'année dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

5.2 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – POUR L'UTILISATION D'UNE PARCELLE DU LOT 11 ET 12-P, RANG 5, CANTON DE LYNCH À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

Point reporté

5.3 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA RIVIÈRE ROUGE

Point d'information à l'effet que le rapport sur la qualité de l'eau de la rivière Rouge est maintenant disponible et publié sur le site web. Depuis 2013, la Municipalité s'implique dans le suivi de la qualité de l'eau de la rivière Rouge. Cette démarche consiste à collecter des données sur la qualité de l'eau à des stations localisées en amont et en aval du village. L'analyse de ces échantillons est effectuée par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui transmet ensuite les données à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon pour la rédaction d'un rapport. Le conseiller Jacques Allard mentionne que l'évolution de la qualité de l'eau sur plusieurs stations d'échantillonnage le long de cette rivière démontre une eau de bonne qualité.

2018-03-106

5.4 DEMANDE DE MODIFICATION À LA FRÉQUENCE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE l'article 88 du règlement Q-2, r.22, confie la responsabilité de ce même règlement aux municipalités ;

ATTENDU QUE l'article 13 du règlement Q-2, r.22, oblige la vidange de fosse septique à tous les 2 ans pour les résidences utilisées à longueur d'année ou aux 4 ans pour les résidences saisonnières ;

ATTENDU QUE l'article 13 du règlement Q-2, r.22 donne la possibilité aux municipalités de pourvoir aux vidanges des fosses septiques sur son territoire par mesurage de l'écume et des boues ;

ATTENDU QUE suite à l'étude des coûts de gestion du contrôle des vidanges de fosses septiques dans le cadre de l'article 13 du règlement Q-2, r.22 et du constat d'une grande différence des coûts de gestion entre les deux options, la municipalité a décidé d'opter pour la vidange aux 2 ans ou aux 4 ans, selon le cas ;

ATTENDU QUE le règlement sur le contrôle des vidanges de fosses septiques exige la présentation d'une preuve de vidange pour chaque résidence desservie par une installation de traitement des eaux usées pour résidence isolée et ayant une fosse septique ;

ATTENDU QUE suite à l'application du règlement sur le contrôle de vidange des fosses septiques, il a été constaté qu'à échéance des 2 ans ou 4 ans, selon le cas, les accumulations des boues et de l'écume se retrouvent bien en-dessous des paramètres de vidange d'une fosse septique par mesurage de boues et de l'écume ;

ATTENDU QUE le règlement Q-2, r.22 est entré en vigueur au début des années 80, que possiblement les études qui ont permis d'établir certains paramètres, comme la vidange des fosses septiques, ont été fixés en fonction d'un nombre de domiciliés par chambre à coucher reflétant les familles dans les années 70 ;

ATTENDU QU'aujourd'hui, la composition des domiciliés ou utilisateurs par habitation ne correspond plus à cette réalité ;

ATTENDU QUE les nouvelles méthodes de vidange des fosses septiques, en rejetant les eaux usées, maintiennent l'efficacité du traitement des boues dans les fosses septiques et donc une diminution des boues résiduelles dans la fosse ;

ATTENDU QUE par la sensibilisation et les changements de comportement cela a fait en sorte que l'utilisation de produits chimiques est de moins en moins fréquente, que les produits de nettoyage ont une composition chimique moins nocive, permettant ainsi le maintien de la qualité bactériologique à l'intérieur de la fosse septique, une meilleure dissolution des boues et par conséquent une diminution des boues résiduelles dans la fosse ;

ATTENDU QU'en 2008, le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a entrepris une consultation des acteurs de l'industrie de l'assainissement autonome afin de discuter de divers éléments qui sont visés par une réforme en profondeur du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22)* et que la conclusion de cette consultation s'est faite avec l'identification des éléments pouvant être intégrés dans le cadre d'une modification réglementaire à court, à moyen et à long terme ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette consultation, il a été observé que les fosses septiques actuellement utilisées au Québec font dans la grande majorité des cas un travail très acceptable et le feraient même si la vidange devait passer aux quatre ans, que cette affirmation est d'autant renforcée par les mesures de protection qu'offre maintenant la pose systématique de préfiltres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de demander au Ministère du développement durable et des Parcs, de réviser la fréquence de vidange des fosses septiques, exigée à l'article 13 du règlement Q-2, r.22, en y augmentant les délais de vidange et ce, en tenant compte du nombre d'occupants et non pas du nombre de chambres à coucher par résidence. Le nombre d'occupants pourrait être ainsi basé sur les statistiques de recensement en y appliquant une moyenne par logement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 BIBLIOTHÈQUE

2018-03-107

6.1.1 STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de statistiques de la bibliothèque pour le mois de février 2018, préparé par la responsable, Mme Lyne Beaulieu. Les pièces en circulation sont de 545 incluant les prêts numériques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

7. DIVERS

Aucun point

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Coût des bacs bruns ;
- Audio des séances du conseil ;
- Circulation des V.T.T. sur la montée de la Mer-Bleue et le chemin des Cyr ;
- Aménagement du parc Raymond-Meilleur ;
- Travaux de réfection de l'hôpital de St-Jérôme ;
- Félicitations pour la tenue de la séance.

2018-03-108

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Hélène Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Hélène Beauchamp,
directrice générale et secrétaire-trésorière

**SÉANCE ORDINAIRE
12 MARS 2018**



**SÉANCE ORDINAIRE
12 MARS 2018**



Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Luc St-Denis,
maire

Luc St-Denis,
maire
trésorière

Hélène Beauchamp,
directrice générale et secrétaire-

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MARS 2018**



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 26 mars 2018, à 19h, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc St-Denis	maire
Patrick Brassard	Cons. Au poste no 1
Pierre Séguin	Cons. Au poste no 2
Danièle Tremblay	Cons. Au poste no 3
Jacques Allard	Cons. Au poste no 4
Linda Robert	Cons. Au poste no 5
Serge Sirard	Cons. Au poste no 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Hélène Beauchamp est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h10 par le maire, M. Luc St-Denis.

Il y a eu signification de l'avis de convocation aux membres du conseil le 17 mars 2018 lors de la formation sur le rôle et responsabilités des élus, sauf pour la conseillère Mme Danièle Tremblay dont l'avis a été signifié à son domicile. Chaque élu a donc reçu son avis de convocation signifié conformément à l'article 156 C.M.

2018-03-109

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en reportant les points 2, 5, 6, 7, 8 et 9 :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Approbation et autorisation de paiement des comptes (**reporté**) ;
3. Affichage d'un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement ;
4. Embauche d'un chargé de projet ;
5. Schéma de couverture en incendie - rapport annuel 2017 (**reporté**) ;
6. Mandat pour la préparation des plans et devis pour le pavage des rues de la Ferme Nord et d'une partie de la rue des Îles (**reporté**) ;
7. Mandat pour des travaux de piquetage des rues de la Ferme Nord et une partie de la rue des Îles (**reporté**) ;
8. Adoption du règlement 2018 - autorisation circulation VTT sur une partie de la Montée de la Mer-Bleue (**reporté**) ;
9. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – pour l'utilisation d'une parcelle du lot 11 et 12-P, rang 5, canton de Lynch à une fin autre que l'agriculture (**reporté**) ;
10. Période de questions ;
11. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MARS 2018**



2. APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Point reporté.

2018-03-110

3. AFFICHAGE D'UN POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le maire à signer la lettre d'entente numéro 2018-02 et la direction générale à procéder à l'affichage et le cas échéant, au processus d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-03-111

4. EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le maire à signer la lettre d'entente numéro 2018-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

5. SCHÉMA DE COUVERTURE EN INCENDIE - RAPPORT ANNUEL 2017

Point reporté.

6. MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE PAVAGE DES RUES DE LA FERME NORD ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DES ÎLES

Point reporté.

7. MANDAT POUR DES TRAVAUX DE PIQUETAGE DES RUES DE LA FERME NORD ET UNE PARTIE DE LA RUE DES ÎLES

Point reporté.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018 - AUTORISATION CIRCULATION VTT SUR UNE PARTIE DE LA MONTÉE DE LA MER-BLEUE

Point reporté.

9. DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAO) – POUR L'UTILISATION D'UNE PARCELLE DU LOT 11 ET 12-P, RANG 5, CANTON DE LYNCH À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

Point reporté.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-03-112

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Hélène Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Hélène Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Luc St-Denis
Maire

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MARS 2018



Luc St-Denis
Maire

Hélène Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE ORDINAIRE
9 AVRIL 2018**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 9 avril 2018.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc St-Denis	Maire
Patrick Brassard	Conseiller au poste no 1
Pierre Séguin	Conseiller au poste no 2
Jacques Allard	Conseiller au poste no 4
Linda Robert	Conseillère au poste no 5
Serge Sirard	Conseiller au poste no 6

Est absente :

Danièle Tremblay	Conseillère au poste no 3
-------------------------	----------------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Luc St-Denis, déclare séance tenante, l'annulation de la séance ordinaire du 9 avril considérant qu'aucun ordre du jour n'a été transmis aux membres du conseil.

Luc St-Denis
Maire

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
16 AVRIL 2018**



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 16 avril 2018, à 19h30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc St-Denis	maire
Patrick Brassard	Cons. Au poste no 1
Pierre Séguin	Cons. Au poste no 2
Danièle Tremblay	Cons. Au poste no 3
Jacques Allard	Cons. Au poste no 4
Linda Robert	Cons. Au poste no 5
Serge Sirard	Cons. Au poste no 6

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Robert Généreux est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, M. Luc St-Denis.

Il y a eu signification de l'avis de convocation aux membres du conseil le 13 avril 2018. Chaque élu a donc reçu son avis de convocation signifié conformément à l'article 156 C.M.

2018-04-113

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, en ajoutant les points 13, 14 et 15, suivis de la période de questions au point 16 et de la levée de la séance au point 17, le tout, conformément à l'article 153 C.M. :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Ratification d'embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ;
3. Changement de signataire à la Caisse de la Rouge ;
4. Autorisation des dépenses ;
5. Approbation, autorisation de paiement des comptes et dépôt de rapport des dépenses du mois de mars 2018 ;
6. Embauche de M. Jean-Marie Breton ;
7. Achat d'une camionnette F-150 ;
8. Balayage des rues ;
9. Démission de Mme Ginette Bélisle ;
10. Publicité écocentre ;
11. Rapport 2017 - schéma de couverture de risque en incendie ;
12. Demande de subvention - Fondation de l'Environnement de la MRC d'Antoine- Labelle ;
13. Dépôt des demandes d'harmonisation – consultation PAFIO ;

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
16 AVRIL 2018**



14. Fête nationale ;
15. Invitation du MAMOT ;
16. Période de questions ;
17. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-04-114

2. RATIFICATION D'EMBAUCHE : DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière est temporairement vacant ;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler rapidement ce poste pour la durée de l'absence afin de pourvoir aux activités et obligations de la municipalité ;

ATTENDU QU'il existe à proximité l'expertise et la disponibilité requises pour combler ce poste ;

ATTENDU QU'il y a eu rencontre et évaluation d'un candidat par la majorité du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de M. Robert Généreux à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à compter du 11 avril 2018. La durée de l'emploi sera jusqu'au retour de l'actuelle directrice générale et secrétaire-trésorière ou avant le cas échéant. M. Robert Généreux bénéficiera des mêmes conditions salariales que la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que les avantages marginaux applicables à un emploi de courte durée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-04-115

3. CHANGEMENT DE SIGNATAIRE À LA CAISSE DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Robert Généreux, soit nommé à titre de signataire des chèques et autres documents à la caisse de la Rouge et ce, en remplacement de Mme Hélène Beauchamp.

Cette autorisation est valide jusqu'au départ de M. Robert Généreux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-04-116

4. TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu unanimement d'autoriser les dépenses énumérées dans le tableau suivant ainsi que le paiement des factures afférentes :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
16 AVRIL 2018**



Description de la dépense	Montant avant taxes		Compte de grand-livre
ADMINISTRATION			
1 Casques d'écoute pour formation web	79,98 \$		130-670
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
2 Configuration scanner, imprimante, projecteur portable Yann	188,50 \$		220-526
TRANSPORT ROUTIER			
3 Permis trappage castors SEG du MRN	320,00 \$		290-499
4 Peinture boîte Dodge chez D.Thibert	3 000,00 \$	approx.	320/330-525-02
5 Peinture châssis et cabine F350 chez JC Theroux	6 500,00 \$	approx.	320/330-525-10
LOISIRS ET CULTURE			
6 Cotisation 2018-2019 Loisirs Laurentides	70,00 \$		130-494
7 Souffleur (parc) chez Ventes Services Ste-Marie	552,00 \$		701-50-725
8 Réparation air climatisé bibliothèque par ARC St-Amand	montant indéterminé		702-30-522
total	10 710,48 \$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-04-117

5. APPROBATION, AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS DE MARS 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt et autorisation de paiement le registre des paiements par Accès D suivants :

Le registre des paiements par Accès-D :

Le registre des paiements portant les numéros de L1800038 à L1800060, totalisant 50 597,99 \$.

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de mars 2018 tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-04-118

6. EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-MARIE BRETON

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu unanimement d'autoriser le retour au travail de l'opérateur de niveleuse, M. Jean-Marie Breton selon les besoins de ce poste. La rémunération de M. Jean-Marie Breton sera versée en appliquant le taux d'indexation prévu à la convention collective pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
16 AVRIL 2018**



2018-04-119

7. ACHAT D'UNE CAMIONNETTE F 150

ATTENDU l'autorisation de procéder à l'achat d'une camionnette en vertu de la résolution 2018-03-088 ;

ATTENDU la réception de trois soumissions sur invitation ;

ATTENDU QU'il y a eu analyse de la conformité des soumissions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'achat d'une camionnette neuve F-150 (appel d'offres numéro 2018-01) à Performance Laurentides Inc. au montant de 39 223,72\$ incluant taxes et transport, le tout conformément à sa soumission du 04 avril 2018. Cette dépense sera affectée au fonds de roulement et remboursable sur quatre (4) ans, code 59-151-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-04-120

8. BALAYAGE DES RUES

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur municipal à entreprendre les démarches auprès des fournisseurs habituels pour effectuer le balayage des rues et des chemins de la Municipalité, ainsi que le paiement des frais inhérents, tel que prévu au poste 02-320-00-515.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-04-121

9. DÉMISSION DE MME GINETTE BÉLISLE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu unanimement d'accepter la démission de Mme Ginette Bélisle en date du 9 avril 2018 à titre de concierge à la Municipalité.

Le conseil remercie chaleureusement Mme Ginette Bélisle pour ses loyaux services depuis plus de 25 ans et lui souhaite du succès et du plaisir dans ses futures activités.

Le conseil autorise par le fait même l'affichage de ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-04-122

10. PUBLICITÉ ÉCOCENTRE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité de participer à la publicité regroupée des municipalités de la Rouge à faire paraître dans le journal l'Information du Nord en ce qui concerne les jours et heures d'ouverture des écocentres locaux. Le coût pour la Municipalité de L'Ascension est de 124,31\$ pour 5 parutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-04-123

**11. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE –
RAPPORT ANNUEL 2017**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005 ;

ATTENDU QUE l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel ;

ATTENDU QUE le Ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences ;

ATTENDU QUE le rapport d'activités 2017 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de L'Ascension en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu unanimement que le rapport d'activités 2017, tel que déposé, soit adopté et transmis au Ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-04-124

12. DEMANDE DE SUBVENTION À LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT POUR LA DIAGNOSE DU LAC SUMAS

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Marie-Laurence Vinet à adresser une demande à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement en ce qui a trait à la réalisation de la diagnose du lac Sumas et à signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-04-125

13. DÉPÔT DES DEMANDES D'HARMONISATION – CONSULTATION PAFIO

ATTENDU les consultations publiques sur les plans d'aménagement forestiers intégrés opérationnels (PAFIO) dans les Laurentides - unité d'aménagement 064-71 qui se déroulent du 3 avril au 27 avril 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu unanimement que le document produit par le chargé de projet concernant les demandes d'harmonisation de la Municipalité dans les secteurs concernés, soit déposé tel que requis au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, au Service de Gestion Intégré des ressources naturelles de la MRC ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
16 AVRIL 2018**



2018-04-126

14. FÊTE NATIONALE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension désire se joindre aux autres municipalités voisines dans le cadre des activités de la fête nationale 2018 ou sinon les années subséquentes. À cet effet un contact sera fait auprès de ces municipalités afin que la Municipalité de L'Ascension intègre le groupe et participe dès 2018 auxdites activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-04-127

15. INVITATION DU MAMOT

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension invite Mme Larouche du MAMOT afin d'assister au prochain caucus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Fête nationale ;
- Allocations des dépenses des élus ;
- Directeur général par intérim ;
- Rencontre du 10 mars ;
- Poste de concierge ;
- Publication de l'ordre du jour ;
- Balayage ;
- Déneigement en général.

2018-04-128

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h25

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Je, soussigné, Robert Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h25.

Robert Généreux
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
16 AVRIL 2018



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
16 AVRIL 2018**



Je, soussignée, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Robert Généreux
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE ORDINAIRE
14 MAI 2018**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 14 mai 2018.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc St-Denis	Maire
Patrick Brassard	Conseiller au poste no 1
Pierre Séguin	Conseiller au poste no 2
Danièle Tremblay	Conseillère au poste no 3
Jacques Allard	Conseiller au poste no 4
Linda Robert	Conseillère au poste no 5

Est absent :

Serge Sirard	Conseiller au poste no 6
---------------------	---------------------------------

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Robert Généreux est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le maire Luc St-Denis, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-05-129

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général par intérim demande aux membres du conseil d'apporter les modifications suivantes : retrait des points 1.5, 1.6, 2.4, 3.10 et 3.11 et ajout des points 1.18 (règles de régie interne) et 3.13 (dossier TECQ). Il est proposé par la conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim :

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.2 Présentation et dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2018 ;
- 1.3 Adoption des procès-verbaux du 12 février, 12 mars, 9 avril 2018 et séance spéciale du 26 mars 2018 et du 16 avril 2018 ;
- 1.4 Correspondance ;
- 1.5 Tableau des autorisations de dépenses et paiement des factures afférentes (**reporté**) ;
- 1.6 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt du rapport des dépenses du mois d'avril 2018 des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes (**reporté**) ;
- 1.7 Embauche du personnel : conciergerie ;
- 1.8 Embauche du personnel : secrétaire-réceptionniste ;
- 1.9 Fermeture de l'Église ;
- 1.10 Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ;
- 1.11 Démission de Marie-Laurence Vinet.

- 1.12 Entente avec la Commission Scolaire Pierre-Neveu pour la location de salles dans l'école L'Aventure ;
- 1.13 Transfert budgétaire ;
- 1.14 Coopérative d'informatique municipale (CIM) ;
- 1.15 Entente avec la MRC D'Antoine-Labelle quant à l'utilisation des services de l'ingénieur civil régional ;
- 1.16 Approbation des états financiers 2017 OMH de L'Ascension ;
- 1.17 Embauche de personnel : remplacement temporaire poste de technicienne préposée à la taxation, perception et accueil ;
- 1.18 Règles de régie interne (**ajout**).

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Démission de France Perrier à titre de Premier répondant ;
- 2.2 Premier répondant : démission ;
- 2.3 Premier répondant : engagement ;
- 2.4 Achat équipement service des incendies (**reporté**).

3. TRANSPORT ROUTIER

- 3.1 Achat d'une camionnette ;
- 3.2 Adoption du règlement 2018-504 modifiant le règlement 2014-476 permettant la circulation des motoneiges ou véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux et abrogeant les règlements 2001-358, 2002-421 et 2010-449 ;
- 3.3 Programme d'aide voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) ;
- 3.4 Mandat arpenteur-géomètre pour le piquetage des rues des Iles et de la Ferme ;
- 3.5 Mises à jour et impression cartes de la municipalité ;
- 3.6 Dépôt de la liste des travaux prévus dans les chemins pour l'année 2018 ;
- 3.7 Avis de motion projet de - Règlement 2018-505 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt au montant de 911 685,20 \$ pour des travaux sur le chemin Maison-de-Pierre ;
- 3.8 Présentation du projet de règlement numéro 2018-505 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt au montant de 911 685,20 \$ pour des travaux sur le chemin Maison-de-Pierre ;
- 3.9 Dossier Maison-de-Pierre : - Mandat aux professionnels ;
- 3.10 Dossier Maison-de-Pierre : - Mandat à l'arpenteur géomètre (**reporté**) ;
- 3.11 Dossier Maison-de-Pierre - Mandat au laboratoire d'essais (**reporté**) ;
- 3.12 Reddition des comptes - programme d'amélioration du réseau routier local : MTQ ;
- 3.13 Dossier TECQ : mandat aux professionnels (**ajout**).

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIENE DU MILIEU

- 4.1 Publicité écocentre.

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1 Représentation au comité d'experts pour la révision du schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle et participation financière des quatre municipalités concernées ;
- 5.2 Engagement de personnel : inspecteur en bâtiment poste temporaire ;

- 5.3 Renouvellement des postes de directeur No 1, No 3 et No 5 au Comité consultatif d'urbanisme ;
- 5.4 Demande de dérogation mineure pour la propriété portant le matricule 0359-00-4065 - 67, montée Horace-Lanthier ;
- 5.5 Dérogation mineure pour la propriété portant le matricule 0257-85-2020 - 55, rue de l'Hôtel-de-Ville ;
- 5.6 Demande de PIIA pour la propriété portant le matricule 0257-96-2416, projet Au Coin d'ailleurs ;
- 5.7 Demande de PIIA pour la propriété portant le matricule 0251-73-202 – La Station des Mélèzes ;
- 5.8 Mandat à AJ Environnement – Diagnose du lac Sumas ;
- 5.9 Rapport des statistiques de mars et avril 2018 ;
- 5.10 Demande de PIIA pour la propriété portant le matricule 0351-54-0080 – Sablière Transport Michel Doré ;
- 5.11 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) - pour l'utilisation d'une parcelle du lot 11 et 12-P, rang 5, Canton de Lynch à une fin autre que l'agriculture.

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Statistiques de la Bibliothèque ;
- 6.2 Embauche de personnel Camp de jour ;
- 6.3 Fête nationale (24 juin).

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-130

1.2 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2017

Suite à la présentation des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2017, par Mme Anick Millaire, CPA auditeur, CA, de la firme Allard, Guilbault, Mayer, Millaire, Richer Inc., il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter lesdits documents.

De plus il est résolu que le tout soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

**SÉANCE ORDINAIRE
14 MAI 2018**



2018-05-131

1.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 12 FÉVRIER, DU 12 MARS ET DU 9 AVRIL 2018 AINSI QUE CEUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 26 MARS ET DU 16 AVRIL 2018

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires du 12 février 2018, du 12 mars 2018 et du 9 avril 2018 ainsi que ceux des séances extraordinaires du 26 mars et du 16 avril 2018, tels que rédigés par la directrice générale et secrétaire-trésorière et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-132

1.4 CORRESPONDANCE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu unanimement d'accepter le dépôt de la liste de la correspondance suivante :

NO	PROVENANCE	OBJET
1.	Min. des transports	Accusé de réception : réf. 2018-03-102. Route 321 Nord
2.	CISSS des Laurentides	Favoriser la participation des jeunes
3.	Comité des AAA (Aînés actifs allumés)	Remerciement des AAA suite à la contribution financière de la Municipalité à leur organisme
4.	Muni Express	Modification au Code Municipal
5.	Maison Des Jeunes	Convocation AGA le 16 mai prochain
6.	CTAL	Méthode d'inscription pour devenir membre
7.	MAMOT	Accuse réception Code d'éthique
8.	Assoc. Des Propriétaires du Lac Lynch	Demande de rencontres sociale
9.	École Polyvalente St-Joseph	Souscription – 1 personne soirée 30 mai – Remise des bourses
10.	Assemblée Nat. Québec	Accuse réception – chemins à double vocation
11.	Min. Développement durable et environnement	Accuse réception de la résolution 2018-01-106 – vidanges et fosses septiques.
12.	Mi. Dév. Durable et environnement	Accuse réception de 2018-01-017 – Financement milieux humides et hydriques.
13.	Cabinet du Prem. Mini.	Accuse réception en réf. au forum des communautés forestières

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

1.5 TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Point reporté

1.6 APPROBATION, AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS D'AVRIL 2018

Point reporté

2018-05-133

1.7 EMBAUCHE DE PERSONNEL : POSTE DE CONCIERGE

ATTENDU l'autorisation du conseil en regard avec l'affichage du poste de concierge suite à la démission de la titulaire en date du 9 avril (rés :2018-04-121) ;

ATTENDU QU'il y a eu affichage interne conformément à la convention et qu'il y a eu un postulant ;

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu unanimement de nommer M. Pierre Courcy au poste de concierge. (employé régulier) M. P. Courcy bénéficiera d'un taux de 18,29\$ de l'heure étant donné que cela représente son taux actuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-134

1.8 EMBAUCHE DE PERSONNEL : REMPLACEMENT TEMPORAIRE POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de Mme Nicole Bergeron à titre de secrétaire réceptionniste, à compter du 25 avril 2018, pour une période indéterminée, (remplacement congé de maladie) à raison de 3 à 5 jours par semaine, selon les disponibilités de Mme Bergeron.

Il est également résolu de procéder à l'embauche de Mme Élane Viger en date du 16 mai 2018, pour combler les journées laissées libre par Mme Bergeron.

Mmes N. Bergeron et É. Viger bénéficieront des conditions de la convention collective rattachées à cette fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONDEILLERS(ÈRES)

2018-05-135

1.9 FERMETURE DE L'ÉGLISE

ATTENDU la résolution 2017-10-318 qui autorisait le paiement des frais de chauffage de l'église du 22 octobre 2017 au 1^{er} janvier 2018 ;

ATTENDU la demande actuelle d'étendre la période jusqu'au 21 janvier 2018 ;

**SÉANCE ORDINAIRE
14 MAI 2018**



Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement d'amender la résolution 2017-10-318 afin d'inclure la période du 1^{er} janvier au 21 janvier 2018 pour une somme additionnelle de 172,14 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-136

1.10 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et un membre du conseil à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, qui aura lieu du 20 septembre au 22 septembre 2018. Les inscriptions ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement y étant reliés, seront défrayés selon la politique établie tel que prévu aux postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

2018-05-137

1.11 DÉMISSION DE MME MARIE-LAURENCE VINET

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu unanimement d'accepter la démission de Mme Marie-Laurence Vinet à titre d'adjointe à l'urbanisme et à la direction générale à compter du 16 mai 2018. La démission s'applique également à son poste de premier répondant.

Le conseil remercie sincèrement Mme Marie-Laurence Vinet pour la qualité de ses interventions et son dévouement tout au long de ses années de services. Le conseil lui souhaite bon succès dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-138

1.12 ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE NEVEU POUR LA LOCATION DE SALLES DANS L'ÉCOLE L'AVEVENTURE

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer l'entente de location de salles à l'école l'Aventure. Ce dossier fait suite à la résolution 2018-01-033 qui donnait un accord de principe sur le sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-139

1.13 TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster certains postes budgétaires du camp de jour.

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu de procéder au transfert budgétaire suivant :

**SÉANCE ORDINAIRE
14 MAI 2018**



Provenance : 02-701-90-970-15 organismes divers : 2 000,00 \$

Destination : 02-701-50-310-01 frais de déplacement 200,00 \$
02-701-50-454-01 formation 200,00 \$
02-701-50-515-01 transport 1 200,00 \$
02-701-50-699 activités 400,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-140

1.14 COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE.

ATTENDU QU'à la suite des élections municipales 2017, le délégué autorisé à représenter la municipalité lors de toutes assemblées des membres de la Coopérative d'informatique municipale n'est plus éligible ;

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à remplacer à titre de représentant, la personne qu'il a désignée à ce titre ;

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité que M. Luc St-Denis, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité de L'Ascension dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite Coopérative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-141

1.15 ENTENTE AVEC LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT À L'UTILISATION DES SERVICES DE L'INGÉNIEUR CIVIL RÉGIONAL

ATTENDU la confirmation de l'aide financière de 50 000,00\$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

ATTENDU QUE la MRC a créé un poste occasionnel et à temps complet d'ingénieur civil régional, à raison de 35 heures par semaine, afin de fournir une expertise technique à la MRC ainsi qu'à certaines municipalités comprises sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension souhaite également se prévaloir des services de cette ressource afin de combler ses besoins en matière d'ingénierie civile ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension et la MRC d'Antoine-Labelle désirent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services visant à permettre à la municipalité de se prévaloir des services de la ressource embauchée par la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de fixer les modalités administratives de cette entente de fourniture de services ;

**SÉANCE ORDINAIRE
14 MAI 2018**



ATTENDU le dépôt de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU QUE les municipalités signataires pourraient bénéficier des services de l'ingénieur civil à un taux horaire de 65,00 \$/heure ;

ATTENDU QUE pour être signataires les municipalités doivent déclarer minimalement 15 heures à titre de service de base pour un montant de 975,00 \$;

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-142

1.16. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DE L'OMH DE L'ASCENSION

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'approuver les états financiers 2017 vérifiés de l'OMH de L'Ascension. Le déficit annuel s'élève à 12 994,00 \$ dont 10% est assumé par la Municipalité. Un montant de 2 173,00 \$ a déjà été acquitté par celle-ci; un remboursement de 874,00 \$ de l'OMH est donc à verser à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

2018-05-143

1.17. EMBAUCHE DE PERSONNEL : REMPLACEMENT TEMPORAIRE POSTE DE TECHNICIENNE-PRÉPOSÉE À LA TAXATION, PERCEPTION ET ACCUEIL

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu de procéder à l'embauche de Mme Nathalie Lalumière au poste de technicienne comptable - préposée à la taxation, perception et accueil à compter du 10 mai 2018, pour une période indéterminée (congé de maladie).

Au retour du titulaire du poste, Mme N. Lalumière sera transférée au poste de secrétaire-réceptionniste à raison de cinq jours par semaine.

Mme N. Lalumière bénéficiera des conditions de la convention collective rattachées au poste occupé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-144

1.18 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

ATTENDU le règlement 2015-482 sur les règles de régie interne lors des séances de conseil ;

ATTENDU QU'il y a lieu de rappeler ces règles afin de maintenir le décorum lors des séances et assurer un respect à l'extérieur des séances ;

ATTENDU QUE les personnes élues représentent tous ensemble le conseil de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité a été élu pour voir au bien-être de la population en collaboration avec les employés(es) municipaux ;

ATTENDU QU'il y lieu de réitérer que le conseil soutient l'ensemble de son personnel ;

ATTENDU la rencontre avec les représentantes du MAMOT afin d'unir les membres du conseil dans son rôle et responsabilités d'élue(s) ;

EN CONSÉQUENCE le conseil déclare ce qui suit :

QUE dorénavant le maintien du décorum aux assemblées sera appliqué de façon stricte ;

QU'il n'y aura plus de tolérance en regard avec les commentaires désagréables ou attaques contre son personnel et contre lui-même ;

QU'il rappelle aux citoyens que toute la population est la bienvenue aux assemblées afin de participer aux débats publics ;

QUE la loi prévoit des mesures à l'égard des propos haineux et diffamatoires et que le conseil veillera à ce que la loi soit appliquée advenant une telle situation ;

QUE tous les conseillers(ères) et le maire adhèrent au présent document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-05-145

2.1 DÉMISSION DE MME FRANCE PERRIER À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu d'accepter la démission de Mme France Perrier à titre de premier répondant en date du 1^{er} mai 2018.

Les membres du conseil remercient Mme F. Perrier pour ses loyaux services depuis 13 ans et qui de plus coïncide avec le tout début du service des premiers répondants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-146

2.2 PREMIER RÉPONDANT : DÉMISSION

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu unanimement d'accepter la démission de M. André Lamarche à titre de chef des premiers répondants rétroactivement au 1^{er} mai 2018.

**SÉANCE ORDINAIRE
14 MAI 2018**



M. André Lamarche demeure premier répondant.

Les membres du conseil remercient M. André Lamarche pour ses années de service à titre de chef des premiers répondants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-147

2.3 PREMIER RÉPONDANT : ENGAGEMENT

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu unanimement de procéder à la nomination de Mme Arusha Siebert à titre de chef des premiers répondants par intérim, rétroactivement au 1^{er} mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2.4 ACHAT D'ÉQUIPEMENT SERVICES DES INCENDIES

Point reporté

3. TRANSPORT ROUTIER

2018-05-148

3.1 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension accepte les accessoires additionnels au montant de 1 707,38 \$. Ce montant, tout comme le montant initial sera affecté au fonds de roulement pour une période de quatre (4) ans.

Note : Le camion acheté est un Dodge Ram 1500. La soumission indiquait F-150 ou équivalent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-149

3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-504 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-476 PERMETTANT LA CIRCULATION DES MOTONEIGES OU VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2001-358, 2002-421 ET 2010-449

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine ;

ATTENDU QUE le règlement a pour but de permettre aux utilisateurs du camping Mer-Bleue d'accéder à la zone urbaine en passant par les terres publiques pour revenir par le chemin de la Maison-de-Pierre dont la circulation des véhicules hors route est déjà autorisée et ainsi contribuer à l'achat local et au maintien de l'achalandage dans les commerces.;

ATTENDU QUE le règlement a pour but de permettre la circulation des V.T.T. sur une partie de la montée de la Mer-Bleue et ce à partir du 533, montée de la Mer-Bleue jusqu'au chemin du Lac-Cola sur une distance de 1200 mètres ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Serge Sirard et qu'il y a eu présentation du projet de règlement lors de la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 12 mars 2018 ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les temps requis et a été rendue disponible aux citoyens lors de son adoption.

POUR CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Patrick Brassard, il est résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement numéro 2018-504 et statue par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement modifiant le règlement 2014-476 permettant la circulation des motoneiges ou véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux et abrogeant les règlements # 2001-358, 2002-365, 2008-421 et 2010-449 » et porte le numéro 2018-504 des règlements de la Municipalité de L'Ascension.

ARTICLE 3 OBJET

L'objet du présent règlement vise à modifier la liste des chemins publics sur lesquels la circulation des V.T.T. est permise sur le territoire de la Municipalité de L'Ascension, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

ARTICLE 4 LIEUX DE CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN

L'article 6 du règlement 2014-476 est modifié en ajoutant un tronçon sur la montée de la Mer-Bleue comme suit:

- ◆ Montée de la Mer-Bleue à partir du numéro civique 533 jusqu'à l'intersection du chemin du Lac-Cola : 1200 mètres

Un plan de localisation du tronçon visé (montrés en surbrillance jaune) ainsi que le plan de signalisation est joint au présent règlement comme étant l'ANNEXE A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

ANNEXE A

PLAN DE LOCALISATION



Inventaire du plan de signalisation

- 1 signal avancé de partage de route auto et VTT 600mm X 600mm
- 2 partage de route auto et VTT 600mm X 600mm
- 3 trajet obligatoire pour VTT 600mm X 600mm avec flèche à gauche 300mm X 600mm
- 4 signal avancé de partage de route auto et VTT 600mm X 600mm
- 5 partage de route auto et VTT 600mm X 600mm
- 6 trajet obligatoire pour VTT 600mm X 600mm avec flèche à droite 300mm X 600mm

2018-05-150

3.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de soumettre une demande d'aide financière au député de Labelle Monsieur Sylvain Pagé concernant l'amélioration du chemin du lac Mousseau, sur une longueur approximative de 1 kilomètre, par un rechargement granulaire et autres travaux connexes, afin d'obtenir une subvention de 20 000,00\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-151

3.4 MANDAT À UN ARPENTEUR GÉOMÈTRE POUR LE PIQUETAGE DES RUES DES ILES ET DE LA FERME.

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de mandater M. Gabriel Lapointe a.-g., pour le piquetage des rues des Iles et de la Ferme, le tout selon son offre de service du 4 avril 2018 au montant total de 4 800,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-152

3.5 MISE À JOUR ET IMPRESSION DE CARTES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de mandater le chargé de projet et le service de cartographie de la MRC d'Antoine Labelle pour effectuer les modifications nécessaires à la carte de la Municipalité et de faire l'impression de cartes en format réduit (11 x 8,5 et 11 x 17), tel que prévu au poste budgétaire 02-622-00-340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-153

3.6 DÉPÔT DE LA LISTE DES TRAVAUX PRÉVUS DANS LES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des travaux prévus dans les chemins en 2018 que voici :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-154 3.7 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-505 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 911 685,20\$ POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN MAISON-DE-PIERRE**

Je, Patrick Brassard, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 2018-505 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 911 685,20\$.

2018-05-155 3.8. **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-505 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 911 685,20\$ POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN MAISON-DE-PIERRE**

ATTENDU l'existence de programmes de subvention relatifs à l'amélioration du réseau routier ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite bénéficier de ces programmes ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite réaliser des travaux d'amélioration du réseau routier, notamment sur le chemin Maison-de-Pierre ;

ATTENDU QUE pour réaliser lesdits travaux un emprunt est requis ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 14 mai 2018 par conformément à l'article 445 du code municipal ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 14 mai 2018 et qu'une copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement ce qui suit, à savoir ;

ARTICLE 1 Le présent règlement est identifié par le numéro 2018-505 et s'intitule « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 911 685,20\$ POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN MAISON-DE-PIERRE ».

ARTICLE 2 Le préambule ainsi que l'annexe auquel il est fait référence dans le présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'infrastructures incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert au sommaire préparé par Mme Hélène Beauchamp, directrice générale en date du 17 novembre 2017 et à l'estimation détaillée préparée par le groupe Infra Conseils en date du 26 septembre 2017, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe A, B et C.

ARTICLE 4 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 911 685,20\$ pour les fins du présent règlement.

- ARTICLE 5** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement le conseil est autorisé à emprunter une somme de 911 685,20\$ pour une période de 10 ans.
- ARTICLE 6** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de L'Ascension, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 7** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- ARTICLE 8** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années, plus précisément le montant de la contribution du gouvernement du Québec. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
- ARTICLE 9** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-156 3.9 CHEMIN MAISON-DE-PIERRE : MANDAT AUX PROFESSIONNELS

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu unanimement d'octroyer un mandat de gré-à-gré à la firme Infra Conseils pour les services suivant :

Pour la préparation des plans et devis, la production des documents d'appel d'offres et des addendas, l'analyse des soumissions et la recommandation d'octroi, un montant de 13 995,00 \$ plus les taxes applicables.

Pour la surveillance des travaux, soit les réunions, la coordination, les directives de changement, l'approbation des demandes de paiement, l'acceptation des travaux et la production des plans finaux, la méthode horaire sera appliquée jusqu'à concurrence du montant permis pour un contrat de gré-à-gré.

Les honoraires seront affectés au règlement 2018-505 lorsque ce dernier sera en vigueur, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

3.10 DOSSIER CHEMIN MAISON-DE-PIERRE : MANDAT À L'ARPENTEUR GÉOMÈTRE

Point reporté

3.11 DOSSIER CHEMIN MAISON-DE-PIERRE : MANDAT AU LABORATOIRE D'ESSAI

Point reporté

2018-05-157

3.12 REDDITION DES COMPTES-PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 240 071 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

ATTENDU QUE la compensation annuelle allouée à la Municipalité de L'Ascension vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'attester le bilan présenté par le secrétaire-trésorier par intérim au montant de 371 448 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2017 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-158

3.13 DOSSIER TECQ : MANDAT AUX PROFESSIONNELS.

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu de mandater le groupe Infra-Conseils pour la préparation des plans et devis des rues de la Ferme et des Iles pour un montant de 6 950,00 \$ plus les taxes applicables selon son offre de services du 14 mai 2018.

Il est de plus résolu de mandater le groupe Infra-Conseils pour la surveillance des travaux au montant de 13 750,00 \$ plus les taxes applicables, le tout selon son offre du 14 mai 2018. Cette portion du mandat est conditionnelle à l'octroi des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Souper fondation ;
- Nettoyage avec le balai ;
- Adoption du procès-verbal du 26 février ;
- Dossier Maison-de-Pierre ;
- Règlement VHR.

4. HYGIENE DU MILIEU

2018-05-159

4.1 PUBLICITÉ ÉCOCENTRE

ATTENDU la résolution 2018-04-122 autorisant notre participation à la publicité de l'écocentre ;

ATTENDU qu'il y a eu désistement de la Ville de Rivière-Rouge, ce qui a comme conséquence de modifier les coûts et les parutions ;

ATTENDU qu'il y va de l'intérêt de l'Ascension de poursuivre cette publicité ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement que la Municipalité de L'Ascension accepte le nouveau tarif de 126,33 \$ au lieu de 124,31\$ pour 3 parutions au lieu de 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2018-05-160

5.1 REPRÉSENTATION AU COMITÉ D'EXPERTS POUR LA RÉVISION DU SHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC D'ANTOINE LABELLE ET LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES QUATRES MUNICIPALITÉS CONCERNÉES.

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'autoriser le chargé de projet Monsieur Christian Pilon à agir à titre de représentant des municipalités de La Macaza, de Lac-Saguay, de Nomingue et de L'Ascension auprès du comité d'experts créé par la MRC d'Antoine-Labelle pour la révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD). Les frais seront partagés en part égale entre les quatre municipalités et comprendront seulement le temps de travail du chargé de projets et les frais de déplacements qui seront effectués pour le groupe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

2018-05-161

5.2 ENGAGEMENT DE PERSONNEL : INSPECTEUR EN BÂTIMENT POSTE TEMPORAIRE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Serge Comeau à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement en date du 14 mai 2018, au taux de la convention collective. De plus M. S. Comeau bénéficiera d'une prime horaire de 3,36 \$ comme dédommagement de déplacement.

L'horaire de travail sera établi selon les priorités du service et sera de base de 28 heures par semaine. Le temps supplémentaire sera payé au-delà de 35 heures par semaine. L'emploi est d'une durée indéterminée, mais peut prendre fin sur avis des parties.

M. S. Comeau bénéficiera des avantages accordés à un poste temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRS)

2018-5-162

5.3 RENOUVELLEMENT DES POSTES DE DIRECTEURS #1, #3 et #5 AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Suite à l'intérêt de renouveler leur mandat respectif de directeur du comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité que les mandats de M. Yves Leduc au poste #1, de M. Pierre Bouchard au poste #3 et de M. Serge Séguin au poste #5 soient renouvelés pour une période de 2 ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-163

5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE MATRICULE 0359-00-4065 – 167, MONTÉE HORACE-LANTHIER

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la marge de recul avant exigée à l'article 7.3.1 c) du règlement 2000-348 relatif au zonage, qui est de 15 mètres dans la zone CAM II, que le bâtiment sera situé à une distance de 8,5 mètres de la ligne avant, empiétant ainsi de 6,5 mètres dans la marge de recul par rapport à la ligne avant;

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accorder la présente dérogation, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-164

5.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE MATRICULE 0257-85-2020 – 55 RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur la localisation d'un bâtiment accessoire (véranda) dans la marge de recul arrière imposée à l'article 7.5.1 b) du règlement 2000-348 relatif au zonage en vigueur au moment de la construction, qui est de 7 mètres dans la zone URB I, que le bâtiment est situé à une distance de 6,26 mètres de la ligne arrière, empiétant ainsi de 0,74 mètre dans la marge de recul arrière ;

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accorder la présente dérogation conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-165

5.6 DEMANDE DE PIIA POUR LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE MATRICULE 0257-96-2416, PROJET AU COIN D'AILLEURS

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification au permis REL170279 pour ajouter la réfection d'un balcon sur un immeuble dont l'usage principal sera autre que résidentiel ou agricole a été déposée et qu'en vertu de l'article 5 (4) du règlement 2016-493 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), cette intervention est assujettie audit règlement ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA relatif à la réfection du balcon sur la propriété située au 67, rue de l'hôtel-de-Ville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-166

5.7 DEMANDE DE PIIA POUR LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE MATRICULE 0251-73-2020 LA STATION DES MÉLÈZES

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification au permis COL170131 pour l'ajout de constructions et la démolition d'un chalet, de même qu'une demande de construction de deux toilettes sèches et deux puits absorbant des eaux ménagères ont été déposées et qu'en vertu de l'article 5 (4) du règlement 2016-493 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), ces interventions sont assujetties audit règlement ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement d'accepter la demande de projet d'implantation et d'intégration architecturale relatif aux travaux suivants :

Construction de deux plates-formes (16' X 40') ;

Construction d'une galerie couverte (16'X 12') et installation d'une unité d'hébergement de type prêt-à-camper (16'X 20') sur chacune des plates-formes ;

**SÉANCE ORDINAIRE
14 MAI 2018**



Démolition du chalet portant l'adresse civique #335 chemin du Lac-à-la-Peinture;
Construction de deux toilettes sèches et deux puits absorbant pour desservir les unités prêts-à-camper ;

Le tout, sur la propriété appartenant à l'entreprise QUEBEC 9294-9361 INC. portant le matricule 0251-73-2020, située aux 335 à 545 chemin du Lac-à-la-Peinture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-167

5.8 DIAGNOSE DU LAC SUMAS

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité de mandater la firme A.J. Environnement, consultants en biologie pour la réalisation de la diagnose du lac Sumas et ce pour un montant de 3 100 \$, selon l'offre de service du fournisseur datée du 28 mars 2018.

Il est de plus résolu que la firme fasse une conférence ouverte à la population pour présenter les résultats des diagnoses passées (lacs Blanc, Francis et Petit Brochet) pour un montant de 500\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

2018-05-168

5.9 RAPPORT DES STATISTIQUES DES MOIS DE MARS ET AVRIL 2018

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis du mois de mars 2018, au nombre de 10 et celui du mois d'avril 2018 au nombre de 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-169

5.10 DEMANDE DE PIA POUR LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE MATRICULE 0351-54-0080, SABLIERE TRANSPORT MICHEL COTÉ

CONSIDÉRANT QU'une demande de changement d'usage a été déposée en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une sablière sur une parcelle de terrain située sur le lot 11, rang 5 canton de Lynch et une partie du lot 12, rang 5, canton de Lynch appartenant à l'entreprise Transport Michel Doré inc.;

CONSIDÉRANT QUE tout travaux de déboisement, excavation remblai et déblai sur un immeuble dont l'usage principal est autre que résidentiel ou agricole sont assujettis au règlement 2016-493 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement d'accepter la demande de projet d'implantation et d'intégration architecturale relatif aux travaux de déboisement, d'excavation, remblai et déblai liés au projet d'exploitation d'une sablière sur la propriété appartenant à l'entreprise TRANSPORT MICHEL DORE INC. située au 499, montée de la Mine et portant le matricule 0351-54-0080, le tout conditionnellement à ce que les recommandations formulées dans les rapports d'expertise soient respectées et que le demandeur obtienne toute autorisation requise auprès des autorités compétentes, le tout conformément à la recommandation du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-170

**5.11 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION
DU TERRITOIRE DU QUÉBEC (CPTAQ) – POUR L'UTILISATION
D'UNE PARCELLE DU LOT 11 ET 12-P, RANG 5, CANTON DE LYNCH
À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE**

ATTENDU QUE la demande d'autorisation déposée par le mandataire André Pilon Ingénieur Conseil et adressée à la CPTAQ vise à permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins d'implantation d'une gravière-sablière, sur une parcelle de terrain d'une superficie de 4,2 hectares située sur le lot 11, rang 5, canton de Lynch et une partie du lot 12, rang 5, canton de Lynch appartenant à l'entreprise Transport Michel Doré inc. ;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants est faible, que le site visé, étant principalement boisé, est peu propice à l'agriculture et ce, tel que décrit dans le rapport daté du 6 juin 2017 produit par Mme Suzelle Barrington, ingénieure et agronome ;

ATTENDU QUE l'autorisation n'aurait pas de conséquences négatives sur les activités agricoles des lots voisins considérant qu'elles se limitent actuellement à un champ en culture de 10 ha situé à 500 m du site, que le secteur est majoritairement forestier et que les mesures d'aménagement du site prévue à la fin de l'exploitation de la gravière-sablière auraient pour effet d'augmenter le potentiel agro-forestier du site du fait que le terrain sera aplani et reboisé ;

ATTENDU QU'il n'y a aucun établissement de production animale qui pourrait être affecté par l'autorisation ;

ATTENDU QUE le site visé est situé dans un secteur où la densité de population est faible, que le site est reconnu pour la présence de gravier et de sable de qualité et qu'il n'y a pas d'autres endroits de ce type connus de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'autorisation ne viendrait pas altérer l'homogénéité du secteur ;

ATTENDU QU'un effet positif sur le développement économique de la région pourrait être observé, par la création d'emplois et par les économies réalisées grâce à la possibilité d'approvisionnement local en matériaux granulaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation présentée par André Pilon Jr. afin d'obtenir de la CPTAQ une autorisation permettant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture (ouverture d'une gravière-sablière) sur une parcelle de terrain de 4,2 ha située sur le lot 11, rang 5, canton de Lynch et une partie du lot 12, rang 5, canton de Lynch appartenant à l'entreprise Transport Michel Doré inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

6. LOISIRS ET CULTURE

2018-05-171

6.1 STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de statistiques de la bibliothèque pour les mois de mars et avril 2018, préparé par la responsable, Mme Lyne Beaulieu. Les pièces en circulation sont de 511 documents et de 20 prêts numériques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-172

6.2 EMBAUCHE DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu d'approuver l'embauche de mesdames Amélie Sarrazin et Kloé Bousquet à titre d'animatrices pour une durée de 8 semaines à raison de 40 heures par semaine chacune tel que prévu au poste 02-701-50-141.

Il est de plus résolu qu'une rémunération forfaitaire de 225,00 \$ pour les trois jours de formation DAFA leur soit remise après leur formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-05-173

6.3 FÊTE NATIONALE

Suite aux démarches effectuées par la conseillère madame Linda Robert auprès des municipalités voisines conformément à la résolution 2018-04-126. Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu unanimement que la Municipalité de L'Ascension accepte de défrayer une somme de 2 000,00 \$ plus les frais de navette, (frais estimé à : +/- 300,00 \$) afin de joindre les municipalités voisines dans le cadre de la fête nationale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE ORDINAIRE
14 MAI 2018**



7. DIVERS

Aucun point

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- PIA lac à-la-Peinture ;
- Sablière-gravière ;
- Gros encombrants ;
- Poste inspecteur en bâtiment ;
- Poste de directeur au CCU ;
- L'Église ;
- Nourrissage de chevreuil ;
- Insectes piqueurs.

2018-05-174

8 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, Robert Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Robert Généreux
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

**SÉANCE ORDINAIRE
14 MAI 2018**



Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Robert Généreux
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE ORDINAIRE
11 JUIN 2018**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 11 juin 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc Saint-Denis	Maire
Patrick Brassard	Cons. Au poste no 1
Pierre Séguin	Cons. Au poste no 2
Danièle Tremblay	Cons. Au poste no 3
Jacques Allard	Cons. Au poste no 4
Linda Robert	Cons. Au poste no 5
Serge Sirard	Cons. Au poste no 6

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Robert Généreux, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le maire Luc St-Denis, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-06-175

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2018 et de la séance ordinaire du 14 mai 2018 ;
- 1.3 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;
- 1.4 Correspondance ;
- 1.5 Tableau des autorisations de dépenses
- 1.6 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt du rapport des dépenses des mois d'avril et mai 2018 ;
- 1.7 Avis de motion : règlement 2018-506 relatif au traitement des élus ;
- 1.8 Avis de motion : règlement 2018-507 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus ;
- 1.9 Appui aux démarches de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle ;
- 1.10 Motion de félicitations ;
- 1.11 Subvention du TACTL au MTMDET ;
- 1.12 CMQ : explication plainte et réponse.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT ROUTIER

- 3.1 Résolution d'engagement de la Municipalité de L'Ascension à respecter les nouvelles modalités 2018-2021 relatives au dossier RIRL au PAVL ;
- 3.2 Résolution d'engagement de la Municipalité de L'Ascension à respecter les modalités 2018-2021 relatives au dossier RIRL au PAVL ;
- 3.3 Adoption du règlement 2018-505 relatif à un emprunt de 911 685,20 \$;
- 3.4 Dossier Maison-de-Pierre : mandat à l'arpenteur géomètre ;
- 3.5 Dossier Maison-de-Pierre : mandat au laboratoire.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIENE DU MILIEU

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1 Rapport des statistiques des permis du mois de mai 2018 ;
- 5.2 Présence d'un territoire incompatible avec l'activité minière (TIAM).

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Statistiques de la bibliothèque ;
- 6.2 Dépôt du rapport d'évaluation de la bibliothèque et motion de félicitations.

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-06-176

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2018 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2018

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 26 février 2018, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que la séance ordinaire du 14 mai 2018, préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-06-177

1.3 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SALLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 176.2.2 du code municipal monsieur le Maire informe la population des faits suivants :

- Les revenus de fonctionnement 2017 non-consolidés sont de : 2 015 070,00 \$;
- Les dépenses et affectations 2017 non-consolidés sont de : 1 827 174,00 \$;
- Le surplus de l'année 2017 non-consolidés est de : 187 896,00 \$;
- Le surplus accumulé non affecté non-consolidé est de 585 077,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE ORDINAIRE
11 JUIN 2018**



2018-06-178

1.4 CORRESPONDANCE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu unanimement d'accepter le dépôt de la liste de la correspondance suivante :

<i>No</i>	<i>PROVENANCE</i>	<i>OBJET</i>
1.	M. Sylvain Pagé, député provinciale	Recommandation au PPA-CE, subvention de 20 000,00 \$
2.	L'Arterre	Lancement du service l'Arterre maillage agricole
3.	MRC d'Antoine-Labelle	Embauche de madame Andrée-Anne Lemieux. Ingénieure
4.	MAMOT	Mise en commun : équipements, infrastructures, services ou activités
5.	Réseau BIBLIO	Rapport sur la qualité de la bibliothèque
6.	MRC d'Antoine-Labelle	Territoire incompatible avec activité minière (TIAM)
7.	Le P'tit Train du Nord	Début de la saison, 28 mai 2018
8.	Commission d'accès à l'information	Demande document complet
9.	Société Alzheimer des Laurentides	Rivière-Rouge 4 623,10 \$
10.	RIDR	Distribution des bacs bruns (20 au 24 et 27 août)
11	Directeur du scrutin au Fédéral de Laurentides-Labelle	Réservation de la salle multifonctionnelle le 21 octobre 2019

ADOTPÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-06-179

1.5 TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement d'accepter le dépôt du tableau suivant des autorisations de dépenses :

Description de la dépense	Montant avant taxes		Compte de grand livre
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>			
1) Guides premiers répondants	270,00 \$		02-230-00-725
2) Amplificateur d'ondes P.R.	485,00 \$		02-230-00-725

SÉANCE ORDINAIRE
11 JUIN 2018



**SÉANCE ORDINAIRE
11 JUIN 2018**



<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>			
1) Bacs verts	2 392,60 \$		02-452-10-690
2) Bacs noirs	3 588,90 \$		02-451-10-690
<u>LOISIRS ET CULTURE</u>			
1) Imprimante et numériseur	403,00 \$		02-702-30-670
2) Ciné conférence	371,50 \$		02-702-30-493
3) Atelier mandapuzz	201,00 \$		02-702-30-493
TOTAL	7 712,00 \$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-06-180

1.6 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DES MOIS D'AVRIL ET MAI 2018 DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTUREES AFFÉRENTES

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt et autorisation de paiement le registre des paiements par Accès D suivant :

- Le registre des paiements par Accès D ;
- Le registre des paiements portant les numéros de L 1800078 à L 1800095 totalisant 25 787,56 \$;

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois d'avril (partiel) et du mois de mai 2018 tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

Le total est de 123 199,58 \$.

La paie du mois d'avril est de 44 401,41 \$ et celle du mois de mai est de 55 245,08 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

AVIS DE MOTION

1.7 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2018-506 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

Je, SERGE SIRARD, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 2018-506 décrétant une modification au règlement 2011-457 relatif au traitement des élus, en regard avec l'allocation de transition.

AVIS DE MOTION 1.8 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2018-507 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Je, PIERRE SÉGUIN, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 2018-507 relatif au champ d'application du règlement, conformément au projet de loi 155.

2018-05-181 1.9 APPUI AUX DÉMARCHES DE LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT ET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE DANS LE CADRE DE LEUR DEMANDE CONCERNANT LE PROGRAMME « AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE » DE TRICENTRIS

ATTENDU QUE la Municipalité de l'Ascension est membre de Tricentris ;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière « Amélioration de la performance » de Tricentris est reconduit ;

ATTENDU QUE le projet « La Caravane de l'environnement » mis sur pied par la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement touche l'ensemble de la population de la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU QUE plusieurs thématiques traitent des 3R-V (réductions, réemploi, recyclage et valorisation) ;

ATTENDU QUE la Caravane désire mettre plus d'efforts sur le recyclage en travaillant en partenariat avec la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) ;

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'autoriser la Fondation MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement ainsi que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre à déposer pour et au nom de la Municipalité de l'Ascension une demande dans le cadre du programme « Amélioration de la performance ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-06-182 1.10 MOTION DE FÉLICITATIONS

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'offrir nos félicitations à monsieur Alex Désaulniers, récipiendaire de la bourse de la Municipalité de l'Ascension et finissant en secondaire V.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-06-183

1.11 SUBVENTION DU TACK AU MTMDET

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de l'Ascension confirme qu'elle mandate le TACL à formuler une demande de subvention en son nom auprès du MTMDET.

La Municipalité de l'Ascension confirme également son intention de poursuivre avec le TACL en 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-06-184

1.12 CMQ : EXPLICATIONS D'UNE PLAINTÉ ET RÉPONSE

Monsieur le Maire explique verbalement la situation entourant la plainte de sa part envers les conseillers(ères) auprès de la Commission Municipale du Québec (CMQ) en regard avec la façon d'annoncer la nouvelle appellation de la bibliothèque et la réponse de la CMQ est à l'effet qu'il n'y a aucun motif de faire enquête.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

3. TRANSPORT ROUTIER

2018-06-185

3.1 RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION À RESPECTER LES NOUVELLES MODALITÉS 2018-2021 RELATIVES AU DOSSIER RIRL AU PAVL

ATTENDU QUE l'Ascension a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financières sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Antoine-Labelle a obtenu un avis favorable du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) ;

ATTENDU QUE l'Ascension désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE l'Ascension s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE l'Ascension s'engage à obtenir le financement nécessaire selon l'option : l'estimation détaillée du coût des travaux.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le conseil de l'Ascension autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-06-186

3.2 RÉSOLUTION AIRL-2017-259; ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À RESPECTER LES NOUVELLES MODALITÉS 2018-2021 RELATIVES AU DOSSIER RIRL AU PAVL

ATTENDU QUE l'Ascension a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE l'Ascension désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE l'Ascension s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE l'Ascension s'engage à obtenir le financement nécessaire selon l'option : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le conseil de l'Ascension autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-06-187

3.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-505 RELATIF À UN EMPRUNT DE 911 685,20 \$

ATTENDU l'existence de programmes de subvention relatifs à l'amélioration du réseau routier ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite bénéficier de ces programmes ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite réaliser des travaux d'amélioration du réseau routier, notamment sur le chemin Maison-de-Pierre ;

**SÉANCE ORDINAIRE
11 JUIN 2018**



ATTENDU QUE pour réaliser lesdits travaux un emprunt est requis ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 14 mai 2018 par Patrick Brassard conformément à l'article 445 du code municipal ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 14 mai 2018 et qu'une copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

- ARTICLE 1** Le présent règlement est identifié par le numéro 2018-505 et s'intitule : règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 911 685,20\$ \$ pour des travaux sur le chemin Maison-de-Pierre ;
- ARTICLE 2** Le préambule ainsi que l'annexe auquel il est fait référence dans le présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit ;
- ARTICLE 3** Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'infrastructures incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert au sommaire préparé par madame Hélène Beauchamp, directrice générale en date du 17 novembre 2017 et à l'estimation détaillée préparée par le groupe Infra Conseils en date du 26 septembre 2017, lesquels font partie intégrantes du présent règlement comme annexe A,B et C ;
- ARTICLE 4** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 911 685,20 \$ pour les fins du présent règlement ;
- ARTICLE 5** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une de 911 685,20 \$ pour une période de dix (10) ans;
- ARTICLE 6** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de l'Ascension, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année ;
- ARTICLE 7** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante ;
- ARTICLE 8** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée par le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement ;

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années, plus précisément le montant de la contribution du gouvernement du Québec. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention ;

ARTICLE 9 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

2018-06-188

3.4 DOSSIER MAISON-DE-PIERRE : MANDAT À L'ARPENTEUR GÉOMÈTRE

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu unanimement de mandater monsieur Luc Bilodeau de la firme Arpentech des Laurentides Inc. pour un relevé topographique du chemin Maison-de-Pierre, le tout selon son offre de service du 6 juin 2018, au montant total de 5 500,00\$ plus les taxes applicables ;

Les honoraires seront affectés au règlement 2018-505 lorsque ce dernier sera en vigueur, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

2018-06-189

3.5 DOSSIER MAISON-DE-PIERRE : MANDAT AU LABORATOIRE

Il est proposé par le conseiller Patrick Savard et résolu de mandater la firme GHD Consultants Ltée pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux dans le dossier de réfection du chemin Maison-de-Pierre, le tout selon son offre de service du 1^{er} juin 2018 au montant de 3 521,00\$ plus les taxes applicables.

Les honoraires seront affectés au règlement 2018-505 lorsque ce dernier sera en vigueur, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2018-06-190

5.1 RAPPORT DES STATISTIQUES DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE MAI 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis du mois de mai 2018, au nombre de 24 incluant un permis pour une nouvelle construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

**SÉANCE ORDINAIRE
11 JUIN 2018**



2018-06-191

5.2 **PRÉSENCE D'UN TERRITOIRE INCOMPATIBLE AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)**

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de mandater la MRC d'Antoine-Labelle d'entreprendre les démarches requises pour protéger le territoire de la municipalité de l'Ascension incompatible avec l'activité minière, tel que montré au plan annexé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

6. LOISIRS ET CULTURE

2018-06-192

6.1 **BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de statistiques de la bibliothèque pour le mois de mai 2018, préparé par la responsable, Mme Lyne Beaulieu. Les pièces en circulation sont de 538 documents et de 8 prêts numériques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-06-193

6.2 **DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET MOTION DE FÉLICITATIONS**

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport d'évaluation de la bibliothèque de l'Ascension par le Réseau BIBLIO des Laurentides et de féliciter madame Lyne Beaulieu, responsable, et son équipe de prêt au comptoir, composée de mesdames Marie-France Dumas, Nicole Bergeron, Suzanne Therrien et Suzanne Duhamel ainsi que tout le personnel bénévole, pour l'excellent travail qui amène l'Ascension à offrir un service de qualité.

Les bénévoles, en plus de celles énumérées précédemment, sont mesdames Diane Grisé, Lise Courchaine et Madeleine Tremblay.

Également la bibliothèque vient de recevoir la PLAQUE ÉTOILE 2018, prix décerné dans le cadre du programme BIBLIO-QUALITÉ.

7. DIVERS

Aucun point.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Épandage du calcium.

2018-06-194 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 22h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Je, soussigné, Robert Généreux, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Robert Généreux
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Robert Généreux
Secrétaire-trésorier et directeur général
par intérim

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

SÉANCE ORDINAIRE
16 juillet 2018



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 16 juillet 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc Saint-Denis	Maire
Patrick Brassard	Cons. Au poste no 1
Pierre Séguin	Cons. Au poste no 2
Danièle Tremblay	Cons. Au poste no 3
Jacques Allard	Cons. Au poste no 4
Linda Robert	Cons. Au poste no 5
Serge Sirard	Cons. Au poste no 6

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Robert Généreux, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le maire Luc St-Denis, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-07-195

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018 ;
- 1.3 Annulation de l'avis de motion relatif au règlement 2018-507 en regard avec le code d'éthique des élus et remplacement par l'avis de motion relatif au règlement 2018-507 en regard avec le code d'éthique des employés et dépôt du projet de règlement ;
- 1.4 Correspondance ;
- 1.5 Tableau des autorisations de dépenses ;
- 1.6 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt du rapport des dépenses du mois de juin 2018 et de juillet 2018 (partiel) des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes ;
- 1.7 Tournoi de golf de la fondation du CHDL-CRHV ;
- 1.8 Dépôt du règlement 2018-506 relatif au traitement des élus ;
- 1.9 Entente de location avec le Club de l'Âge d'Or de l'Ascension et autorisation de signature ;
- 1.10 Entente de location avec le Cercle des Fermières de l'Ascension et autorisation de signature ;
- 1.11 Demande d'autorisation pour drones ;
- 1.12 Non renouvellement à l'UMQ;
- 1.13 Respect neutralité de l'état.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT ROUTIER

- 3.1 Autorisation d'appel d'offres : dossier Maison-de-Pierre ;
- 3.2 Autorisation d'appel d'offres : dossier de la Ferme et des Iles ;
- 3.3 Autorisation d'appel d'offres pour achat de camion 6 roues motrices (remplacement) ;
- 3.4 Avis de motion règlement d'emprunt 2018-508 et dépôt du règlement ;
- 3.5 Demande de révision des modalités du programme sur la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIENE DU MILIEU

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1 Rapport des statistiques des permis émis en juin 2018.

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Statistiques de la bibliothèque ;
- 6.2 Politique de transaction de DVD ;
- 6.3 Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge contribution ;
- 6.4 Autorisation à Enduro Cross.

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-07-196

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2018

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 juin 2018, préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

AVIS DE MOTION

1.3 ANNULATION DE L'AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT 2018-507 EN REGARD AVEC LE CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS ET REMPLACEMENT PAR L'AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT 2018-507 EN REGARD AVEC LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Je, Pierre Séguin, déclare l'annulation de l'avis de motion donné le 11 juin 2018 en regard avec le règlement 2018-507 relatif au code d'éthique des élus et donne, par la présente, avis de motion de la présentation pour adoption lors d'une prochaine séance du règlement 2018-507 relatif au code d'éthique des employés.

En conséquence, Pierre Séguin dépose le règlement. Des copies sont disponibles au public.

SÉANCE ORDINAIRE
16 juillet 2018



2018-07-197

1.4 CORRESPONDANCE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu unanimement d'accepter le dépôt de la liste de la correspondance

No	Provenance	Objet
1.	FQM	Programme subvention FEPTU
2.	Club auto-neige de l'Ascension	Remerciements et demande d'intervention
3.	Muni-express	Loi et obligation /neutralité religieuse
4.	OQACC (Observatoire québécois de l'adaptation changements climatiques	Avis de réception sous peu d'un questionnaire
5.	H.Q.	Mise à jour / mesures d'urgence
6.	MAMOT	En lieu de taxes de terres publiques 127 581,00 \$
7.	MAMOT	Aide voirie locale 416 728,00 \$
8.	FCM	Guide municipal légalisation du cannabis
9.	Municipalité de La Macaza	Chemin de l'Annonciation pour chemin de La Macaza
10.	RMSS	Campagne contre l'herbe à poux

ADOTPÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-07-198

1.5 TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement d'accepter le dépôt du tableau suivant des autorisations de dépenses.

Description de la dépense	Montant avant taxes	Compte de grand livre
<u>ADMINISTRATION</u>		
1. Location terrain		
- Énergie et ressources	111,00 \$	02-701-50-512
Qc	300,00 \$	02-701-50-512
- Bail sentier		
2. Aide technique (M.Guy)	343,98 \$	02-130-00413
3. UMQ Mutuelle SST	1 891,44 \$	02-130,02-220, 02-320, 02-330 02-610 et 02-701-00-252
4. Infra-conseil Inc.	47,00 \$	02-130-00-411
5. Direct Média Plus Inc.	288,00 \$	02-130-00-414
6. L'Information du Nord	1 090,00 \$	02-130-00-340
7. Direct Média Inc.	1 230,00 \$	02-130-00-347
8. Bureautech Laur. Inc.	1275,00 \$	02-130-00-517
<u>TRANSPORTS ROUTIER</u>		
1. Achat de sable A. Sarrazin + ou - 100 voyages à 15, \$/voyage	1 500,00 \$	02-330-00-525
2. Ville-Marie Pneus & Mécanique	9 180,00 \$	02-320-00-525

**SÉANCE ORDINAIRE
16 juillet 2018**



--	--	--

<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u> Nordikeau – Distribution- Réservoir Eau brute - Réservoir	1 370,00 \$	02-413-00-521
TOTAL	18 626,42 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-07-199 1.6 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS DE JUIN 2018 ET DE JUILLET 2018 (PARTIEL) DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTUREES AFFÉRENTES

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt et autorisation de paiement le registre des paiements pas chèques et par Accès D suivants :

- Le montant total est de 145 373,53 \$;
- Le montant des paies est de 52 818,18 \$;
- Le registre des paiements par Accès D;
- Le registre des paiements portant les numéros de L 1800096 à L 1800113 totalisant 77 978,93\$.

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de juin 2018 et de juillet 2018 (partiel), tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-07-200 1.7 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CHDL-CRNV

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la municipalité au tournoi de golf de la Fondation CHLD-CRNV du lundi 27 août 2018 à Nomingue : achat de 4 billets au montant de 180,00 \$ chacun, 1 billet pour le souper à 65,00\$ et d'une commandite de 350,00 \$. Les participants seront M. Luc St-Denis, Mme Danièle Tremblay, M. Jacques Allard et M. Robert Généreux. Pour le souper, M. Serge Sirard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

DÉPÔT 1.8 DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2018-506 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

Conformément à la loi et considérant que lors de l'avis de motion, il n'y a pas eu de présentation dudit règlement, la présente constitue le dépôt du règlement 2018-506.

Le conseiller Serge Sirard dépose le règlement. Copies du règlement sont disponibles au public.

2018-07-201

1.9 ENTENTE DE LOCATION AVEC LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE L'ASCENSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter le protocole d'entente de location du local no 209, sis au 4, rue Principale O, à L'Ascension. La présente entente débute le 1^{er} juillet 2018.

Cette entente est possible en vertu de l'entente signée entre la Commission scolaire Pierre-Neveu et la Municipalité de L'Ascension.

Il est également proposé que le maire et le directeur général par intérim soient autorisés à signer ledit document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-07-202

1.10 ENTENTE DE LOCATION AVEC LE CERCLE DES FERMIÈRES DE L'ASCENSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par la conseillère Danielle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le protocole d'entente de location du local no 209, sis au 4, rue Principale O, à L'Ascension. La présente entente débute le 1^{er} juillet 2018.

Cette entente est possible en vertu de l'entente signée entre la Commission scolaire Pierre-Neveu et la Municipalité de L'Ascension.

Il est également proposé que le maire et le directeur général par intérim soient autorisés à signer ledit document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-07-203

1.11 DEMANDE D'AUTORISATION POUR DRONES

CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Gilles Graton de l'entreprise « Alpha Drone » afin d'obtenir une permission de la Municipalité de L'Ascension pour l'exploitation d'un service d'imagerie aérienne et autres opérations au moyen d'un drone sur son territoire;

CONSIDÉRANT que pour exploiter ce type d'entreprise, M. Graton doit obtenir un certificat d'opérations aériennes spécialisées de Transport Canada, lequel établit des règles et des conditions d'utilisation strictes concernant, notamment, les altitudes maximales, les distances minimales par rapport aux personnes et aux propriétés, les règles à suivre pour partager l'espace aérien, etc.;

CONSIDÉRANT que ce type d'usage ne contrevient pas à la réglementation actuellement en vigueur à la Municipalité de L'Ascension;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Gilles Graton de l'entreprise « Alpha Drone » ainsi que ses employés à effectuer des vols de drone sur le territoire de la Municipalité de L'Ascension pour des fonctions de prises d'images aériennes ou de surveillance, selon le besoin, telle autorisation incluant les décollages, les atterrissages ainsi que le survol des rives, des terrains et des

**SÉANCE ORDINAIRE
16 juillet 2018**



bâtiments situés sur le territoire de la Municipalité, et ce, pour une période d'un an, soit du 16 juillet 2018 au 15 juillet 2019, le tout conditionnellement à ce que M. Graton (Alpha Drone) ou ses employés, selon le cas, respectent les dispositions suivantes :

- l'obtention d'un certificat d'opérations aériennes spécialisées de Transport Canada;
- le respect de la réglementation et des règles émises par Transport Canada;
- l'obtention du consentement écrit des clients pour lesquels les vols de drone seraient effectués;
- le respect de la vie privée des citoyens;
- l'émission d'un avis aux autorités locales avant que tout vol soit effectué.

Que la Municipalité de L'Ascension se réserve le droit de retirer la présente autorisation suivant le non-respect des conditions émises à la présente résolution ou advenant un changement dans la réglementation municipale, provinciale ou fédérale concernant les opérations de drones ou pour toute autre raison que le conseil jugera valable et pour laquelle il n'aura pas à se justifier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-07-204

1.12 NON RENOUELEMENT À L'UMQ

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de l'Ascension ne renouvellera pas son adhésion à l'union des Municipalités du Québec (UMQ) en 2019.

La Municipalité de l'Ascension tient à remercier tous les intervenants de l'UMQ pour les services rendus durant les années de notre adhésion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-07-205

1.13 RESPECT NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT

Il est proposé par la conseillère Danielle Tremblay et résolu à l'unanimité que la personne occupant le poste de directeur général et secrétaire-trésorier soit désignée répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux dans certains organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT ROUTIER

2018-07-206

**3.1 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES DOSSIER
MAISON-DE-PIERRE**

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité, que suite aux différents mandats donnés en ce sens, d'autoriser l'appel d'offres du dossier Maison-de-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-07-207

3.2 **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES DOSSIER DE LA FERME ET DES ILESE**

Il est proposé par la conseillère Danielle Tremblay et résolu à l'unanimité, que suite aux différents mandats donnés en ce sens, d'autoriser l'appel d'offres du dossier de la Ferme et des Iles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-07-208

3.3 **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR ACHAT DE CAMION 6 ROUES MOTRICES. (REPLACEMENT)**

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'appel d'offres relatif à l'achat d'un camion 6 roues motrices.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

AVIS DE MOTION

3.4 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2018-508 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 255 00,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 155 000,00 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES MOTRICES ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT)**

Je, Patrick Brassard, conseiller, donne avis de motion de la présentation pour adoption lors d'une prochaine séance du règlement numéro 2018-508 décrétant des dépenses en immobilisations de 255 000,00 \$ et un emprunt au montant de 155 000,00 \$.

Le conseiller Patrick Brassard, dépose le règlement. Des copies sont disponibles pour l'assemblée.

2018-07-209

3.5 **DEMANDE DE RÉVISION DES MODALITÉS DU PROGRAMME SUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

CONSIDÉRANT l'entente signée le 23 juin 2014 entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec se partagent une somme de 2,67 G\$ répartie sur les années 2014 à 2018 inclusivement dans le cadre du programme sur la Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'aide financière, une municipalité doit déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une programmation constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer à l'intérieur du programme;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien programme prévoyait, suivant le dépôt de la

**SÉANCE ORDINAIRE
16 juillet 2018**



programmation, la transmission annuellement de 20% de l'aide financière totale aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE suivant les nouvelles modalités du programme, les municipalités ne peuvent recevoir d'avances et que les versements débutent seulement après la transmission de factures au MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE les anciennes modalités permettaient aux municipalités de disposer de fonds avant les versements de l'aide financière par le MAMOT et permettant, entre autres, d'éviter les emprunts temporaires et ainsi des frais supplémentaires dans la réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE selon les nouvelles modalités, plusieurs municipalités sont portées à attendre à la dernière année du programme pour réaliser les travaux ce qui entraîne des délais de réalisation très courts et des enjeux de niveau contractuels entraînant une augmentation des coûts;

CONSIDÉRANT QUE le programme vient à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il y a lieu de demander des révisions aux modalités.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de demander au MAMOT de modifier les modalités du prochain programme sur la Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ) afin de prévoir le retour du versement annuel de 20% aux municipalités suivant le dépôt de leur programmation, ce qui facilitera la coordination et la réalisation des travaux et permettra aux municipalités de réaliser leurs travaux à un meilleur coût. ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Renouvellement à l'UMQ vs. FQM;
- Camion électrique;
- Golf.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2018-07-21

5.1 RAPPORT DES STATISTIQUES DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE JUIN 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis du mois de juin 2018, au nombre de 23 pour une estimation de 530 813,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

6. LOISIRS ET CULTURE

2018-07-211

6.1 BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de statistiques de la bibliothèque pour le mois de juin 2018, préparé par la responsable, Mme Lyne Beaulieu. Les pièces en circulation sont de 380 documents et de 13 prêts numériques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

6.2 POLITIQUE DE TRANSACTION DE DVD

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que la bibliothèque de L'Ascension intègre la politique de transaction pour les DVD, telle que soumise par le Réseau BIBLIO.

La politique de définit comme suit :

- Tous les profils d'usagers peuvent emprunter des DVD;
- Période de prêt : 7 jours;
- 2 DVD à la fois;
- 1 renouvellement;
- 1 jour de grâce;
- 15 sous de frais de retard par jour par DVD;
- 10,00 \$ de frais de retard maximum par DVD;
- Si abîmé, l'abonné doit remplacer le DVD pAR un neuf et non par un prévisionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-07-213

6.3 MARATHON DESJARDINS DE LA VALLÉE DE LA ROUGE CONTRIBUTION

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension accepte la proposition de Plein Air Haute Rouge à l'effet de rembourser le coût d'inscription des enfants qui participeront à la 7^{ième} édition du Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge.

Les membres du conseil félicitent les organisateurs pour cette excellente initiative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-07-214

6.4 AUTORISATION À ENDURO CROSS

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension autorise Enduro Cross à utiliser le terrain de balle, au coût de 10,00 \$ par année afin de tenir leur activité. Ces droits d'entrée seront pas la suite versés à l'école L'Aventure (volet alternatif).

SÉANCE ORDINAIRE
16 juillet 2018



7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Coût fosses septiques et délai 2 ans/4 ans;
- Gros encombrants;
- Terrain descente de canot, M. Perrier craint pour sa résidence à cause des arbres
- Fauchage bord du chemin, les panneaux ne sont pas visibles

2018-07-215

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay à l'unanimité et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Je, soussigné, Robert Généreux, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Robert Généreux
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis

Robert Généreux

SÉANCE ORDINAIRE
16 juillet 2018



Maire

Secrétaire-trésorier et directeur général

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
23 juillet 2018



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 23 juillet 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc Saint-Denis	Maire
Pierre Séguin	Cons. Au poste no 2
Jacques Allard	Cons. Au poste no 4
Linda Robert	Cons. Au poste no 5
Serge Sirard	Cons. Au poste no 6

Étaient absents :

Patrick Brassard	Conseiller au poste no 1
Danielle Tremblay	Conseillère au poste no 3

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Robert Généreux, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h15 par monsieur le maire Luc St-Denis, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il y a eu signification de l'avis de convocation aux membres du conseil le 18 juillet 2018. Chaque élu a donc reçu son avis de convocation signifié conformément à l'article 156 C.M.

2018-07-216

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du règlement 2018-508 décrétant des dépenses en immobilisation de 255 000,00 \$ et un emprunt au montant de 155 000,00 \$ pour l'achat d'un camion 6 roues motrices ;
3. Avis public de la tenue d'un registre (règlement 2018-508) ;
4. Engagement municipal relatif à la Fondation CHDL-CRHV ;
5. Autorisation au Club des Fondateurs des Laurentides;
6. Période de questions ;
7. Levée de l'assemblée.

2018-07-217

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-508 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 255 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 155 000,00 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES MOTRICES

SÉANCE ORDINAIRE
23 juillet 2018



ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 16 juillet 2018 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 16 juillet 2018 et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée.

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu,

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le règlement 2018-508 décrétant un emprunt au montant de 155 000,00 \$ soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

AVIS PUBLIC **3. AVIS PUBLIC DE LA TENUE D'UN REGISTRE (RÈGLEMENT 2018-508)**

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim donne avis à l'assemblée de la tenue d'un registre en regard avec le règlement 2018-508 relatif à l'achat d'un camion 6 roues motrices.

Le registre aura lieu à l'hôtel-de-ville au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville les 30 et 31 juillet 2018, de 9 h à 19 h.

2018-07-218 **4. ENGAGEMENT MUNICIPAL RELATIF À LA FONDATION CHDL-CRHV**

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que la Municipalité de l'Ascension accepte de verser, durant le présent terme, à la Fondation CHDL-CRHV un montant de 1,00 \$ par citoyen (selon décret la population est de 826).

Ce montant servira à titre de commandite lors des événements de la Fondation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-07-219 **5. AUTORISATION AU CLUB DES FONDEURS DES LAURENTIDES**

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de l'Ascension accepte et autorise la circulation en ski à roulettes sur les rues : Principale est, de la Mine, chemin de la Rivière, chemin des Cyr et montée de la Mer Bleue, au Club des Fondateurs des Laurentides pour leur camp d'entraînement du 6 au 10 août 2018.

Le Club s'assurera du suivi de la sécurité routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
23 juillet 2018**



PÉRIODE DE QUESTIONS

- Fondation CHDL-CRHV

2018-07-220

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Je, soussigné, Robert Généreux, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Robert Généreux
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Robert Généreux
Secrétaire-trésorier et directeur général

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE ORDINAIRE
13 AOÛT 2018**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 13 août 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc Saint-Denis	Maire
Patrick Brassard	Cons. Au poste no 1
Pierre Séguin	Cons. Au poste no 2
Danièle Tremblay	Cons. Au poste no 3
Jacques Allard	Cons. Au poste no 4
Linda Robert	Cons. Au poste no 5
Serge Sirard	Cons. Au poste no 6

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Robert Généreux, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le maire Luc St-Denis, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-08-221

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 23 juillet 2018 ;
- 1.3 Tableau des autorisations de dépenses ; ;
- 1.4 Correspondance ;
- 1.5 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt du rapport des dépenses du mois de juillet (partiel) 2018 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes ;
- 1.6 Adoption du règlement 2018-506 relatif aux traitements des élus ;
- 1.7 Adoption du règlement 2018-507 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Création d'un comité de sécurité civile et nomination des membres;
- 2.2 Demande de subvention régie incendie;
- 2.3 Rapport 2017 complet : schéma.

3. TRANSPORT ROUTIER

- 3.1 Dépôt du certificat relatif au registre concernant le règlement 2018-508 et adoption du règlement ;
- 3.2 Convention entre FOSS National Leasing Ltd et la Municipalité de L'Ascension ;
- 3.3 Ouverture d'un prêt temporaire (REPORTÉ).

**SÉANCE ORDINAIRE
13 AOÛT 2018**



PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIENE DU MILIEU

4.1 Avis de motion et dépôt du règlement 2018-509 relatif à la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles et dépôt du règlement.

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 Rapport des statistiques des permis émis en juillet 2018 ;

5.2 Engagement de personnel : poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement ;

5.3 Vente d'une partie du lot 16 rang 4.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Statistiques de la bibliothèque ;

6.2 Commandite : épluchette de blé d'inde.

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL : 10 SEPTEMBRE 2018

2018-08-222

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUILLET 2018 ET DU 23 JUILLET 2018

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 23 juillet 2018 préparés par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-08-223

1.3 TABLEAU DES AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu unanimement d'accepter le dépôt de liste des dépenses suivantes et autoriser le transfert budgétaire :

Description de la dépense	Montant avant taxes	Compte de grand livre
<u>ADMINISTRATION</u>		
1. Centre d'hygiène	166,27 \$	Diverses affectations
2. Énergie et ressources Naturelles	40,00 \$	02-130-00-419-00
3. Financière Banque Nationale	2 838,80 \$	02-921-00-000-48

**SÉANCE ORDINAIRE
13 AOÛT 2018**



4. Mélanie Guy Soutien comptable	+ ou – 350,00 \$	02-130-00-414-00
5. Pascale Beaumier (Bureau de comptable)	2 500,00 \$	02-130-00-414-00
<u>TRANSPORT ROUTIER</u>		
Actionneur Bettis Em 500	1 826,00 \$	02-412-00-640-00
<u>BIBLIOTHÈQUE</u>		
Achat d'un présentoir	1 100,47 \$	Transfert de 02-701-90-970-15 à 02-702-30-726-00
<u>TOTAL</u>	8 821,54 \$	

ADOTPÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-08-224

1.4 CORRESPONDANCE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu unanimement d'accepter le dépôt de la liste de la correspondance

No	Provenance	Objet
1.	MAMOT	TECQ prolongation 31 décembre 2019
2.	Société d'habitation OMH	Budget révisé OMH
3.	Société d'habitation OMH	État financier OMH
4.	MRC Antoine-Labelle	Entrée en vigueur du règlement 470, emprunt 50 245 811,00 \$ - Déploiement de la fibre-optique
5.	MRC Antoine-Labelle	Visite des locaux, fibre optique
6.	ComitéOMITÉ PILOTAGE DES MUNICIPALITÉS	Demande de dérogation RPEP (règlement prélèvement des eaux et leur protection

ADOTPÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-08-225

1.5 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET (PARTIEL) 2018 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTUREES AFFÉRENTES

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

**SÉANCE ORDINAIRE
13 AOÛT 2018**



- Le montant total est de 81 726,15 \$;
- Le montant des paies est de 43 212,25 \$;
- Le registre des paiements par Accès D soient de L 1800114 à L 1800130 est de 41 685,45 \$.

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de juillet (partiel) 2018, tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-08-226

1.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-506 RELATIF AUX TRAITEMENTS DES ÉLUS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 11 juin 2018 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 16 juillet 2018 et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée ;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le règlement 2018-506 décrétant l'annulation de l'allocation de transition soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-08-227

1.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-507 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 16 juillet 2018 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 16 juillet 2018 et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée ;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité que le règlement 2018-507 relatif au code d'éthique des employés et l'interdiction à certains employés, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-08-228

1.8 MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE – APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS

CONSIDÉRANT le projet commun des municipalités de La Macaza, Lac-Saguay, L'Ascension, Labelle, la Minerve, Nomingue et la Ville de Rivière-Rouge pour le contrôle biologique des insectes piqueurs dans la région ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un seul appel d'offres publiques pour l'ensemble des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres devra inclure un prix par municipalité et/ou ville, et ce, indépendamment de la décision des autres municipalités à participer ou non au projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Robert et résolu que la municipalité de l'Ascension mandate le directeur général de la Municipalité de Nominugue à procéder aux différentes étapes d'appel d'offres publiques pour le contrôle biologique des insectes piqueurs dans les municipalités de La Macaza, Lac Saguay, L'Ascension, Labelle, La Minerve, Nominugue et la Ville de Rivière-Rouge.

L'octroi du contrat pas la municipalité de l'Ascension sera conditionnelle au prix soumissionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

NOTE : rencontre de citoyens le 21 août 2018 à 19 h à la salle des loisirs (Maison des jeunes), 4, rue Principale Ouest

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-08-229

2.1 CRÉATION D'UN COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE ET NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est tenue d'avoir à planifier et de mettre à jour, un plan des mesures d'urgence, aujourd'hui appelé plan de sécurité civile, en vertu de la Loi sur la Sécurité civile (L.R.Q, c. S-2.3) ;

CONSIDÉRANT QUE la préparation d'un plan de sécurité civile est une tâche complexe qui ne peut être confiée à une seule personne ou à un seul service, il y a donc lieu qu'un comité municipal de sécurité civile soit créé et qui sera responsable de la démarche de révision de plan des mesures d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de mandater le chargé de projet de la municipalité pour la mise à jour du plan des mesures d'urgence, qui sera appelé dorénavant plan de sécurité civile et de nommer sur le comité municipal de sécurité civile les personnes suivantes, M. le Maire, Luc St-Denis, M. le Conseiller Pierre Séguin, M. le Conseiller Jacques Allard, le directeur général, le directeur général adjoint, le directeur du service des incendies ainsi que le chargé de projet de la municipalité.

DE PLUS, il est proposé d'accepter que le chargé de projet assiste à la formation « **PRODUCTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE** » « **8 heures** » offert par la Croix Rouge et que les membres du comité analysent la possibilité de déléguer une ou plusieurs personnes à assister à la formation « **INTRODUCTION À LA SÉCURITÉ CIVILE** » « **4 HEURES** » offert également par la Croix Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-08-230

2.2 DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIE INCENDIE

MANDAT À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR COORDONNER UN PROJET DE CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE AYANT POUR OBJET L'ORGANISATION, L'OPÉRATION ET L'ADMINISTRATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

CONSIDÉRANT l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

CONSIDÉRANT QUE le premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté en 2005 avait comme objectif dans son plan de mise en œuvre de régler les problématiques déjà existantes au sein des divers Services de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le recrutement des pompiers s'avère difficile dans l'ensemble des Services de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la défaillance dans le décompte en temps réel de la disponibilité des pompiers sur le territoire par les gestionnaires des Services de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités ont besoin d'avoir des ententes d'entraide et certaines ont des ententes à l'appel initial, ceci afin de respecter la force de frappe décrite dans le schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT très peu de procédures opérationnelles, administratives et en santé et sécurité au travail sont en vigueur dans les Services de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une Régie va permettre d'optimiser les opérations et la gestion des Services de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes ainsi que l'atteinte des exigences du prochain schéma de couverture de risque en sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Ascension accepte d'accorder à la Ville de Rivière-Rouge la responsabilité du projet de création d'une régie intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un Service de sécurité incendie qui desservira tout le territoire des municipalités participantes ;

QUE, relativement à ce projet, la Municipalité de L'Ascension autorise le directeur général ou le directeur général adjoint de la Ville de Rivière-Rouge à déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une demande dans le cadre de l'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

QUE la Municipalité de L'Ascension maintienne pour l'instant sa non-adhésion à ladite régie mais supporte la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

SÉANCE ORDINAIRE
13 AOÛT 2018



**SÉANCE ORDINAIRE
13 AOÛT 2018**



2018-08-231

2.3 RAPPORT 2017 COMPLET : SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE

ATTENDU QUE le conseil de L'Ascension a adopté le 16 avril dernier une portion du rapport du schéma de couverture de risque en incendie (réso : 2018-04-123) ;

ATTENDU QUE le rapport comporte une partie administrative et que cette portion est maintenant complétée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu unanimement que le rapport d'activités 2017, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

3. TRANSPORT ROUTIER

2018-08-232

3.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2018-508 ET ADOPTION DU RÈGLEMENT

Après lecture par le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 2018-508 relatif à l'achat d'un camion 6 roues motrices, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu unanimement d'en accepter le dépôt.

Zéro personne ayant signé le registre, ledit règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité de L'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-08-233

3.2 CONVENTION ENTRE FOSS NATIONAL LEASING LTD ET LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'accepter les termes de la convention à intervenir entre Foss National Leasing Ltd et la Municipalité de L'Ascension en regard avec l'achat de carburant, le tout conformément aux documents présentés.

Que le maire et le directeur général par intérim soient mandatés à procéder aux signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

REPORTÉ

3.3 OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Insectes piqueurs ;
- Bulletin municipal.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

AVIS DE MOTION

4.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2018-509 RELATIF À LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLE ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Je, Danièle Tremblay, conseillère, donne avis de motion de la présentation pour adoption, lors d'une prochaine séance du règlement numéro 2018-509 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles.

Je, Danièle Tremblay, conseillère, dépose donc ledit règlement.

Que le règlement 2018-509 remplace le règlement 2003-376 modifié par le règlement 2004-386.

NOTE : des copies du règlement 2018-509 sont disponibles pour le public.

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2018-08-234

5.1 RAPPORT DES STATISTIQUES DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE JUILLET 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis du mois de juillet 2018, au nombre de 23 pour une estimation de 113 500,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-08-235

5.2 ENGAGEMENT DE PERSONNEL : INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Suite à la publication de l'appel de candidatures pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement et suite à l'analyse des candidatures et entrevues par le comité, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de Mme Katherine Poulin à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement à compter du 14 août 2018 pour une période de probation, telle que prévue à la convention, de 120 jours de travail à compter des présentes.

Ce poste est assujéti à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONASEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE ORDINAIRE
13 AOÛT 2018**



2018-08-236

5.3 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 16 RANG 4

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter le principe de procéder à la vente du lot 16 partie rang 4 aux propriétaires riverains en autant que tous les frais des professionnels requis soient à la charge des acquéreurs.

Les professionnels requis peuvent être : l'évaluateur, l'arpenteur et le notaire.

Ce terrain est d'une superficie de 139,35 mètres carrés et une valeur au rôle de 600,00\$.

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soient autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

6. LOISIRS ET CULTURE

2018-08-237

6.1 BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de statistiques de la bibliothèque pour le mois de juillet 2018, préparé par la responsable, Mme Lyne Beaulieu. Les pièces en circulation sont de 626 documents et de 19 prêts numériques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-08-238

6.2 COMMANDITE : ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'accorder une commandite de 100,00 \$ à l'organisme responsable de l'épluchette de blé d'inde du 8 septembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

7. DIVERS

Aucun point

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Problématique des chats ;
- Demande de la présence de la SQ ;
- Inspecteur début ;
- Le jappement des chiens ;
- Prix des bacs vert et noir ;
- Remerciement pour le terrain de pétanque.

2018-08-239 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Je, soussigné, Robert Généreux, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Robert Généreux
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Robert Généreux
Secrétaire-trésorier et directeur général
par intérim

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE ORDINAIRE
10 SEPTEMBRE 2018**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 10 septembre 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc Saint-Denis	Maire
Patrick Brassard	Cons. Au poste no 1
Pierre Séguin	Cons. Au poste no 2
Danièle Tremblay	Cons. Au poste no 3
Jacques Allard	Cons. Au poste no 4
Linda Robert	Cons. Au poste no 5
Serge Sirard	Cons. Au poste no 6

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Robert Généreux, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le maire Luc St-Denis, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-09-240

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié, ajout : 2.2 et 3.5.

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018 ;
- 1.3 Tableau des autorisations de dépenses ;
- 1.4 Correspondance ;
- 1.5 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt du rapport des dépenses du mois d'août 2018 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes ;
- 1.6 Résolution 2018-07-200 amendement ;
- 1.7 Embauche de personnel.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Ratification de l'achat d'un véhicule tout-terrain pour le service des incendies ;
- 2.2 Démission d'un premier répondant.

3. TRANSPORT ROUTIER

- 3.1 Octroi soumission LASC 2018-01 camion 6 roues ;
- 3.2 Octroi soumission 2018-08-01 sur invitation agrégats d'hiver ;
- 3.3 Achat et transport de sel de voirie ;
- 3.4 Demande de subvention pour les chemins à double vocation pour l'année 2017-2018 ;
- 3.5 Autorisation vente de véhicules municipaux.

**SÉANCE ORDINAIRE
10 SEPTEMBRE 2018**



PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIENE DU MILIEU

- 4.1 Adoption du règlement 2018-509 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles.

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1 Rapport des statistiques des permis émis en août 2018 ;

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Statistiques de la bibliothèque ;
6.2 Renouvellement remboursement piscine Labelle.

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL : 9 OCTOBRE 2018

2018-09-241

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 août 2018 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-09-242

1.3 TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement d'accepter le dépôt de liste des dépenses suivantes :

Description de la dépense	Montant Avant taxes	Compte de grand livre
<u>ADMINISTRATION</u>		
1. Achat de timbres	488,64 \$	02-130-00-321-00
2. Poste de travail	1 853,30 \$	02-130-00-517-00
<u>URBANISME</u>		
1. Logiciel SIM	1 284,65 \$	02-610-00-414-00
<u>LOISIRS ET CULTURE</u>		
1. Tourisme Laurentides	215,84 \$	02-701-90-970-00
2. Imprimerie L'artographe	2 795,00 \$	02-590-00-990-00

<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>		
1. Cellule photoélectrique	275,00 \$	02-220-00-522-00
<u>TRANSPORT ROUTIER</u>		
1. Marcel Gareau Bois de chauffage	10 X 85, \$ 850,00 \$	02-330-00-632-00
TOTAL	7 762,43 \$	

ADOTPÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-09-243

1.4 CORRESPONDANCE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu unanimement d'accepter le dépôt de la liste de la correspondance

No	Provenance	Objet
1.	Secrétariat à la condition féminine	Plan d'action gouvernemental en matière de violence familiale
2.	FQM	Questionnaire de : Q-2,r.22 vidange-fosse
3.	MDDELCC	Programme protection accrue des sources d'eau potable
4.	Élections Québec	Réservation de salle – 1 ^{er} oct. 2018
5.	Comité art et culture	Journées de la culture
6.	PFD AVOCATS	Chronique juridique
7.	MAMOT	Document d'information vie municipale : comme citoyen je m'informe et je m'implique
8.	Réseau Québécois de Villes et Villages en santé	Programmation
9.	MRC D'Antoine-Labelle	Communiqué sur le renouvellement du PADF
10.	MRC d'Antoine-Labelle	Communiqué sur appel de projets 2018 quant à la politique de soutien aux projets structurants.

Ainsi que quelques correspondances interdisant l'accès à la propriété en regard avec l'épandage de BTI

ADOTPÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-09-244

1.5 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS D'AOÛT 2018 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTUREES AFFÉRENTES

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

- Le montant total est de 133 097,00 \$
- Le montant des paies est de 52 970,47 \$;
- Le registre des paiements par Accès D soient de L 1800131 à L 1800139 est de 35 525,57 \$.

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois d'août 2018, tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-09-245

1.6 RÉSOLUTION 2018-07-200

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'amender la résolution 2018-07-200 en regard avec le tournoi de golf du CHDL-CHRV afin d'inclure un souper additionnel pour la conseillère madame Linda Robert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-09-246

1.7 EMBAUCHE DE PERSONNEL

Suite à la publication de l'appel de candidatures pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier adjoint et suite à l'analyse des candidatures et entrevues par le comité, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Mme Linda Racine à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à compter du 24 septembre 2018, le tout selon les conditions établies au contrat de travail pour une période de probation de 6 mois. Après ladite période de probation et selon l'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution. Le contrat sera d'une durée d'un an incluant la période de probation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-09-247

2.1 RATIFICATION DE L'ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN POUR LE SERVICE DES INCENDIES

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité, suite à l'acceptation par l'ensemble des membres du conseil, de ratifier l'achat pour le service des incendies, d'un véhicule tout-terrain, de marque Yamaha no. de série 5Y4AMA1W7HA301444 pour la somme de 12 500,00\$, ainsi qu'un montant de 1 246,87\$ et de 52,20\$ à la SAAQ.

**SÉANCE ORDINAIRE
10 SEPTEMBRE 2018**



Le 12 500,00\$ sera réparti de la façon suivante : 9 000,00\$ au fonds de roulement (période 5 ans) et 3,500,00\$ au code 02-220-00-725. Le 1 246,87\$ au code 02-220-00-425. Le 52,20\$ au code 02-220-00-455.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-09-248

2.2 DÉMISSION PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu d'accepter la démission à titre de premier répondant de M. André Lamarche en date du 1^{er} novembre 2018. La Municipalité remercie M. Lamarche pour ses années de loyaux services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

3. TRANSPORT ROUTIER

2018-09-249

3.1 OCTROI SOUMISSION LASC 2018-01 CAMION 6 ROUES

ATTENDU la demande de soumission publique pour un camion 6 roues avec benne et équipements de déneigement ;

ATTENDU la réception d'une seule soumission ;

ATTENDU l'analyse de conformité de la soumission.

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la fourniture d'un camion 6 roues conformément à l'appel d'offres LASC 2018-01 à CAMION FREIGHTLINER MONT LAURIER INC pour un montant de 252 664,86\$ taxes incluses.

Cet octroi est conditionnel à l'approbation et à l'entrée en vigueur du règlement 2018-508.

L'affectation budgétaire sera le règlement d'emprunt et le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-09-250

3.2 OCTROI SOUMISSION 2018-08-01 SUR INVITATION AGRÉGATS D'HIVER

ATTENDU la demande de soumissions sur invitation auprès de trois fournisseurs, pour la fourniture de gravier pour l'entretien des chemins d'hiver ;

ATTENDU la réception d'une seule soumission ;

ATTENDU l'analyse de conformité

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat 2018-08-01 pour la fourniture de gravier pour l'entretien des chemins d'hiver à LES AGRÉGATS DE LABELLE INC, conformément à sa soumission au taux unitaire de 7,83\$/T.M., soit pour 3 500 t.m. un prix de 31 508,90\$ taxes incluses.

Poste budgétaire 02-330-00-620-00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-09-251

3.3 ACHAT ET TRANSPORT DE SEL DE VOIRIE

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses reliées à l'achat de sel de voirie pour l'entretien des chemins d'hiver. La dépense est d'environ 10 000,00\$ et sera imputé au poste budgétaire 02-330-00-620

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-09-252

3.4 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES CHEMINS À DOUBLE VOCATION POUR L'ANNÉE 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources naturelles transmet directement au Ministère des Transports l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales 1 ou 2 à compenser ;

CONSIDÉRANT QUE, ne recevant plus les données du Ministère des ressources naturelles, la Municipalité ne connaît pas le nom des chemins affectés par un nombre de voyages égal ou supérieur à 1000 ainsi que la distance parcourue sur chacun d'entre eux, pour cette raison la Municipalité est dans l'obligation de soumettre tous les chemins pouvant faire l'objet de transport de bois, soit :

Nom du chemin	km	ressources	Nombre de voyages
Chemin de la Maison-de-Pierre	7,00	Bois brut	Connu du MTQ
Chemin des Iles	1,76	Bois brut	Connu du MTQ
Chemin de L'Entrelacs	6,20	Bois brut	Connu du MTQ
Montée de la Mer-Bleue	6,40	Bois brut	Connu du MTQ

Chemin du Tour-du-Lac-Lynch Nord	1,60	Bois brut	Connu du MTQ
Chemin du Lac-Lynch	5,20	Bois brut	Connu du MTQ
Montée de la Mine et chemin de la Rivière-Rouge	5,40	Bois brut	Connu du MTQ
Rue Principale Est	0,60	Bois brut	Connu du MTQ
Total	34,16 km		

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité que la municipalité de L'Ascension demande au Ministère des Transports, compensation pour l'entretien des chemins à double vocation répondant aux critères pour l'année 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-09-253

3.5 AUTORISATION POUR VENTE VÉHICULES MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu d'autoriser la vente des véhicules suivants :

- Silverado 2005 ;
- F-550 2003 moteur diesel avec équipement de déneigement et benne quatre saisons.

La direction générale jugera de la méthode à employer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Cordes de bois ;
- Achat VTT – incendie ;
- DGA remplaçant ;

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2018-09-254

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-509

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 13 août 2018 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 13 août 2018 et que copies de celui-ci étaient disponibles au public ;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent l'avoir lu.

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité que le règlement 2018-509 relatif à la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

NOTE : des copies du règlement 2018-509 sont disponibles pour le public.

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2018-09-255

5.1 RAPPORT DES STATISTIQUES DES PERMIS ÉMIS DU MOIS D'AOÛT 2018

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis du mois d'août 2018, au nombre de 41 pour une estimation de 131 968,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

6. LOISIRS ET CULTURE

2018-00-256

6.1 STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de statistiques de la bibliothèque pour le mois d'août 2018, préparé par la responsable, Mme Lyne Beaulieu. Les pièces en circulation sont de 503 documents et de 13 prêts numériques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-09-257

6.2 RENOUVELLEMENT REMBOURSEMENT INSCRIPTION PISCINE LABELLE

De façon à encourager les citoyens à poursuivre un mode de vie actif et sain par la pratique d'activités sportives variées, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de rembourser un montant maximum annuel de 20,\$ pour chaque utilisateur de bains libres ou pour un abonnement à la piscine de Labelle, et ce jusqu'à épuisement du budget prévu au poste budgétaire 02-701-40-999.

Les conditions pour se prévaloir d'un remboursement sont les suivantes :

- L'utilisateur doit se présenter à l'hôtel de ville avec une preuve de résidence sur le territoire de L'Ascension et un reçu prouvant son adhésion à un abonnement ;
- Dans le cas d'un passeport familial, chaque membre de la famille a droit à un remboursement annuel de 20,00 \$;

**SÉANCE ORDINAIRE
10 SEPTEMBRE 2018**



- La personne qui fait une utilisation ponctuelle de la piscine doit attendre d'avoir accumulé des reçus pour une valeur de 20,00 \$ avant de déposer une demande de remboursement ;
- Les reçus doivent être déposés avant le 31 décembre 2018 ;
- Les remboursements se feront sur la base du premier arrivé, premier servi jusqu'à ce que le total des demandes atteigne 500\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

7. DIVERS

Aucun point

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Coût des bacs bruns ;
- Cueillette des ordures oubliées ;
- Chemin de la Promenade - niveleuse ;
- Entrée charretière vois 710 ch des Cornouilliers ;
- Accès au lac Mousseau – lavage des bateaux ;
- Support en bois de l'annonce du Camping de la Mer Bleue.

2018-09-258

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Je, soussigné, Robert Généreux, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Robert Généreux
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

**SÉANCE ORDINAIRE
10 SEPTEMBRE 2018**



Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Robert Généreux
Secrétaire-trésorier et directeur général
par intérim

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2018**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, mardi le 9 octobre 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc Saint-Denis	Maire
Patrick Brassard	Cons. Au poste no 1
Pierre Séguin	Cons. Au poste no 2
Danièle Tremblay	Cons. Au poste no 3
Jacques Allard	Cons. Au poste no 4
Linda Robert	Cons. Au poste no 5
Serge Sirard	Cons. Au poste no 6

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Robert Généreux, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Luc St-Denis, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-10-259

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général par intérim demande aux membres du conseil d'apporter les modifications suivantes : ajout des points 3.5 (déneigement du secteur lac McCaskill) et 6.5 (félicitations aux participants de L'Ascension au marathon Desjardins de la Rouge). Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié avec l'ajout des points 3.5 et 6.5 par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim :

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 ;
- 1.3 Tableau des autorisations de dépenses ;
- 1.4 Correspondance ;
- 1.5 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt du rapport des dépenses du mois de septembre 2018 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes ;
- 1.6 Refinancement municipal ;
- 1.7 Offre de service Groupe DL ;
- 1.8 Fibre optique : installation d'un cabinet de télécommunication extérieur ;
- 1.9 Autorisation de signataire à la Caisse Desjardins de la Rouge ;
- 1.10 Déclaration commune-forum des communautés forestières.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT ROUTIER

- 3.1 Procès-verbal de correction règlement 2018-508 ;
- 3.2 Ouverture d'un prêt temporaire règlement 2018-505 ;
- 3.3 Ouverture d'un prêt temporaire règlement 2018-508 ;
- 3.4 Déneigement rue Gentiane nord ;
- 3.5 Déneigement du secteur du lac McCaskill.

**SÉANCE ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2018**



PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 Adoption des prévisions budgétaires de la RIDR pour l'année 2019.

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 Rapport des statistiques des permis émis du mois de septembre 2018.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Statistiques de la bibliothèque ;

6.2 Mandat à la Ville de Rivière-Rouge pour la coordination d'une scène mobile (volet MAMOT) ;

6.3 Mandat à la Ville de Rivière-Rouge pour la coordination d'une scène mobile (volet Caisse Desjardins de la Rouge);

6.4 Demande de subvention pour l'aménagement d'un camping rustique, chemin des Méandres.

6.5 Félicitations aux participants de L'Ascension du marathon Desjardins de la Rouge.

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-260

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018, préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-261

1.3 TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu unanimement d'accepter le dépôt de la liste des dépenses suivantes et les variations budgétaires:

Description de la dépense	Montant Avant taxes	Compte de grand livre
<u>ADMINISTRATION</u>		
1. Groupe D.L. (serveur)	3 056, 78 \$	02-130-00-413-00
2. Adhésion et formation ADMQ	1 088,00 \$	(01-130-00-347-00 moins 3 000, \$) 02-130-00-454-00 et 494-00 (02-622-00-459-00 moins 2 500, \$)
<u>HYGIÈNE</u>		
Modem communication Ordi. Pompage voirie	252,50 \$	02-412-00-526-00

SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Pneus P.R.	156,73 \$ / pneu 626,92 \$ \$	02-230-00-527-00
TRANSPORT ROUTIER		
1. Achat pneus 10 roues, compte national Michelin –	580,\$/ pneu 2 320,00 \$	02-330-00-525-11
2. Pneus Dodge Ram 2018	308, \$ /pneu 1 232,00 \$	02-330-00-525-12
TOTAL	85 776,20 \$	

ADOPTEE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-262

1.4 CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu unanimement d'accepter le dépôt de la liste de la correspondance

No	Provenance	Objet
1	Sécurité Sanitaire	Invitation 42 ^{ème} rencontre
2.	Réseau environnement	Déjeuner causerie (zéro déchets)
3.	Les arts et la ville	Bulletin Le Réseau
4.	MAMOT	Approbation règlement 2018-508
5.	Conseil de la culture des Laurentides	Invitation rencontre
6.	Loisirs Laurentides	Les églises réinventées
7.	Loisirs Laurentides	Forum plein air 2018

ADOPTEE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-263

1.5 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES

M. Robert Généreux mentionne que le chèque L1800140 pour Purolator de 10,56 \$ avait été oublié le mois passé et qu'il faut autoriser ce paiement.

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement ainsi que le chèque L1800140:

- Le montant total est de 137 551,00 \$;
- Le montant des paies est de 57 643,96 \$;
- Le registre des paiements par Accès D;
- Le registre des paiements portant les numéros de L 1800141 à L 1800154 totalisant 79 418,47 \$.

**SÉANCE ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2018**



Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de septembre 2018 tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-264

1.6 REFINANCEMENT MUNICIPAL - MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu que conformément à l'article 1066 du code municipal le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et ou nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-265

1.7 OFFRE DE SERVICE GROUP D.L.

Il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de support logique et support matériel au montant de 179,30 \$ plus taxes par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-266

1.8 FIBRE OPTIQUE : INSTALLATION D'UN CABINET DE TÉLÉCOMMUNICATION EXTÉRIEUR - BRANCHER ANTOINE-LABELLE : RÉSOLUTION DE PRINCIPE POUR L'INSTALLATION DE CABINET DE TÉLÉCOMMUNICATION EXTÉRIEUR

ATTENDU QUE le projet de déploiement internet haute vitesse est l'un des projets d'importance pour la MRC d'Antoine-Labelle et que l'ensemble des municipalités du territoire sont des partenaires centraux du projet ;

ATTENDU QUE des centres de données devront être installés dans plusieurs endroits sur le territoire afin de permettre le déploiement du réseau de fibres optiques de dernier kilomètre voué à desservir la population et les entreprises des 17 municipalités du territoire ;

ATTENDU QUE les équipements du réseau de fibre optique reliant présentement les institutions municipales et scolaires se trouvent dans les bâtiments municipaux et que l'installation des nouveaux équipements dans ces mêmes endroits a été priorisée, lorsque possible ;

ATTENDU QUE les visites des locaux où se trouvent les équipements de fibres optiques du réseau municipal et scolaire ont été effectuées les 21 et 22 août 2018 et ont démontré l'impossibilité, pour plusieurs raisons techniques, d'implanter de nouveaux équipements dans les endroits initialement identifiés ;

ATTENDU QUE pour la Municipalité de L'Ascension la MRC d'Antoine-Labelle propose d'installer un cabinet de télécommunication extérieur à proximité de la bibliothèque;

ATTENDU QUE le cabinet extérieur sera déposé sur une dalle de béton d'une dimension maximale estimée de 10 x 12 pieds ;

ATTENDU QU'un appel d'offres public sera lancé au début octobre 2018 pour lequel la localisation des cabinets extérieurs doit être connue et aux termes duquel la dimension exacte et le modèle des cabinets extérieurs seront déterminés ;

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement de ces cabinets extérieurs débiteront au début de l'année 2019 ;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle désire obtenir de la Municipalité de L'Ascension une résolution de principe pour la localisation proposée du cabinet extérieur et qu'une entente formelle sera développée lorsque la localisation exacte sera connue ;

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension accepte la proposition de localisation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'implantation d'un cabinet de télécommunications extérieur nécessaire au déploiement du réseau de fibres optiques, qui sera construit entre 2019 et 2021, et dans l'attente de la signature d'une entente formelle identifiant précisément la localisation et les implications reliées à ce dit cabinet.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la direction générale à signer tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-267

1.9 AUTORISATION DE SIGNATAIRE À LA CAISSE DE LA ROUGE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que madame Linda Racine, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à titre de signataire des chèques et autres documents à la caisse de la Rouge, lors des absences du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-268

1.10 DÉCLARATION COMMUNE – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives ;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

3. TRANSPORT ROUTIER

2018-10-269

3.1 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION RÈGLEMENT 2018-508

Après lecture du procès-verbal, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de correction du règlement 2018-508.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-270

3.2 OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE RÈGLEMENT 2018-505

CONSIDÉRANT QUE le 11 juin 2018, la Municipalité de L'Ascension a adopté le règlement 2018-505 portant sur des travaux sur le chemin Maison-de-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire le 19 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ascension doit faire un prêt temporaire en vertu de ce règlement auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge ;

**SÉANCE ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2018**



Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension emprunte de la Caisse Desjardins de la Rouge, au moyen d'un prêt temporaire la somme de 911 685,20 \$ portant intérêt au taux préférentiel plus 0,00%. Le taux préférentiel actuel est de 3,7%.

QUE le maire monsieur Luc St-Denis et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim monsieur Robert Généreux, soient autorisés à signer les documents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-271

3.3 OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE RÈGLEMENT 2018-508

CONSIDÉRANT QUE le 23 juillet 2018, la Municipalité de L'Ascension a adopté le règlement 2018-508 concernant l'achat d'un camion 6 roues motrices et équipement de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire le 19 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ascension doit faire un prêt temporaire en vertu de ce règlement auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge.

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension emprunte de la Caisse Desjardins de la Rouge, au moyen d'un prêt temporaire la somme de 155 000,00 \$ portant intérêt au taux préférentiel plus 0,00%. Le taux préférentiel actuel est de 3,7%.

QUE le maire monsieur Luc St-Denis et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim monsieur Robert Généreux, soient autorisés à signer les documents

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'appel d'offres relatif à l'achat d'un camion 6 roues motrices.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-272

3.4 DÉNEIGEMENT GENTIANE NORD

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension procède, suite à une demande des résidents de ladite rue, au déneigement de la rue Gentiane Nord sur une longueur approximative de 91 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

2018-10-273

3.5 DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DU LAC MCCASKILL, L'ASCENSION (SAISON 2018-2019)

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension accepte le renouvellement de l'entente de déneigement du secteur du Lac McCaskill, tel que soumis par la Ville de Rivière-Rouge dans sa résolution 325/02-10-18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Insectes piqueurs Zec Maison-de-Pierre.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2018-10-274

4.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RIDR POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de la régie intermunicipale des déchets de la Rouge pour l'année 2019 au montant de 5 146 635,75 \$ et d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité au montant de 48 982,13 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2018-10-275

5.1 RAPPORT DES STATISTIQUES DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis du mois septembre 2018, au nombre de 2823 pour une estimation de 100 745,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

6. LOISIRS ET CULTURE

2018-10-276

6.1 STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par la conseillère Danielle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de statistiques de la bibliothèque pour le mois de septembre 2018, préparé par la responsable, Mme Lyne Beaulieu. Les pièces en circulation sont de 751 documents et de 14 prêts numériques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-277

6.2 MANDAT À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LA COORDINATION DU PROJET D'ACQUISITION D'UNE SCÈNE MOBILE AYANT POUR OBJET LA MISE EN COMMUN D'UN ÉQUIPEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES ET PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT)

CONSIDÉRANT l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nominuingue, de La Macaza, de L'Ascension et de Lac-Saguay désirent s'unir pour l'obtention d'un tel équipement ;

CONSIDÉRANT QUE l'inexistence d'un tel équipement dans la région et les frais reliés à sa location lors d'évènements et activités de tout genre ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de fabrication, de montage, de maintenance, de démontage et d'entretien d'une scène ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilité, la facilité d'utilisation et le temps de montage de cet équipement permettant une l'économie de temps en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une scène mobile contribuera au développement économique et récréotouristique de la région et augmentera le standard de qualité de nos évènements et activités;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement requiert un entretien minimal et que sa durée de vie est estimée à 25 ans ;

CONSIDÉRANT QUE suite à son acquisition, une entente intermunicipale sera mise en place avec les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de la Municipalité de L'Ascension est requise pour que ce projet puisse être présenté au gestionnaire du programme, le MAMOT;

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension mandate la Ville de Rivière-Rouge d'être responsable du projet d'acquisition d'une scène mobile ayant pour objet la mise en commun d'un équipement sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes et autorise le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Rivière-Rouge à déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une demande dans le cadre de l'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-278

6.3 MANDAT À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LA COORDINATION DU PROJET D'ACQUISITION D'UNE SCÈNE MOBILE AYANT POUR OBJET LA MISE EN COMMUN D'UN ÉQUIPEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES ET PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT l'appel de projets au Fonds d'aide au développement du milieu par la Caisse Desjardins de la Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nominuingue, de La Macaza, de L'Ascension et de Lac-Saguay désirent s'unir pour l'obtention d'un tel équipement;

CONSIDÉRANT l'inexistence d'un tel équipement dans la région et les frais reliés à sa location lors d'évènements et activités de tout genre;

**SÉANCE ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2018**



CONSIDÉRANT les coûts de fabrication, de montage, de maintenance, de démontage et d'entretien d'une scène;

CONSIDÉRANT la mobilité, la facilité d'utilisation et le temps de montage de cet équipement permettant une l'économie de temps en ressources humaines;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'une scène mobile contribuera au développement économique et récréotouristique de la région et augmentera le standard de qualité de nos événements et activités;

CONSIDÉRANT que cet équipement requiert un entretien minimal et que sa durée de vie est estimée à 25 ans;

CONSIDÉRANT que suite à son acquisition, une entente intermunicipale sera mise en place avec les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT qu'une résolution de la Municipalité de L'Ascension est requise pour déposer une demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de la Rouge;

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension mandate la Ville de Rivière-Rouge d'être responsable du projet d'acquisition d'une scène mobile ayant pour objet la mise en commun d'un équipement sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes et autorise le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Rivière-Rouge à déposer auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge une demande d'aide financière au Fond d'aide au développement du milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-279

6.4 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CAMPING RUSTIQUE, CHEMIN DES MÉANDRES - - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PSSPA (PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DEPRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis à la disposition des municipalités un nouveau programme de subvention

ATTENDU QUE ce programme finance à 80% une municipalité de 10 000 habitants et moins

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ascension est gestionnaire d'un lot intra-municipal au chemin des Méandres

ATTENDU QUE Loisirs Laurentides remettra 1 000,00\$ lors de l'octroi de la subvention à partir de son fonds «sentier».

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que la municipalité de L'Ascension autorise la présentation du projet «aménagement d'un camping rustique» au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de L'Ascension à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier

**SÉANCE ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2018**



QUE la municipalité de L'Ascension désigne monsieur Robert Généreux, directeur général par intérim comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-10-280

6.5 FÉLICITATIONS AUX PARTICIPANTS DE L'ASCENSION DU MARATHON DESJARDINS DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin que la municipalité adresse à chaque participant citoyen de L'Ascension une carte de félicitations pour leur participation au marathon Desjardins de la Rouge. Que l'ensemble des membres du conseil signe ladite carte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

7. DIVERS

Aucun point.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Camping rustique.

2018-10-281

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Je, soussigné, Robert Généreux, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Robert Généreux
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

**SÉANCE ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2018**



Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Robert Généreux
Secrétaire-trésorier et directeur général
par intérim

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE ORDINAIRE
12 NOVEMBRE 2018**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 12 novembre 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc Saint-Denis	Maire
Danièle Tremblay	Cons. Au poste no 3
Jacques Allard	Cons. Au poste no 4
Linda Robert	Cons. Au poste no 5
Serge Sirard	Cons. Au poste no 6

Sont absents :

Patrick Brassard	Cons. Au poste no 1
Pierre Séguin	Cons. Au poste no 2

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Robert Généreux, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Luc St-Denis, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-11-282

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout 1.13 subvention cours d'école.

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 ;
- 1.3 Tableau des autorisations de dépenses ;
- 1.4 Correspondance ;
- 1.5 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt du rapport des dépenses du mois d'octobre 2018 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes ;
- 1.6 Dépôt des états comparatifs au 31 août 2018 ;
- 1.7 Vente de terrain à madame Marlène Petit ;
- 1.8 Développement de la CDER ;
- 1.9 Maison de l'Entrepreneur-e ;
- 1.10 Nomination d'un représentant à l'Office municipal d'habitation (OMH) ;
- 1.11 Nomination d'un arbitre grief 2017-04 ;
- 1.12 Modifications des conditions de travail du directeur général par intérim.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Avis de motion et dépôt : règlement 2018-510 relatif à l'harmonisation des règlements sur les systèmes d'alarme (R2008-426) ;
- 2.2 Aide financière mesures d'urgence.

**SÉANCE ORDINAIRE
12 NOVEMBRE 2018**



3. TRANSPORT ROUTIER

- 3.1 Mise à pied madame Florence Coté-Caron ;
- 3.2 Mise à pied monsieur Guy Locas ;
- 3.3 Mise à pied monsieur Jean-Marie Breton ;
- 3.4 Service ingénierie MRC ;
- 3.5 Vente du camion F-550 ;
- 3.6 Vente du camion Silverado.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIENE DU MILIEU

- 4.1 Dépôt du rapport eau potable 2017.

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1 Rapport des statistiques des permis émis du mois d'octobre 2018.

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Statistiques de la Bibliothèque ;
- 6.2 FARR projet de développement de la Rivière Rouge ;
- 6.3 Comité des loisirs de L'Ascension, signataires ;
- 6.4 Guide et carte touristique des Hautes Laurentides.

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-283

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-284

1.3 TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des dépenses suivantes, en excluant l'ordinateur des Premiers Répondants au montant de 2 500,00\$ pour un nouveau total de 7 188,52\$:

Description de la dépense	Montant , avant taxes	Compte de grand livre
<u>ADMINISTRATION</u>		
1. Aide comptable	4 000,00 \$	02-130-00-413
2. Évaluations Hautes Laurentides	350,00 \$	02-130-00-417

3. Nominique quote-part Conférence	387,80 \$	02-130-00-340
4. Aide financière divers organismes :		
École le Méandre	500,00 \$	02-190-00-970
APEHHL	300,00 \$	
Société Alzheimer	500,00 \$	
Club Quad hautes- Laurentides	200,00 \$	
Dépannage panier de Noël	200,00 \$	
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>		
1. Ordinateur	2 500,00 \$	02-230-00-414
<u>TRANSPORT ROUTIER</u>		
1. Pneus Dodge Ram	750,72 \$	02-330-00-525-12
TOTAL	9 688,52 \$ 7 188,52 \$	

ADOPTEE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-285

1.4 CORRESPONDANCE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu unanimement d'accepter le dépôt de la liste de la correspondance :

No	Provenance	Objet
1.	Société Alzheimer des Laurentides	La présidence d'honneur
2.	Municipalité de Lanoraie	Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (demande de dérogation)
3.	FQM	Bulletin Contact est arrivé
4.	FCM -communiqué	Vers la parité – représentation égale des femmes dans les gouvernements locaux
5	CERIU	Bulletin infrastructure
6.	MDDELCC	Programme protection accrue des sources d'eau
7	Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	Demande de subvention pour chemins à double vocation
8	Communications FQM	Contribution – services de la Sûreté du Québec

ADOPTEE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE ORDINAIRE
12 NOVEMBRE 2018**



2018-11-286

1.5 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS D'OCTOBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

Le montant total est de : 436 065,08\$
Le montant des paies est de : 77 480,51\$

Le registre des paiements par Accès D, soient de L 1800155 à L 1800191 est de : 77 241,77\$

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois d'octobre 2018 tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-287

1.6 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2018

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'accepter, en raison des conditions qui prévalent à la municipalité, le dépôt des états comparatifs au 31 août 2018 en vertu de l'article 176.4 du code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-288

1.7 VENTE DE TERRAIN À MADAME MARLÈNE PETIT

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de vendre de gré à gré une partie du lot 16 du rang 4, canton de Lynch à madame Marlène Petit, propriétaire riveraine, pour un montant de 800,00 \$ tel qu'estimé par la firme Évaluations Hautes-Laurentides.

Il est aussi convenu que l'acheteur acquittera les honoraires de l'évaluateur, du notaire et de l'arpenteur le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-289

1.8 DÉVELOPPEMENT DE LA CDER

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de participer à l'implantation de la CDER tel que décrit dans le document de présentation.

La municipalité s'engage à défrayer les coûts prévus audit document soit 2 420,00 \$ pour 2019, 2 821,00 \$ pour 2020 et 3 199,00 \$ pour 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-290

1.9 DÉVELOPPEMENT DE LA MAISON DE L'ENTREPRENEUR-E

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de participer à l'implantation de la Maison de l'Entrepreneur-e tel que décrit dans le document de présentation.

La municipalité s'engage à défrayer les coûts prévus audit document soit 1,00 \$ par citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-291

**1.10 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de la municipalité se regroupe en vertu de l'article 58.1 de la loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) ;

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation sera connu sous le nom de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides selon la requête au Lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance des lettres patentes ;

CONSIDÉRANT QUE la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le conseil d'administration de l'Office des Hautes-Laurentides soit composé de neuf (9) administrateurs ;

CONSIDÉRANT QUE la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le conseil d'administration soit constitué d'un représentant de la municipalité de L'Ascension ;

CONSIDÉRANT QUE la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le mandat soit de trois (3) ans;

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu de nommer monsieur Luc St-Denis, maire, afin de représenter la municipalité de L'Ascension au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides pour un mandat se terminant le 12 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-292

1.11 NOMINATION D'UN ARBITRE POUR LE GRIEF 2017-04

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination de M. Pierre-Georges Roy à titre d'arbitre dans le grief 2017-04.

La partie syndicale a également approuvé la nomination de M. Pierre-Georges Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE ORDINAIRE
12 NOVEMBRE 2018**



2018-11-293

1.12 MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Étant donné que le directeur général par intérim a complété, en date du 11 octobre 2018, six mois à l'emploi de la municipalité et qu'il est impossible de prévoir à ce jour la fin de son mandat, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu que le salaire annuel et l'horaire de travail seront dorénavant basés sur une semaine de travail de trente-cinq (35) heures. Le tout est effectif à compter du 04 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-294

1.13 SUBVENTION COUR D'ÉCOLE

Une subvention au montant de 5 000,00\$ de Kino Québec par l'entremise de Loisirs Laurentides nous a été accordée pour la mise à jour d'équipement dans la cour d'école.

Le montant de la glissoire est 5 259,02\$ taxes et installation comprises. La contribution de la municipalité se résume à 259,02\$ plus le démantèlement et mise en forme du terrain.

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'accepter cette proposition.

M. Jacques Allard déclare son intérêt en regard de Loisirs Laurentides

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

AVIS DE MOTION

2.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-510

Je, Jacques Allard, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 2018-510 relatif à l'harmonisation des règlements sur les systèmes d'alarme et remplaçant le règlement 2008-426.

Je, Jacques Allard dépose ledit règlement.

Des copies sont disponibles à l'usage du public.

2018-11-295

2.2 AIDE FINANCIÈRE MESURES D'URGENCE

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de mandater le chargé de projet, monsieur Christian Pilon, à préparer et déposer au nom de la municipalité une demande d'aide financière dans le cadre du programme des mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

3. TRANSPORT ROUTIER

2018-11-296

3.1 MISE À PIED DE MADAME FLORENCE CÔTÉ-CARON

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de ratifier la date de fin d'emploi de madame Florence Côté-Caron, préposée aux espaces verts et travaux publics, au 27 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-297

3.2 MISE À PIED DE MONSIEUR GUY LOCAS

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de ratifier la date de fin d'emploi de monsieur Guy Locas, chauffeur-journalier au 9 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-298

3.3 MISE À PIED DE MONSIEUR JEAN-MARIE BRETON

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'entériner la date de fin d'emploi de monsieur Jean-Marie Breton, opérateur de niveleuse au 16 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-299

3.4 SERVICE D'INGÉNIERIE RÉGIONAL DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - PROGRAMMATION 2019 ET NOMBRE D'HEURES RÉSERVÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de l'Ascension est partenaire de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU l'adoption du guide de gestion des priorités du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle par le conseil de la MRC le 28 août 2018 (MRC-CC-12993-08-18) ;

ATTENDU la déclaration par la Municipalité de l'Ascension de sa programmation préliminaire pour 2019 ;

ATTENDU la programmation et la recommandation du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle basée sur le formulaire de demande de service complété par la Municipalité de l'Ascension ;

ATTENDU le dépôt de la programmation annuelle préliminaire 2019 préparée par le service d'ingénierie régional présentant 15 heures pour la Municipalité de l'Ascension ;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle déposera la programmation finale dès le début décembre tel que défini à l'article 6 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle ;

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité que la Municipalité de l'Ascension réserve le nombre d'heures apparaissant à la programmation préliminaire 2019 dûment préparée par le service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

2018-11-300

3.5 VENTE DU CAMION F-550

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu que, suite à la réception des soumissions en date du 31 octobre 2018, d'octroyer la vente du camion F-550 à monsieur Martin Chénier pour un montant de 4 300,00 \$.

Nous avons eu une deuxième soumission au montant de 3 500,00 \$.

Il est de plus résolu de mandater M. Alban Meilleur, inspecteur municipal, pour effectuer les transferts en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

2018-11-301

3.6 VENTE DU CAMION SILVERADO

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu que, suite à la réception des soumissions en date du 31 octobre 2018, d'octroyer la vente du camion Silverado à monsieur Ian Michaudville pour un montant de 550,00 \$.

Nous n'avons pas eu d'autre soumission.

Il est de plus résolu de mandater M. Alban Meilleur, inspecteur municipal, pour effectuer les transferts en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- États comparatifs.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2018-11-302

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2017 de la gestion de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2018-11-303

5.1 RAPPORT DES STATISTIQUES DES PERMIS ÉMIS DU MOIS D'OCTOBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis du mois d'octobre 2018, au nombre de 17 pour une estimation de 461 504,00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

6. LOISIRS ET CULTURE

2018-11-304

6.1 STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de statistiques de la bibliothèque pour le mois d'octobre 2018, préparé par la responsable, Mme Lyne Beaulieu. Les pièces en circulation sont de 535 documents et de 20 prêts numériques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-305

6.2 FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE ROUGE

ATTENDU QUE le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) est un programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec, par le biais d'un comité directeur formé pour les Laurentides des huit (8) préfets composant la Table des préfets des Laurentides et du ministre responsable de la région des Laurentides ;

ATTENDU QU'une proportion (15%) de l'enveloppe du FARR 2018-2019 de la région des Laurentides a été partagée entre les trois (3) MRC dévitalisées des Laurentides, soit Argenteuil, Laurentides et Antoine-Labelle ;

ATTENDU QUE la portion dédiée à la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de cette enveloppe visant la lutte à la dévitalisation territoriale et l'atténuation des disparités interterritoriales est d'un montant de 325 395\$ pour l'exercice financier 2018-2019 ;

**SÉANCE ORDINAIRE
12 NOVEMBRE 2018**



ATTENDU QUE les projets déposés au FARR doivent s'inscrire dans les priorités régionales suivantes :

1. Assurer la compétitivité économique des Laurentides ;
2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens ;
3. Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables ;
4. Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire ;
5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

ATTENDU la rivière Rouge attire chaque année de nombreux amateurs d'eau vive, débutants comme expérimentés et que son potentiel reste par ailleurs sous-exploité dans plusieurs sections et qu'il est donc essentiel de préciser l'inventaire des possibilités de la rivière mais surtout d'établir un plan d'action pour la mise en valeur de la rivière et de ses affluents et l'identification et la mise en place des possibilités commerciales ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRCAL a approuvé à l'unanimité la priorisation et le dépôt du projet de développement de la rivière Rouge dans le cadre de l'enveloppe dédiée à la MRC d'Antoine-Labelle lors d'une rencontre tenue le 26 juin 2018 ;

ATTENDU QUE ce projet est évalué à 62 499 \$ et que, selon les modalités du programme FARR, une somme minimale de 20 % du coût total admissible des projets doit provenir du milieu, soit 12 500 \$ pour le présent projet ;

ATTENDU QU'en vertu des modalités du programme FARR, les sommes devront obligatoirement être dépensées au 31 mars 2019 ;

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que la municipalité de L'Ascension participe au projet de développement de la rivière Rouge, déposé auprès de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), exercice 2018-2019 et qu'à cet effet, elle s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 1875,00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-306

6.3 COMITÉ DES LOISIRS DE L'ASCENSION : AUTORISATION DES SIGNATAIRES

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu que la municipalité de L'Ascension autorise les personnes suivantes à titre de signataires des chèques et autres documents à la caisse de la Rouge en regard avec le comité des loisirs de L'Ascension.

Stéphane Aubin, président,
Claudine Perrier, vice-présidente,
Manon Lamoureux, trésorière,
Mylène Aubin, secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-11-307

6.4 GUIDE ET CARTE TOURISTIQUE DES HAUTES LAURENTIDES

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de renouveler l'espace publicitaire dans le Guide et Carte touristique des Hautes Laurentides au même montant que l'an dernier, soit 995,00 \$ + taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

7. DIVERS

Aucun point.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Trous au pont, près du 264, chemin du Tour-du-Lac-Lynch Nord ;
- Agrandissement du casse-croûte ;
- Nouveau restaurant ;
- Lavage de bateau – pancarte suggestive ;
- Chats errants.

2018-11-308

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Je, soussigné, Robert Généreux, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Robert Généreux
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

**SÉANCE ORDINAIRE
12 NOVEMBRE 2018**



Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Robert Généreux
Secrétaire-trésorier et directeur général
par intérim

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE ORDINAIRE
10 DÉCEMBRE 2018**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 10 décembre 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc Saint-Denis	Maire
Patrick Brassard	Cons. Au poste no 1
Pierre Séguin	Cons. Au poste no 2
Danièle Tremblay	Cons. Au poste no 3
Jacques Allard	Cons. Au poste no 4
Linda Robert	Cons. Au poste no 5
Serge Sirard	Cons. Au poste no 6

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Robert Généreux, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Luc St-Denis, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-12-309

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 ;
- 1.3 Tableau des autorisations de dépenses ;
- 1.4 Correspondance ;
- 1.5 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt du rapport des dépenses du mois de novembre 2018 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes ;
- 1.6 Fin d'emploi de madame Nicole Bergeron ;
- 1.7 Modification de l'horaire de travail de madame Élane Viger ;
- 1.8 Avis de motion règlement 2018-511 déterminant les compensations 2019 pour les services aux propriétaires relatifs à : l'eau potable, aux égouts, à la sécurité publique, à la Sûreté du Québec ainsi qu'à la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques et présentation du projet de règlement ;
- 1.9 Dépôt du registre des déclarations relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;
- 1.10 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal ;
- 1.11 Approbation du budget révisé de L'OMH ;
- 1.12 Avis de motion et dépôt du règlement 2018-512 relatif au traitement des élus ;
- 1.13 Calendrier des séances du conseil de 2019 ;
- 1.14 Contrat de services avec Bureautech Laurentides inc. ;
- 1.15 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

**SÉANCE ORDINAIRE
10 DÉCEMBRE 2018**



- 1.16 Maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario ;
- 1.17 Autorisation aux procureurs de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle ;
- 1.18 Dépôt de la liste des transferts budgétaires ;
- 1.19 Ouverture / fermeture des bureaux pendant la période des fêtes ;

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Adoption du règlement 2018-510 relatif à l'harmonisation des règlements sur les systèmes d'alarme ;
- 2.2 Sécurité civile : demande d'aide financière – volet 1 ;

3. TRANSPORT ROUTIER

- 3.1 Avis de motion et dépôt du règlement 2018-513 relatif à la circulation des VHR ;
- 3.2 Rapport des dépenses dans les chemins pour l'année 2018 ;

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIENE DU MILIEU

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1 Rapport des statistiques des permis émis du mois de novembre 2018 ;
- 5.2 Modifications des conditions d'embauche de monsieur Serge Comeau ;

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Statistiques de la Bibliothèque ;
- 6.2 Entretien patinoire 2018-2019 ;

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-310

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-311

1.3 TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des dépenses suivantes pour un total de 4 348,30\$:

Description de la dépense	Montant avant taxes	Compte de grand livre
<u>ADMINISTRATION</u>		
1. Aide comptable	2 300,00\$	02-130-00-413-00
2. Commissaire à l'assermentation	60,00\$	02-130-00-494-00
3. Québec municipal	168,30\$	02-130-00-494-00
4. École Le Méandre	100,00\$	02-190-00-970-00
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>		
1. Adhésion association des chefs en sécurité incendie	265,00\$	02-220-00-494-00
<u>URBANISME</u>		
1. Adhésion COMBEC	375,00\$ et 230,00\$	02-610-00-494-00
<u>TRANSPORT ROUTIER</u>		
1 Chaînes à glace Groupes	350,00\$	02-320-00-525-13
<u>LOISIRS ET CULTURE</u>		
1. Comité des loisirs	500,00\$	02-701-90-970-03
TOTAL	4 348,30\$	

ADOPTEE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-312

1.4 CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu unanimement d'accepter le dépôt de la liste de la correspondance :

No	Provenance	Objet
1.	Fondation CHDL-CRHV	Remerciements participation
2.	MRC	Déploiement internet
3.	Société d'Habitation	Lettres patentes
4.	RIDR	Quote-part 2019
5	MRC	Quote-part 2019
6.	Sûreté du Québec	Requêtes de citoyens
7	FQM	Bulletin Contact
8	MRC	Programmation ingénierie
9	Accès loisirs Québec	Accessibilité faible revenu
10	RIDR	Message pour WEB re : M.O.
11	ADMQ	Bulletin aux membres

ADOPTEE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE ORDINAIRE
10 DÉCEMBRE 2018**



2018-12-313

1.5 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

Le montant total est de : 225 545,46\$ (196 129,08\$ + 29 416,38\$).

Le montant des paies est de : 59 928,20\$.

Le registre des paiements par Accès D, soient de L 1800192 à L 1800205 est de : 29 416,38\$.

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de novembre 2018 tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-314

1.6 FIN D'EMPLOI DE MADAME NICOLE BERGERON

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter la fin de l'emploi temporaire de madame Nicole Bergeron en date du 14 novembre 2018.

Le conseil de la municipalité et plus particulièrement le directeur général par intérim tiennent à remercier sincèrement madame Nicole Bergeron pour l'aide apportée lors d'un contexte particulier que vivait l'administration de la municipalité. Il est agréable de constater que des citoyens sont disponibles pour contribuer au bien-être de la collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-315

1.7 MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DE MADAME ÉLAINE VIGER

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité que l'administration municipale puisse avoir recours aux services de madame Élane Viger selon les besoins à la réception et à la trésorerie. Cette mesure est nécessaire suite au retour progressif et vacances en cours présentement.

Le conseil de la municipalité et plus particulièrement le directeur général par intérim tiennent à remercier sincèrement madame Élane Viger pour l'aide apportée lors d'un contexte particulier que vivait l'administration municipale. Il est agréable de constater que des citoyens sont disponibles pour contribuer au bien-être de la collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

AVIS DE MOTION

1.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT- RÈGLEMENT 2018-511

Je, Jacques Allard, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2018-511 relatif aux compensations 2019 pour les services aux propriétaires concernant l'eau potable, la sécurité publique, la Sûreté du Québec ainsi qu'à la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques.

Je, Jacques Allard, conseiller, dépose le règlement.
Des copies sont disponibles à l'usage du public.

2018-12-316

1.9 DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du registre des déclarations relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-317

1.10 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivant : M. Luc St-Denis, maire, M. Patrick Brassard, conseiller, M. Pierre Séguin, conseiller, Mme Danièle Tremblay, conseillère, M. Jacques Allard, conseiller, Mme Linda Robert, conseillère et M. Serge Sirard, conseiller

Tel que requis ce registre des déclarations pécuniaires sera acheminé au Ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-318

1.11 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ASCENSION

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver le budget 2018 révisé de l'Office municipal d'Habitation (OMH) de L'Ascension avec un montant de 30,00\$ additionnel aux dépenses ce qui représente 3,00\$ pour la municipalité de L'Ascension. (10% du déficit.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE ORDINAIRE
10 DÉCEMBRE 2018**



AVIS DE MOTION 1.12 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT- RÈGLEMENT 2018-512

Je, Pierre Séguin, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2018-512 relatif au traitement des élus municipaux et à l'ajustement de la rémunération de base.

Je, Pierre Séguin, conseiller, dépose le règlement.
Des copies sont disponibles à l'usage du public.

2018-12-319 1.13 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'années 2019.

- | | | |
|---------------------------|------------------------|-------------------------|
| ● lundi le 14 janvier | ● lundi le 11 février | ● lundi le 11 mars |
| ● lundi le 08 avril | ● lundi le 13 mai | ● lundi le 10 juin |
| ● lundi le 08 juillet | ● lundi le 12 août | ● lundi le 09 septembre |
| ● mardi 15 octobre | ● lundi le 11 novembre | ● lundi le 09 décembre |

Les séances ordinaires ont toujours lieu à la salle du conseil municipal, située dans les locaux de la bibliothèque, au 58, rue de L'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension à compter de 19h30.

Cette résolution est donnée conformément à l'article 148 du code municipal et un avis public sera publié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-320 1.14 CONTRAT DE SERVICE AVEC BUREAUTECH LAURENTIDES INC.

Considérant la proposition faite par Bureautech Laurentides inc. en regard avec un photocopieur neuf, incluant plusieurs fonctionnalités additionnelles, au coût de 440,00\$ par mois au lieu du tarif actuel de 424,00\$, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Bureautech Laurentides inc., tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-321 1.15 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS. (FQM)

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité que la municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2019 au montant de 1109,80\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-322

1.16 MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

ATTENDU la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

ATTENDU la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

ATTENDU la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

ATTENDU que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

ATTENDU que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

ATTENDU la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de L'Ascension demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

QUE le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

QUE le conseil demande au gouvernement du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE ORDINAIRE
10 DÉCEMBRE 2018**



2018-12-323

1.17 AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITE

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-13089-11-18, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claude Côté et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu que le conseil autorise Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claude Côté et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-324

1.18 DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu d'accepter le dépôt de la liste des transferts budgétaires telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-325

1.19 OUVERTURE / FERMETURE DES BUREAUX PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que les bureaux administratifs soient fermés jusqu'au 7 janvier, le personnel assume à ses frais les journées du 3 et 4 janvier 2019.

Toutefois la bibliothèque sera ouverte :

- samedi 22 décembre 2018, 9h00 à 12h00, 13h00 à 16h00,
- jeudi 27 décembre 2018, 9h00 à 12h00,
- vendredi 28 décembre 2018 16h00 à 20h00,
- samedi 29 décembre 2018, 9h00 à 12h00
- jeudi 3 janvier 2019, 9h00 à 12h00
- vendredi 4 janvier 2019, 16h00 à 20h00
- samedi 5 janvier 2019, 9h00 à 12h00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-12-326

2.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-510 RELATIF À L'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 12 novembre 2018 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 12 novembre 2018 et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée ;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent l'avoir lu ;

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le règlement 2018-510 relatif à l'harmonisation des règlements sur les systèmes d'alarme soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-327

2.2 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ascension souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ascension atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité que la municipalité de L'Ascension présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 7164\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2664\$;

Que la municipalité autorise monsieur Christian Pilon à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE ORDINAIRE
10 DÉCEMBRE 2018**



3. TRANSPORT ROUTIER

AVIS DE MOTION 3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-513

Je, Linda Robert, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 2018-513 relatif à la circulation temporaire de vhr sur le chemin des Entrelacs et une portion du chemin du Lac Lynch nord.

Je, Linda Robert, conseillère, dépose ledit règlement.
Des copies sont disponibles à l'usage du public.

2018-12-328 3.2 RAPPORT DES DÉPENSES DANS LES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'approuver le dépôt du rapport des dépenses dans les chemins pour l'année 2018 tel que présenté par monsieur Alban Meilleur, inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Commissaire à l'assermentation ;
- Francophones de l'Ontario ;
- Sable grossier.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2018-12-329 5.1 RAPPORT DES STATISTIQUES DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis du mois de novembre 2018, au nombre de 7 pour une estimation de 13 004,00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-330 5.2 MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'EMBAUCHE DE MONSIEUR SERGE COMEAU

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que le mandat de M. Serge Comeau soit modifié, à partir du mois de janvier 2019, afin de travailler les dossiers d'urbanisme nécessitant des mises à jour importantes, notamment les règlements et formulaires. M. Serge Comeau assistera Mme Katherine Poulin qui s'occupera du quotidien du service d'urbanisme.

L'horaire de travail de M. Serge Comeau sera de trois (3) jours par semaines, à raison de sept (7) heures par jour, du 4 janvier au 12 avril 2019, date d'entrée théorique de l'aide en urbanisme. Le taux horaire demeure inchangé.

La fin d'emploi pourra être modifiée sur avis de chacun des partis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

6. LOISIRS ET CULTURE

2018-12-331

6.1 STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de statistiques de la bibliothèque pour le mois de novembre 2018, préparé par la responsable, Mme Lyne Beaulieu. Les pièces en circulation sont de 500 documents et de 17 prêts numériques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-332

6.2 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON 2018-2019

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien et de déneigement de la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019 à Monsieur Yves Legault, selon les mêmes modalités et conditions que l'année dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

7. DIVERS

Aucun point.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Calendrier / sondage.

2018-12-333

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)

**SÉANCE ORDINAIRE
10 DÉCEMBRE 2018**



CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Je, soussigné, Robert Généreux, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Robert Généreux
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Robert Généreux
Secrétaire-trésorier et directeur général
par intérim

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
17 DÉCEMBRE 2018**



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 17 décembre 2018, à 19h, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc St-Denis	maire
Patrick Brassard	Cons. Au poste no 1
Pierre Séguin	Cons. Au poste no 2
Danièle Tremblay	Cons. Au poste no 3
Jacques Allard	Cons. Au poste no 4
Linda Robert	Cons. Au poste no 5
Serge Sirard	Cons. Au poste no 6

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Robert Généreux est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, M. Luc St-Denis.

Il y a eu signification de l'avis de convocation aux membres du conseil le 5 décembre 2018. Chaque élu a donc reçu son avis de convocation signifié conformément à l'article 156 C.M.

2018-12-334

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Demande de dérogation mineure pour la propriété portant le matricule 0257-16-9050 – 48, rue Principale Ouest ;
3. Demande de dérogation mineure pour la propriété portant le matricule 0954-53-7000 – 10, chemin Lapointe ;
4. Demande de dérogation mineure pour la propriété portant le matricule 0852-87-8075-814, chemin du lac Lynch nord ;
5. Adoption du règlement 2018-512 relatif au traitement des élus ;
6. Adoption du règlement 2018-513 relatif à la circulation des VHR ;
7. Période de questions ;
8. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-335

2. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PROPRIÉTÉ DU 48, RUE PRINCIPALE OUEST, MATRICULE 0257-16-9050**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété portant le numéro de matricule 0257-16-9050, située au 48, rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur la régularisation de l'implantation d'un bâtiment principal existant situé à une distance de 2.33 mètres de la ligne latérale gauche alors que la marge à respecter dans la zone URB I est de 2.5 mètres. Le bâtiment empiétant ainsi de .17 mètres dans la marge de recul par rapport à la ligne latérale gauche.;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné à cet effet le 3 décembre 2018, par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations favorables qu'en a fait le comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 2018-11-334 adoptée lors de sa réunion du 26 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure qui porte sur la régularisation de l'implantation d'un bâtiment principal existant situé à une distance de 2.33 mètres de la ligne latérale gauche alors que la marge à respecter dans la zone URB I est de 2.5 mètres. Le bâtiment empiétant ainsi de .17 mètres dans la marge de recul par rapport à la ligne latérale gauche.

Monsieur le maire demande si des gens désirent s'exprimer sur cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-336

3. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PROPRIÉTÉ DU 10, CHEMIN LAPOINTE, MATRICULE 0954-53-7000**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété portant le numéro de matricule 0954-53-7000, située au 10, chemin Lapointe ;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur l'implantation d'une construction accessoire (galerie) dans la marge de recul arrière par rapport à la ligne naturelle des hautes eaux exigée à l'article 7.8 du règlement 2000-348 relatif au zonage qui est de 16 mètres, alors que la construction sera située à 10.09 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, empiétant ainsi de 5.91 mètres dans la marge de recul arrière ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné à cet effet le 3 décembre 2018, par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations favorables mais conditionnelles qu'en a fait le comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 2018-11-335 adoptée lors de sa réunion du 26 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure qui porte sur l'implantation d'une construction accessoire (galerie) dans la marge de recul arrière par rapport à la ligne naturelle des hautes eaux exigée à l'article 7.8 du règlement 2000-348 relatif au zonage qui est de 16 mètres, alors que la construction sera située à 10.09 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, empiétant ainsi de 5.91 mètres dans la marge de recul arrière.

Monsieur le maire demande si des gens désirent s'exprimer sur cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-337

4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PROPRIÉTÉ DU 814, CHEMIN DU TOUR-DU-LAC LYNCH NORD, MATRICULE 0852-87-8075

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété portant le numéro de matricule 0852-87-8075, située au 814, chemin du Tour-du-Lac Lynch Nord ;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage) ayant comme dimension 7,32 x 8,53 mètres dans la marge de recul latérale droite par rapport à la ligne naturelle des hautes eaux exigée à l'article 6.2.3 du règlement 2000-348 relatif au zonage qui est de 16 mètres, alors que la construction sera située à 11.01 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, empiétant ainsi de 4.99 mètres dans la marge de recul latérale droite ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné à cet effet le 3 décembre 2018, par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations favorables mais conditionnelles qu'en a fait le comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 2018-11-336 adoptée lors de sa réunion du 26 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure qui porte sur l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage) ayant comme dimension 7,32 x 8,53 mètres dans la marge de recul latérale droite par rapport à la ligne naturelle des hautes eaux exigée à l'article 6.2.3 du règlement 2000-348 relatif au zonage qui est de 16 mètres, alors que la construction sera située à 11.01 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, empiétant ainsi de 4.99 mètres dans la marge de recul latérale droite.

Monsieur le maire demande si des gens désirent s'exprimer sur cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
17 DÉCEMBRE 2018**



2018-12-338

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-512 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET À L'AJUSTEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 10 décembre 2018 et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée ;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le règlement 2018-512 relatif au traitement des élus municipaux et à l'ajustement de la rémunération de base, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-339

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-513 RELATIF À LA CIRCULATION DES VHR

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 10 décembre 2018 et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée ;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que le règlement 2018-513 relatif à la circulation des VHR soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

7. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

2018-12-340

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité de lever la séance. L'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
17 DÉCEMBRE 2018**



Je, soussignée, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Robert Généreux
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
17 DÉCEMBRE 2018**



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 17 décembre 2018, à 19h30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Luc St-Denis	Maire
Patrick Brassard	Cons. au poste no 1
Pierre Séguin	Cons. au poste no 2
Danièle Tremblay	Cons. au poste no 3
Jacques Allard	Cons. au poste no 4
Linda Robert	Cons. au poste no 5
Serge Sirard	Cons. au poste no 6

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Robert Généreux est également présent.

Chaque membre du conseil a reçu un avis de convocation signifié conformément à l'article 156 C.M.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le maire Luc St-Denis.

2018-12-341

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations de la municipalité de L'Ascension pour l'exercice financier 2019 ;
3. Adoption du règlement 2018-511 déterminant les compensations pour les services aux propriétaires pour l'année financière 2019 ;
4. Adoption du taux de taxes foncières pour l'année 2019 ;
5. Période de questions ;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-342

2. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Après la présentation, par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, des prévisions budgétaires 2019 ainsi que du programme triennal des immobilisations, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'en adopter le contenu se détaillant comme suit :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
17 DÉCEMBRE 2018**



REVENUS	<u>2019</u>
Taxes foncières	1 071 165 \$
Services municipaux	405 298 \$
Tenant lieu de taxes	140 082 \$
Autres revenus	68 900 \$
Transferts	332 074 \$
TOTAL REVENUS	2 017 519 \$
DÉPENSES	<u>2019</u>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration	528 861 \$
Sécurité publique	282 775 \$
Transport	646 123 \$
Hygiène du milieu	324 675 \$
Santé & bien-être	11 172 \$
Urbanisme, env., aménagement du territoire	149 368 \$
Loisirs et culture	235 967 \$
Frais de financement	8 446 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 187 387 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Amortissement pour fins fiscales	(311 530) \$
Remboursement en capital	48 573 \$
Activités d'investissement (immobilisations)	166 400 \$
Remboursement fonds de roulement	11 594 \$
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	(84 963) \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 102 424 \$
Affectation du surplus	(84 905) \$
Taux de taxes et tarifications	<u>2019</u>
Taux de la taxe foncière générale	0,878 \$
Compensation pour la Sûreté du Québec	79,40 \$
Regl. 2000-355(eau potable)	210,00 \$
Réseau de distribution de l'eau potable	135,00 \$
Égouts sanitaires et pluviaux	280,00 \$
Matières résiduelles et recyclables	125,00 \$
Sécurité publique	45,00 \$
Regl. 2007-416 (camion autopompe neuf 2008)	11,00 \$

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
17 DÉCEMBRE 2018**



Plan triennal d'immobilisations	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Infrastructures routières	125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$
Panneau d'interprétation	4 000 \$		
Aménagement Parc Raymond Meilleur	27 400 \$		
Aménagement réception	4 000 \$		
Remorque SSI	6 000 \$		
total des activités d'investissement annuels	166 400 \$		

Programme TECQ 2015-2018 (subvention)	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Réfection du parc Raymond-Meilleur	66 933 \$		
Module balançoires			
Travaux de reconstruction et pavage partie rue des Îles	247 120 \$		
Total TECQ	314 053 \$		

Programme PAVL (subvention)

Travaux de réfection et de pavage Maison de Pierres	911 865 \$
---	-------------------

	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Autres immobilisations			
Caserne			
Étude préliminaire		10 000 \$	
Construction			210 000 \$
Parc Raymond Meilleur			
Tennis surface et éclairage		90 000 \$	
Autres jeux	50 000 \$		
Infrastructures			
Conduites pluviales			250 000 \$
Réfection Chemin Rivière-Rouge	2 625 000 \$ *		
Réforme cadastrale	15 000 \$		
* SUBVENTION 90%			

Fonds de roulement

Scène mobile	7 400 \$
Camionnette	20 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
17 DÉCEMBRE 2018**



2018-12-343

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-511 DÉTERMINANT LES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES AUX PROPRIÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 10 décembre 2018 et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée ;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité que le règlement 2018-511 déterminant les compensations pour les services aux propriétaires relatifs à la distribution en eau potable, aux égouts, à la sécurité publique, à la Sûreté du Québec ainsi qu'à la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'exercice financier 2019, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2018-12-344

4. ADOPTION DU TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2010, le conseil adoptait le règlement 2010-439 prévoyant l'imposition de la taxe foncière générale annuelle par résolution ;

À CES CAUSES, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que ce conseil fixe, pour l'année 2019, le taux de la taxe foncière générale à 0.878\$ par cent dollars (100\$) de la valeur portée au rôle d'évaluation de la municipalité de L'Ascension et ce, pour toutes les propriétés. Cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y étant érigées, s'il y en a et, sur le bien-fonds ou immeubles incorporés auxdits fonds et définis par la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

- scène mobile ;
- sécurité publique ;
- règlement système d'alarme ;
- affectations du surplus pour budget ;
- redevances Sûreté du Québec.

2018-12-345

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de lever la séance. L'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
17 DÉCEMBRE 2018**



Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Luc St-Denis, maire

Luc St-Denis
Maire

Robert Généreux
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.